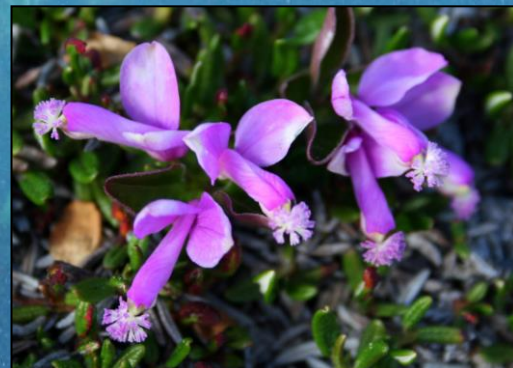
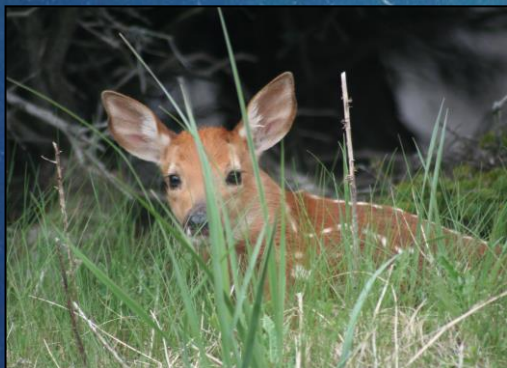


# GUIDE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE CONSERVATION ET DE MISE EN VALEUR DES HABITATS LITTORAUX D'INTÉRÊT DANS LA MRC DE LA MINGANIE



FÉVRIER 2009



## Équipe de réalisation

### Recherche et rédaction

Aurore Pérot et Virginie Provost

### Révision et validation

Virginie Provost, Comité ZIP Côte-Nord du Golfe

Stéphane Guérin et Danièle Morin, Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune (MRNF)

Sophie Roy et Hanz-Frédéric Ellefsen, Ministère des Pêches et Océans Canada

Yann Troutet, Agence Parcs Canada

Geneviève Pomerleau, Conseil Régional de l'Environnement de la Côte-Nord (CRECN)

Soazig Lebreton, Agence Mamu Innu Kaikusseth (AMIK)

### Cartographie

Aurore Pérot

### Révision linguistique

Aurore Pérot et Virginie Provost

### Conception et impression

Aurore Pérot

### Partenaires financiers

Ce projet est réalisé, en partie, à l'aide d'une contribution du programme *Interactions communautaires*. Le financement de ce programme conjoint, lié au Plan Saint-Laurent pour un développement durable, est partagé entre Environnement Canada et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec

### Crédits photos - page de garde

Fond marin, Cerf de Virginie, et *Mertensia maritime* (V. Provost), Phare de la Pointe-Sud-Ouest (C. Cloutier).

### Référence à citer

PÉROT, A. et V. PROVOST. 2008. *Guide d'intervention en matière de protection et de mise en valeur des habitats littoraux d'intérêt dans la MRC de la Minganie*. Comité ZIP Côte-Nord du Golfe, vii p. + 127 p.

## Table des matières

Équipe de réalisation .....	ii
Table des matières .....	iii
Liste des tableaux .....	iv
Liste des figures .....	v
Liste des annexes .....	vii
INTRODUCTION .....	1
Problématique .....	1
Objectifs .....	1
Zone d'étude .....	1
Démarche méthodologique .....	2
1 - ANSE-AUX-FRAISES ET POINTE LAFRAMBOISE .....	6
2 – POINTE-SUD-OUEST .....	21
3 – EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE MANITOU .....	34
4 - EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE SHELDRAKE .....	44
5 – EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE SAINT-JEAN .....	56
6 - EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE ROMAINE .....	69
7 – CAP FERRÉ .....	84
8 – LAC SALÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ .....	95
9 – BARACHOIS DE L'ÎLE MICHON .....	104
10 – EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE NATASHQUAN ET PLAGE ENTRE NATASHQUAN ET POINTE-PARENT .....	112
CONCLUSION .....	126
Annexe 1 – Liste des personnes et organismes consultés .....	127

## Liste des tableaux

Tableau 1.1. Composition floristique typique de la pessière blanche rabougrie (Tiré de Dignard et al. 2000).....	10
Tableau 1.2. Listes des espèces d’algues communes recensées entre 0 et 12 m de profondeur au large de l’Anse-aux-fraises en 2006 (S. Craik, données non publiées) .....	11
Tableau 1.3. Liste des espèces d’oiseaux observées dans le secteur de l’Anse-aux-Fraises de 1991 à 2007. ....	13
Tableau 1.4. Synthèse des potentiels et contraintes pour l’Anse-aux-Fraises. ....	17
Tableau 2.1. Liste des espèces d’oiseaux observées dans le secteur de la Pointe-Sud-Ouest de 1995 à 2008.....	27
Tableau 2.2. Synthèse des potentiels et contraintes pour le site de la Pointe-Sud-Ouest.....	30
Tableau 3.1. Liste des espèces d’oiseaux observées dans le secteur de l’embouchure de la rivière Manitou de 1988 à 2007. ....	38
Tableau 3.2. Synthèse des potentiels et contraintes pour l’embouchure de la Rivière Manitou .....	41
Tableau 4.1. Liste des espèces d’oiseaux observées dans le secteur de l’embouchure de la rivière Sheldrake de 1989 à 2007. ....	49
Tableau 4.2. Synthèse des potentiels et contraintes pour l’embouchure de la rivière Sheldrake. ....	53
Tableau 5.1. Liste des espèces à statut particulier recensées dans le secteur de Rivière-Saint-Jean.....	60
Tableau 5.2. Liste des espèces d’oiseaux observées dans le secteur de l’embouchure de la rivière Saint-Jean de 1989 à 2007. ....	61
Tableau 5.3. Synthèse des potentiels et contraintes pour l’embouchure de la rivière Saint-Jean .....	66
Tableau 6.1. Liste des espèces d’oiseaux observées dans le secteur de l’embouchure de la rivière Romaine de 1991 à 2007. ....	75
Tableau 6.2. Synthèse des potentiels et contraintes pour l’embouchure de la rivière Romaine. ....	80
Tableau 7.1. Liste des espèces floristiques d’intérêt relevés par le MTQ en 1987 et 1988. ....	87
Tableau 7.2. Liste des espèces d’oiseaux observées dans le secteur du Cap Ferré de 1996 à 2004.....	89
Tableau 7.3. Synthèse des potentiels et contraintes pour le Cap Ferré.....	91
Tableau 8.1. Synthèse des potentiels et contraintes pour le Lac Salé de Baie-Johan-Beetz.....	101
Tableau 9.1. Synthèse des potentiels et contraintes pour le barachois de l’île-Michon.....	109
Tableau 10.1. Liste des plantes inventoriées entre la plage et le peuplement de pessière noire (Environnement Illimité Inc., données non publiées 2008).....	115
Tableau 10.2. Liste des espèces d’oiseaux observées dans le secteur Natashquan de 1985 à 2007 .....	118
Tableau 10.3. Synthèse des potentiels et contraintes pour l’embouchure de la rivière Natashquan et de la plage entre Natashquan et Pointe-Parent.....	122

## Liste des figures

Figure 1.1. Vue générale et composantes de l'habitat.....	7
Figure 1.2. A) Champs de friche de l'Anse-aux-Fraises et maisons en ruine ; B) Épinettes blanches face aux grands vents marins ; C) Chute du Cap de la Vache-qui-pisse.....	8
Figure 1.3. Les formations géologiques de l'Île d'Anticosti (Tiré de Beaupré et al. 2004). ....	9
Figure 2.1. Vue générale et composantes de l'habitat.....	22
Figure 2.2. A) Phare, tour de type claire-voie (en arrière du phare) et cimetière de la Pointe Sud-Ouest; B) Phare; C) Fossiles crinoïdes. ....	23
Figure 2.3. Plage de gravier de la Pointe Sud-Ouest. ....	24
Figure 2.4. Les formations géologiques de l'Île d'Anticosti (Tiré de Beaupré et al. 2004). ....	24
Figure 2.5. Espèces floristiques observées à la Pointe Sud-Ouest : A) Primevère laurentienne (mauve pâle) et Violette sp.; B) Polygala paucifolié ; C) Mertensia maritime. ....	25
Figure 2.6. Échouerie de Phoques gris sur les plages de la Pointe Sud-Ouest en 2008.. ....	26
Figure 3.1. Vue générale et composantes de l'habitat.....	35
Figure 3.2. Vue aérienne A) de l'embouchure de la Rivière Manitou et B) de la Grosse Chute. C) La Grosse Chute .. ....	36
Figure 3.3. Flèche littorale de l'embouchure de la rivière Manitou .....	37
Figure 3.4. Sentier de VHR qui permet l'accès à l'embouchure. ....	39
Figure 4.1. Vue générale et composantes de l'habitat.....	45
Figure 4.2. Vue aérienne de l'embouchure de la rivière Sheldrake en direction A) Ouest et B) Nord. ....	46
Figure 4.3. A) Iris versicolore ; B) Airelle canneberge ; C) Gesse maritime. ....	47
Figure 4.4. Débarcadère situé à l'intérieur de l'embouchure de la rivière Sheldrake.....	48
Figure 4.5. Structure d'enrochement sur la face Sud de la flèche littorale.....	52
Figure 5.1. Vue générale et composantes de l'habitat.....	57
Figure 5.2. Vu aérienne de l'embouchure de la rivière Saint-Jean, orientée Sud -Nord. ....	58
Figure 5.3. Vue aérienne de l'embouchure de la rivière Saint-Jean, direction Nord.. ....	58
Figure 5.4. Vue de l'embouchure de la rivière Saint-Jean à partir de la flèche littorale, direction Nord....	59
Figure 5.5. Envol de Bécasseaux à croupion blanc et Bécasseaux semipalmés. ....	59
Figure 5.6. A) Rampe de mise à l'eau. B) Chemin de VHR qui mène à l'extrémité de la flèche littorale.....	64
Figure 5.7. Circulation des VHR sur la rive est de l'embouchure entraînant l'érosion de la rive. ....	65
Figure 6.1. Vue générale et composantes de l'habitat.....	70
Figure 6.2. A) Vue aérienne de l'embouchure de la rivière Romaine. B) Embouchure de la rivière Romaine. ....	71
Figure 6.3. A) Halte routière. B) Vue de la halte routière sur le Chute de l'Auberge. ....	77
Figure 7.1. Vue générale et composantes de l'habitat.....	85
Figure 7.2. A) Monolithe. B). Ruisseau Rouge. C) Falaise du Cap Ferré.....	86

Figure 7.3. Lande caillouteuse et début du sentier de randonnée pédestre. ....	87
Figure 7.4. Bécasseaux semipalmés se nourrissant sur les platiers rocheux.....	88
Figure 7.5. Tourbière dégradée par le passage des VHR. ....	91
Figure 8.1. Vue générale et composantes de l’habitat.....	96
Figure 8.2. A) Berges du Lac Salé. B) Chute Piashti.....	97
Figure 8.3. Installations de la station de baguage. ....	98
Figure 8.4. Débarcadère au sud du Lac Salé. ....	99
Figure 8.5. Pont de fortune fabriqué pour les Véhicules Hors Route (VHR).....	100
Figure 9.1. Vue générale et composantes de l’habitat.....	105
Figure 9.2. Barachois de l’île-Michon direction Sud. ....	106
Figure 9.3. A) Sentier naturel menant au barachois. B) Vue du barachois à partir de la halte routière. C) Rampe de mise à l’eau dans le hameau de l’île-Michon. ....	108
Figure 10.1. Vue générale et composantes de l’habitat.....	113
Figure 10.2. Au premier plan, village de Natashquan, relié à la Pointe Parent par la plage. Au loin, l’embouchure de la rivière Natashquan. ....	114
Figure 10.3. Paléolignes de rivages parallèles à la plage. ....	115
Figure 10.4. Débarquement des bateaux à l’embouchure de la rivière Natashquan.....	120
Figure 10.5. Érosion des berges de la rivière Natashquan. ....	122

## Liste des annexes

Annexe 1 – Liste des personnes et organismes consultés.....	127
---	-----

# **INTRODUCTION**

## **Problématique**

Les rives du Saint-Laurent subissent une pression anthropique grandissante d'année en année qui engendre des conséquences environnementales majeures et inquiétantes. Une meilleure connaissance du territoire est donc requise afin de cibler les priorités d'action qui permettraient la protection et la mise en valeur des écosystèmes particuliers du Saint-Laurent. Suite à la consultation publique de mai 2006, qui visait à mettre à jour le plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) du Comité ZIP Côte-Nord du Golfe (ZIP CNG), les intervenants présents ont manifesté le besoin de mieux connaître le territoire nord-côtier. C'est dans ce cadre que le Comité ZIP a entrepris un projet de caractérisation des habitats littoraux d'intérêt sur son territoire qui s'étend de la rivière Calumet à Blanc Sablon en incluant tous les îles et îlots, ainsi que l'île d'Anticosti. Ce projet s'inspire du travail effectué par le Comité ZIP Rive Nord de l'Estuaire (ZIP RNE). Malgré certaines divergences avec le travail effectué par la ZIP RNE relativement à la sélection des sites et à la caractérisation des habitats, le produit final demeure sensiblement le même, à savoir un guide d'intervention en matière de mise en valeur et de conservation des habitats littoraux d'intérêt. Devant l'étendue du territoire couvert par la ZIP CNG, le territoire a été divisé en trois selon les limites administratives: soit la MRC de Sept-Rivières, la MRC de Minganie et le territoire de la Basse-Côte-Nord. Le présent document traitera donc exclusivement de la caractérisation des habitats littoraux d'intérêt sur le territoire de la MRC de la Minganie.

## **Objectifs**

L'objectif ultime de ce projet est, outre d'acquérir des connaissances sur le milieu, de fournir aux intervenants du milieu, que ce soit les organismes municipaux, régionaux ou gouvernementaux, les connaissances et les recommandations utiles à l'élaboration de projets concrets qui visent la protection et la mise en valeur des écosystèmes côtiers présentant un intérêt écologique particulier. Pour ce faire, l'objectif du présent projet consiste à :

- Cibler les habitats littoraux d'intérêt particulier à l'aide des intervenants du milieu dans la MRC de la Minganie;
- Documenter les aspects historique, biophysique et humain de chacun des sites sélectionnés;
- Déterminer la valeur écologique de chacun des habitats sélectionnés;
- Faire une analyse sommaire des sources de perturbations actuelles et passées,
- Déterminer les potentiels et les contraintes à toute action de conservation ou de mise en valeur;
- Proposer des lignes directrices pouvant mener à un développement durable de l'habitat considéré;
- Produire un guide d'intervention contenant l'ensemble des sites caractérisés à l'intention des intervenants locaux;
- Assurer un suivi du projet par la signature d'ententes avec les intervenants intéressés à prendre en charge l'application de certaines lignes directrices émises.

## **Zone d'étude**

La zone à l'étude couvre l'ensemble du littoral de la MRC de la Minganie, soit entre la rivière au Bouleau situé à l'ouest, et la rivière Natashquan, à l'est de l'aire d'étude. Cette MRC a la particularité d'avoir le plus grand territoire de toutes les MRC du Québec avec une superficie de 128 492 km<sup>2</sup>. Elle possède huit municipalités, dont sept sont incluses dans la partie littorale du Golfe du Saint-Laurent. La huitième représente la municipalité de L'île-d'Anticosti, qui, à elle seule couvre un territoire de près de 8 000 km<sup>2</sup>



en plein centre du Golfe du Saint-Laurent. Sur la partie continentale, la MRC de la Minganie s'étend sur tout le territoire sur une bande de 10 à 50 km de large. Ainsi, la mince bande côtière se retrouve urbanisée tandis que le vaste arrière-pays est principalement voué à l'exploitation des ressources forestière, hydro-électriques et fauniques. Deux communautés innues se retrouvent sur le territoire de la MRC mais ne sont pas sous sa juridiction, soit la communauté de Nutashkuan et celle d'Ekuanitshit.

En ce qui a trait aux composantes biologiques de la zone à l'étude, on peut identifier plusieurs types d'habitats. Des marais intertidaux se retrouvent dans l'embouchure de certaines rivières et le fond des baies abritées. Les plages de sable, quant à elles, sont prisées par les oiseaux de rivage et les laridés qui s'y nourrissent des organismes et détritiques laissés par les vagues, ainsi que par le capelan qui vient y frayer. Les plages davantage protégées peuvent abriter des bancs de Mye commune et de vers marins recherchés par la Plie rouge. Les côtes rocheuses, régulièrement érodées par les glaces, sont colonisées par des algues filamenteuses et des littorines alors que les grandes algues benthiques, les balanes et les moules se développent davantage dans les cuvettes et les anfractuosités. Dans les zones abritées des glaces, les algues brunes forment un tapis continu où viennent s'abriter un grand nombre d'invertébrés (littorines, moules, gammars, etc.). Lors de la marée haute, de nombreuses espèces de poissons et de canards de mer viennent aussi s'alimenter dans ces habitats protégés.

## **Démarche méthodologique**

### **Sélection des habitats littoraux d'intérêt**

Les habitats littoraux d'intérêt de la MRC de la Minganie ont été sélectionnés par les intervenants spécialisés dans des domaines variés tels que l'environnement, le tourisme et la gestion du territoire lors de trois rencontres qui se sont tenues aux mois de juin et juillet 2008.

La première réunion fut tenue le 13 juin 2008 à Port-Menier, à l'île d'Anticosti. Durant la réunion, toute l'île fut examinée à l'aide de cartes et deux sites littoraux d'intérêt sont ressortis. La seconde réunion eut lieu à Longue-Pointe-de-Mingan, le 4 juillet 2008, afin de sélectionner les cinq sites représentant le secteur ouest de la MRC de la Minganie, soit de la rivière au Bouleau jusqu'à Baie-Johan-Beetz. Finalement, une troisième réunion a été tenue à Aguanish, le 17 juillet dernier. Trois sites ont été choisis pour la section est de la MRC de la Minganie, soit de Baie-Johan-Beetz jusqu'à la rivière Natashkuan.

### *Cadre physique de sélection*

Dans le cadre de cette étude, physiquement, seules la zone littorale et une bande côtière de 1 000 mètres a été considérée en plus de l'ensemble des îles. La zone marine considérée a été limitée à approximativement 20 km en raison de la géographie de la côte et de ses îles et de la vaste étendue que représente le Golfe. En milieu marin, il a été suggéré que la délimitation d'un site englobe tous les habitats présents dans les milieux supra, média et infralittoraux, et ce, à l'exception des baies qui constituent plus ou moins des milieux fermés. Les herbiers aquatiques, milieux humides, milieux dunaires, flèches littorales sablonneuses, échoueries de phoques, colonies d'oiseaux des plages et des îlots rocheux, colonies d'oiseaux présentes à flanc de falaise ou dans des secteurs boisés riverains, aires de repos de la sauvagine en migration, couloirs migratoires d'intérêt, bancs coquilliers et tout autre habitat pouvant être recensés visuellement sont donc inclus dans la présente étude. Des habitats d'intérêt particulier situés dans l'estuaire de certaines rivières ont également été couverts par l'étude. Les habitats de la zone subtidale n'ont pas été considérés lors de cette sélection.

### *Critères de sélection*

Afin de diriger l'exercice de sélection des habitats littoraux d'intérêt, les intervenants se sont vus proposer certains critères permettant de définir de façon qualitative la valeur écologique d'un site. Les critères proposés étaient :

- L'indice de biodiversité élevé ;

- La présence d'espèces menacées ou rares ;
- Le statut légal d'un site (p.ex. : refuge d'oiseaux migrateurs) ;
- L'intérêt, qualité ou âge d'une formation géologique ;
- La superficie de l'habitat, d'un peuplement ou d'un territoire faunique ;
- Le type et la valeur écologique du milieu en terme de productivité (p.ex. : zosténaie, marais...);
- La présence saisonnière d'espèces fauniques (site de reproduction, d'alimentation ou de nidification, halte migratoire, aire de repos, etc.) ;
- Le degré de perturbation (naturelle ou anthropique) ;
- La pression de développement exercée sur un site.

Certains critères « dits » de valeur ajoutée ont aussi été considérés, tels que la valeur historique, esthétique, ou géologique ainsi que des considérations de l'ordre de la sécurité publique et la présence de villégiature.

Les sites pour lesquels un plan de gestion ou de conservation a déjà été établi de même que les sites qui relèvent déjà de la gestion d'une organisation ou d'une institution ont été retranchés puisque ces sites sont pour la plupart déjà bien documentés et que leur inclusion dans cette étude pourrait mener au dédoublement de certaines initiatives.

### *Méthode de sélection*

La méthode de sélection choisie était la technique du groupe nominal, suivie d'un argumentaire et d'un multi-vote. Cette technique avait pour objectifs de gérer la production d'un grand nombre d'idées et de faire une sélection rapide.

Lors de la sélection, les intervenants étaient appelés à réaliser une liste des habitats littoraux qu'ils considéraient d'intérêt particulier à l'aide des cartes représentant la zone à l'étude. Une période d'argumentation pour chacun des sites a été faite en même temps que la liste. Ainsi, chaque intervenant a présenté les sites qu'il trouvait d'intérêt en précisant les raisons qui motivaient ce choix. Des compléments d'informations pouvaient être apportés par les autres intervenants. Finalement, après une prise de connaissance de la valeur de chacun des sites, les intervenants ont dû, de manière individuelle, écrire sur un bulletin de vote le nom des habitats qu'ils pensaient judicieux de privilégier. Ainsi, les sites ayant reçu le plus de votes ont été déclarés comme les sites littoraux d'intérêt en Minganie à caractériser. Ce sont ces dix sites qui se retrouveront à l'intérieur du guide d'intervention en matière de mise en valeur, de conservation, de protection et de restauration des habitats littoraux d'intérêt de la MRC de Minganie :

1. Anse aux Fraises (île d'Anticosti)
2. Pointe-Sud-Ouest (île d'Anticosti)
3. Embouchure de la rivière Manitou
4. Embouchure de la rivière Sheldrake
5. Embouchure de la rivière Saint-Jean
6. Embouchure de la rivière Romaine
7. Cap Ferré
8. Lac Salé de Baie-Johan-Beetz
9. Marais salé de L'Île-Michon
10. Embouchure de la rivière Natashquan et plage entre Natashquan et Pointe-Parent

Au total, trente-huit (38) sites ont été proposés en tant que site littoral d'intérêt particulier. Il est toutefois important de mentionner que les sites rejetés demeurent tout de même des sites d'intérêt particulier en ce qui a trait à leur valeur écologique et qu'ils contribuent au maintien de l'intégrité de l'écosystème du Saint-Laurent. Malgré un nombre restreint de sites à sélectionner, les sites rejetés pourraient tout de même faire partie d'une seconde phase de caractérisation ou pourraient inspirer la

réalisation de certains projets de conservation, de restauration ou de mise en valeur dans l'avenir. Voici la liste des vingt-huit (28) sites rejetés :

#### Secteur de l'Île d'Anticosti

1. Pointe Ouest
2. Baie Sainte-Claire, incluant le Cap aux Anglais
3. Falaise Ouest, incluant la falaise de Puyjalon
4. Baie du Renard, incluant Baie Innommée
5. Cap Tunnel, incluant Cap James
6. Cap de la Table
7. Plage Chicotte, incluant l'embouchure de la Rivière aux Rats

#### Secteur ouest de la Minganie

8. Embouchure de la rivière au Bouleau
9. Embouchure de la rivière du Sault Plat
10. Embouchure de la rivière Tortue
11. Chute du Sault Blanc
12. Embouchure de la rivière Couture
13. Petit Sept-Îles
14. Pointe au Tonnerre et plage
15. Embouchure de la rivière Magpie
16. Embouchure de la rivière Saint-Jean
17. Embouchure de la rivière Mingan
18. Pointe Aisley
19. Pointe aux Morts

#### Secteur est de la Minganie

20. Mont Sainte-Geneviève
21. Ouest de l'embouchure de la rivière de la Corneille
22. Baie Quétachou
23. Mont Watshishou
24. Baie Pontbriand
25. Petites rivières (à l'est de la baie Pashashibou)
26. Pointe de sable d'Aguanish
27. Anse à John
28. Havre aux Canadiens

### **Caractérisation des habitats littoraux d'intérêt**

Les habitats littoraux d'intérêt ont été localisés et délimités géographiquement, à l'aide de support photographique aérien. La recherche de documentation des composantes historique, biophysique et humaine de chacun des habitats d'intérêt s'est effectuée à l'aide d'une revue de la documentation existante, d'une recherche auprès d'organismes gestionnaires, gouvernementaux ou touristiques. La liste des documents consultés pour chacun des habitats est présentée à la dernière section de chacune des fiches descriptives. La liste des personnes et organismes consultés apparaît aussi à la fin de chacune des fiches.

Afin de valider les informations recueillies lors de la documentation, chaque habitat littoral ciblé a été visité en voiture ou à pied selon l'accès et la superficie du site. Les données complémentaires recueillies lors de ces visites ont été colligées sur des fiches de caractérisation permettant de standardiser la prise de données. De nombreuses photographies ont également été prises à chacun des sites permettant ainsi une analyse ultérieure des composantes principales des habitats. Certaines composantes considérées

importantes ont aussi été localisées au moyen d'un système de positionnement global par satellite (GPS). Les photographies prises lors des visites de terrain ont aussi permis d'imager ce guide.

### Fiches descriptives des habitats

Les fiches descriptives regroupent l'ensemble de l'information recueillie pour chacun des sites. La rédaction des milieux biophysique et humain s'est faite à la lumière des données amassées dans la littérature et sur le terrain. La valeur écologique d'un habitat a été attribuée selon une échelle qualitative arbitraire (« faible », « faible à moyenne », « moyenne à élevée », « élevée », « élevée à très élevée » ou « exceptionnelle ») qui permet d'évaluer la valeur d'un site relativement aux neuf autres sites sélectionnés et ne constitue pas la valeur écologique réelle et absolue du site. L'analyse des sources de perturbation actuelles et passées a pu être réalisée grâce à la consultation des intervenants locaux concernés et de la documentation. La synthèse des potentiels et des contraintes a permis de dégager les caractéristiques des habitats qui allaient à l'encontre ou en faveur d'un développement durable de sites. Enfin, les lignes de développement durable s'appuient sur l'exercice de synthèse des potentiels et des contraintes et soulèvent des recommandations à explorer pour la mise en place d'actions visant la conservation et/ou la mise en valeur des habitats tout en assurant le maintien de l'intégrité biologique du site.

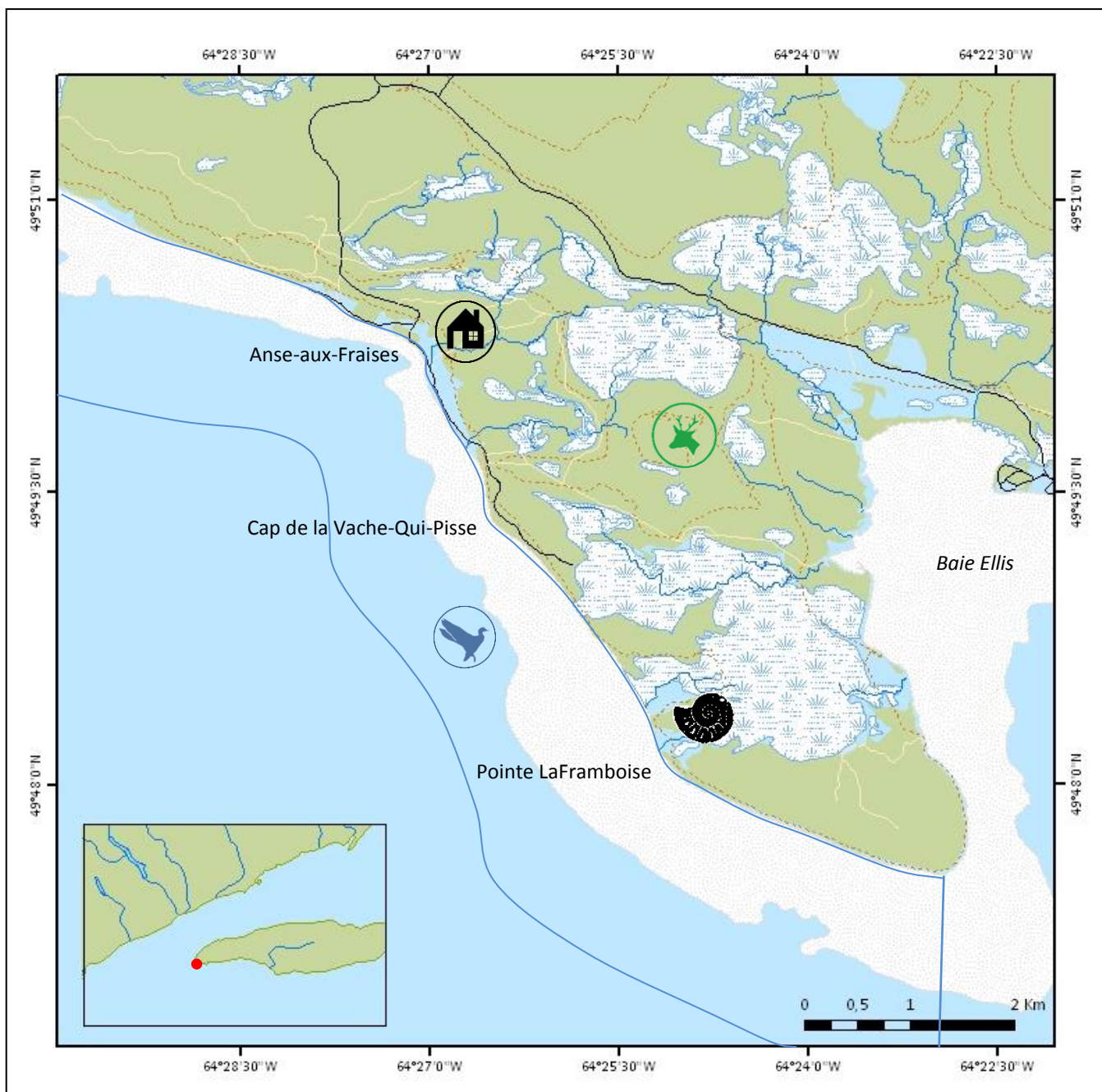
### Table des matières générales des fiches descriptives

1.0	INTRODUCTION
2.0	MILIEU BIOPHYSIQUE
2.1	Composantes physiques
2.2	Composantes biologiques
3.0	MILIEU HUMAIN
3.1	Situation géographique et contexte régional
3.2	Accessibilité et équipements d'accueil existants
3.3	Utilisation du territoire
3.4	Tenure des terres
3.5	Affectation du territoire
3.6	Gestionnaire du site
3.7	Évolution et orientation de développement du site
4.0	VALEUR ÉCOLOGIQUE DU SITE
5.0	ANALYSE DES SOURCES DE PERTUBATION
6.0	SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES
7.0	LIGNES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE
7.1	Lignes directrices de développement durable
7.2	Pré faisabilité et prise en charge du site
8.0	RÉFÉRENCES

# 1 - ANSE-AUX-FRAISES ET POINTE LAFRAMBOISE

## TABLE DES MATIÈRES

1.1	INTRODUCTION .....	8
1.2	MILIEU BIOPHYSIQUE .....	8
1.2.1	Composantes physiques .....	8
1.2.2	Composantes biologiques .....	10
1.3	MILIEU HUMAIN .....	14
1.3.1	Situation géographique et contexte régional .....	14
1.3.2	Accessibilité et équipements d'accueil existants .....	14
1.3.3	Utilisation du territoire .....	14
1.3.4	Tenure des terres .....	14
1.3.5	Affectation du territoire.....	14
1.3.6	Gestionnaires du site .....	15
1.3.7	Évolution et orientations de développement du site .....	15
1.4	VALEUR DU SITE .....	15
1.5	ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION .....	16
1.6	SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES.....	16
1.7	LIGNES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE .....	17
1.7.1	Vocation et orientations d'un développement durable .....	17
1.7.2	Pré faisabilité et prise en charge du site .....	18
1.8	RÉFÉRENCES .....	19



## ANSE-AUX-FRAISES ET POINTE LAFRAMBOISE

Figure 1.1. Vue générale et composantes de l'habitat

### LÉGENDE

-  Cours d'eau
-  Route
-  Sentier non carrossable
-  Courbe de niveau intermédiaire
-  Végétation
-  Platier rocheux
-  Milieu humide
-  Vestiges de l'ancien village
-  Aire de concentration des oiseaux aquatiques (ACOA)
-  Aire de confinement du Cerf de Virginie
-  Site fossilifère

## 1.1 INTRODUCTION

### Localisation

Le site de l'Anse-aux-Fraises, incluant la Pointe Laframboise, est un lieu-dit situé au sud de la Baie-Sainte-Claire et à l'ouest du village de Port-Menier sur le territoire de la municipalité de l'Île-d'Anticosti dans la MRC de la Minganie. Le site d'intérêt couvre la portion du littoral situé entre l'Anse-aux-Fraises et la Pointe Laframboise et s'étend 1 km à l'intérieur des terres (Fig. 1.1).

Coordonnées:                    UTM (Est) :            396 110 m            UTM (Nord) : 5 520 067 m  
     Longitude :            64°26'39" O            Latitude : 49°49'26" N

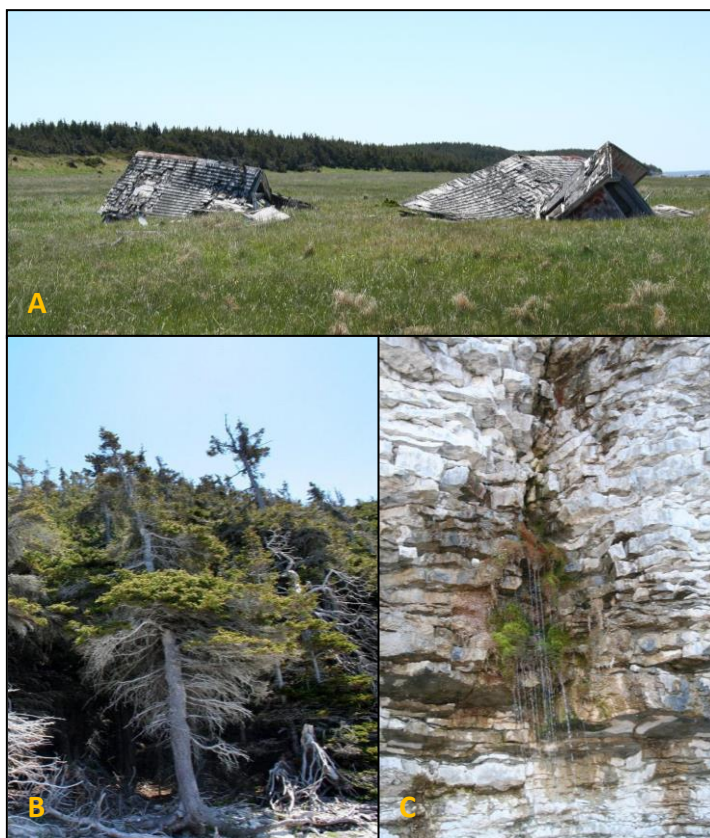
### Historique

À la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, l'Anse-aux-Fraises abritait un village qui vivait essentiellement de la pêche. En 1871, Pierre Doucet et Francis Bezeau, originaires du Nouveau-Brunswick, s'établirent sur des terres bordées de champs de fraises sauvages, d'où le nom de l'Anse-aux-Fraises. Par la suite, d'autres néo-brunswickois emboîtèrent leurs pas incitant les Eudistes à établir, en 1880, la mission de Saint-Ludger-de-l'Anse-aux-Fraises. L'église fut construite en 1883, suite à l'incendie qui détruisit la chapelle en 1880. Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, le village fut abandonné et les habitants de l'Anse-aux-Fraises s'établirent à Port-Menier dans la Baie Ellis (Commission de toponymie 2008). Aujourd'hui il ne reste du village que les vestiges de deux maisons et du cimetière dans un grand champ de friche entretenu par le broutage des cerfs. (Fig. 1. 2A).

## 1.2 MILIEU BIOPHYSIQUE

### 1.2.1 Composantes physiques

Le paysage de l'Anse-aux-Fraises se caractérise par des champs de friches qui laissent place, au nord, à une forêt d'épinettes blanches faisant face aux grands vents marins (Fig. 1.2B) et au sud, à une plage de gravier. À l'est des champs, la plage de gravier s'amenuise et se retrouve prise entre la mer et les falaises. Cette mince bande de grève, d'à peine quelques mètres de large à marée haute, s'étend sur un peu plus de 3 km jusqu'à Pointe Laframboise. Deux cent mètres après la naissance des falaises se trouve le Cap de la Vache-Qui-Pisse qui tire son nom de la forme que prend la falaise à cet endroit et de la petite chute d'eau qui se jette jusqu'à la mer (Fig. 1.2C). Le sommet de ces falaises est largement dominé par un mélange de tourbières minérotrophes et ombrotrophes entrecoupées par de la sapinière à bouleau blanc et de la pessière blanche issues du broutage des cerfs



**Figure 1.2.** A) Champs de friche de l'Anse-aux-Fraises et maisons en ruine ; B) Épinettes blanches face aux grands vents marins ; C) Chute du Cap de la Vache-qui-pisse. *Crédit photo : V. Provost.*

(Beaupré et al. 2004). Les peuplements forestiers de ce site ont une moyenne d'âge variant entre 50 et 70 ans. L'anse est bordée par une baie peu profonde, communément appelé « reef » (platier), qui se découvre à marée basse sur une distance moyenne de 300 m vers le large.

### Géologie

La formation de l'île d'Anticosti a débuté au fond des océans par sédimentation lente il y a près de 500 millions d'années lors de l'ordovicien inférieur et a pris fin lors du dévonien, il y a 375 millions d'années, quand l'île a été exondée. Actuellement seuls les sédiments de l'ordovicien supérieur (- 460 à - 445 millions d'années) et du Silurien (- 443,7 à - 418,7 million d'années) sont visibles, l'érosion ayant eu raison des couches les plus récentes. La transition de l'ordovicien supérieur au silurien a été marquée par une période d'extinction massive de plus de 50% des espèces marines (Hallam et Wignall 1997 *In* Copper 2001), principalement des invertébrés tels que des céphalopodes, brachiopodes, crinoïdes, bivalves et gastéropodes que l'on retrouve dans les stratifications géologiques de l'île.



**Figure 1.3.** Les formations géologiques de l'île d'Anticosti (Tiré de Beaupré et al. 2004).

L'île porte les stigmates de ces formations géologiques et de nombreux sites paléontologiques y sont présents. Les formations géologiques témoignant de l'**ordovicien** couvrent le quart nord de l'île et celles datant du **silurien** couvrent le reste de l'île. Au total, ce sont sept formations géologiques qui ont été identifiées sur l'île selon leur composition et l'époque de leur genèse (Fig. 1. 3). Ces formations sont occasionnellement composées de lit de shale<sup>1</sup> mais surtout composées de roches calcaires issues de la précipitation biologique ou chimique des coraux et coquilles d'animaux marins (Boisclair 2004).

La formation d'Ellis Bay est une étroite bande de 70 m de large et 200 km de long qui s'étend de part et d'autre de l'île (Fig. 1.3). Les traces de l'extinction finale de plusieurs groupes d'animaux marins présents lors de l'ordovicien supérieur peuvent être observées au sommet des unités récifales de cette formation témoignant de la transition entre l'ordovicien supérieur et le silurien inférieur. Notre site d'intérêt, situé à l'extrémité ouest de la formation d'Ellis Bay, se trouve au niveau du point de contact entre les deux

<sup>1</sup> Shale : Roche sédimentaire litée à grain très fin, en général argileuse ou marneuse.



périodes et présente une séquence fossilifère exposée qui débute à l'Anse-aux-Fraises et progresse vers la Pointe Laframboise.

La succession fossilifère présente à cet endroit est la plus riche et complète au monde pour la transition ordovicien/silurien mais également la mieux exposée (Copper 2001, André Desrochers Comm. Pers. 2008). Elle est d'ailleurs devenue une référence standard internationale pour cette période de temps (Li et Allen 2000, Copper 2001), ce qui permet de la comparer à d'autres séquences similaires ailleurs dans le monde. Des fossiles de brachiopodes, aulacéridés (stromatopore – éponges), ostracodes et graptolites se retrouvent dans ces formations (Lexique stratigraphique canadien 1993).

## 1.2.2 Composantes biologiques

### Végétation

**Tableau 1.1.** Composition floristique typique de la pessière blanche rabougrie (Tiré de Dignard et al. 2000).

STRATE ARBORÉE	STRATE ARBUSTIVE	STRATE HERBACÉE	STRATE MUSCINALE ET LICHÉNIQUE
<i>Picea glauca</i>	<i>Empetrum nigrum</i>	<i>Leontodon autumnalis</i>	<i>Pleurozium schreberi</i>
<i>Abies balsamea</i>	<i>Picea glauca</i>	<i>Circaea alpina</i>	<i>Ptilium crista-castrensis</i>
	<i>Vaccinium angustifolium</i>	<i>Ranunculus acris</i>	<i>Dicranum scoparium</i>
	<i>Ribes hirtellum</i>	<i>Taraxacum sp.</i>	<i>Hylocomnium splendens</i>
	<i>Vaccinium vitis-idaea</i>	<i>Maianthemum canadense</i>	<i>Rhytidiadelphus triquetrus</i>
	<i>Salix glauca</i>	<i>Mitella nuda</i>	<i>Abietinella abietina</i>
	<i>Rubus pubescens</i>	<i>Coptis trifolia</i>	<i>Peltigera aptosa</i>
	<i>Linnaea borealis</i>	<i>Calamagrostis canadensis</i>	
	<i>Gaultheria hispidula</i>	<i>Carex brunnescens</i>	
		<i>Poa pratensis</i>	
		<i>Hieracium pilosella</i>	
		<i>Carex capillaris</i>	
		<i>Luzula multiflora</i>	
		<i>Polygonum viviparum</i>	
		<i>Phleum pratense</i>	
		<i>Dryopteris carthusiana</i>	
		<i>Carex deweyana</i>	
		<i>Cornus canadensis</i>	
		<i>Carex disperma</i>	
		<i>Agrostis scabra</i>	
		<i>Schizachne purpurascens</i>	
		<i>Poa alpina</i>	
		<i>Aralia nudicaulis</i>	
		<i>Elymus trachycaulus</i>	
		<i>Conioselinum chinense</i>	
		<i>Primula laurentiana</i>	
		<i>Sonchus arvensis</i>	
		<i>Solidago hispida</i>	

Ce site se caractérise par la présence de quatre types d'habitats : le littoral rocheux, la tourbière, le milieu ouvert, et la pessière blanche. Cette dernière qui borde l'Anse-aux-Fraises est exposée aux grands vents dominants qui influencent quelque peu la structure de la forêt et sa composition floristique. Le tableau 1.1 présente la composition floristique typique de la pessière blanche rabougrie établie par le Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune (MRNF) (Dignard et al. 2000). Les tourbières présentent à l'Anse-aux-Fraises n'ont pas été inventoriées en particulier, mais les tourbières de ce secteur sont représentatives de celles de l'île. Les tourbières minérotrophes sont dominées par les cypéacées et les mousses autres que les sphaignes alors que les tourbières ombrotrophes sont dominées par les éricacées et les sphaignes (Dignard et al. 2000). Les champs en friche témoignant des activités humaines du début du siècle dernier sont entretenus par le broutage des cerfs de Virginie et seuls quelques bosquets d'épinettes blanches sont présents. Ce type d'habitat est par ailleurs largement dominé par les communautés herbacées notamment *Phleum pratense*, *Festuca rubra* et *Danthonia spicata* (Dignard et al. 2000).

Peu d'information est disponible quant à la présence des espèces végétales aquatiques le long du littoral anticostien. En revanche une étude de l'Université McGill a recensé les espèces d'algues communes présentes entre 0 et 12 m de profondeur au large de l'Anse-aux-Fraises afin de caractériser les sites d'alimentation des harles huppés (Tableau 1.2) (S. Craik 2006 données non publiées).

**Tableau 1.2.** Listes des espèces d'algues communes recensées entre 0 et 12 m de profondeur au large de l'Anse-aux-fraises en 2006 (S. Craik, données non publiées)

NOM SCIENTIFIQUE
<i>Fucus</i> sp. (inclus <i>F. filliformis</i> )
<i>Desmarestia viridis</i>
<i>Dictyosiphon foeniculaceus</i>
<i>Chordaria flagelliformis</i>
<i>Laminaria</i> sp. (inclus Laminaires digitée et laminaire à longue stipe)
<i>Agarum cribrosum</i>
<i>Alaria</i> spp.
<i>Ulva lactuca</i>

### Faune marine

Au large de la côte ouest de l'île, les conditions océanographiques entraînent un phénomène de résurgence le long du littoral de la partie sud-ouest de l'île. Ceci induit une forte production primaire et secondaire générant un site d'une grande diversité spécifique (Naturam 1996, MPO 2007). En effet, les eaux riches en phytoplancton et zooplancton favorisent l'abondance des œufs et des larves de poissons (œufs de morue et de Plie rouge, larves de lançon et de Stichée arctique) ainsi que la présence, au large de l'Anse-aux-Fraises, de crustacés décapodes tels que le Crabe commun et le Homard d'Amérique (MPO 2007). Ce secteur s'avère également essentiel pour la fraie et la reproduction de la Crevette nordique. On y retrouve, par ailleurs, de nombreux invertébrés benthiques tels que le Pétoncles d'Islande, les anémones de mer, le Crabe des neiges et le bernard-l'ermite. Il est également à noter la présence d'une importante colonie d'éponges qui forme le récif de l'Anse-aux-Fraises.

Deux espèces de pinnipèdes, le Phoque gris et le Phoque commun, sont présentes au large de notre site d'intérêt. Le Phoque commun est un résident permanent de l'Estuaire et du Golfe du Saint-Laurent, alors que le Phoque gris est un visiteur saisonnier du Golfe qui rejoindrait le détroit de Northumberland au mois de novembre (Goulet et al. 2001). Un inventaire aérien des échoueries de Phoques communs et de Phoques gris a été effectué par le Ministère Pêches et Océans Canada (MPO) en juin 1996 et a permis d'identifier ces deux espèces dans le secteur de la Baie Ellis incluant l'Anse-aux-Fraises (Robillard et al. 2005). Huit Phoques communs y ont été recensés en 1996 contre 155 en 1978 (Robillard et al. 2005), alors que 250 phoques gris étaient présents contre environ 40 en 1983-1984 (Naturam 1996).

Notons également la présence de quatre espèces de baleines susceptibles d'être observées aux large de l'Anse-aux-Fraises soit le Rorqual bleu, le Rorqual à bosse, le Rorqual commun, et le Petit rorqual (Doniol-Valcroze et al. 2007, V. Provost 2008 Comm. Pers.).

### Faune avienne

La richesse alimentaire des habitats côtiers de cette zone en fait un endroit privilégié pour la faune aviaire. Hareldes kakawis, Harles huppés, Canards noirs, sarcelles, macreuses et Eiders à duvet sont régulièrement observés le long du littoral ouest de l'île (Naturam 1996, Normand 2003, ÉPOQ-COCN 1983-2007, SCF 2005 et 2007, S. Craik 2006 données non publiées). Les platiers de l'Anse-aux-Fraises sont régulièrement fréquentés par les limicoles comme aire de repos et d'alimentation en raison de l'accumulation d'algues par la mer (Buidin et al. 2005). Selon des inventaires effectués en 2004 par le Service Canadien de la Faune (SCF) à l'Anse-aux-Fraises, jusqu'à 14 espèces de limicoles fréquentent le site et plusieurs d'entre elles l'utilisent comme halte migratoire. Les espèces les plus abondantes sont, par

ordre d'importance, le Bécasseau à croupion blanc (1 710), le Tournepierrre à collier (870), le Bécasseau sanderling (500), le Bécasseau semi-palmé (300), le Courlis corlieu (244), et le Petit chevalier (67). Les chiffres entre parenthèse représentent le nombre maximal d'individus observés pendant ce recensement. Le Bécasseau maubèche est également susceptible de se retrouver dans le secteur de l'Anse-aux-Fraises en période de migration (Buidin et al. 2005)). Cette espèce a été désignée en voie de disparition par le Comité sur la Situation des Espèces en Péril au Canada (COSEPAC) et est protégée au fédéral par la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*.

Cette zone est également importante pendant la période de mue post-reproductrice pour certaines espèces, dont l'Eider à duvet et le Harle huppé. En effet, jusqu'à 10 000 Eiders à duvet peuvent se concentrer entre la fin du mois de juillet et le début du mois d'août dans le secteur du Cap à l'Aigle à la Pointe-de-l'Ouest (Rail et Savard 2003) et jusqu'à 2000 Harles huppés au large de l'Anse-aux-Fraises. Ces derniers se nourrissent surtout de chaboisseaux en bordure de rivage (< 100 m) et se reposent dans des eaux plus profondes et éloignées de la rive (> 200 m) (S. Craik 2008, données non publiées).

Des nids de pygargues ont déjà été repérés dans le secteur de l'Anse-aux-Fraises, et bien qu'aujourd'hui ces nids ne soient plus utilisés, des individus sont encore observés dans cette zone (D. Morin, Comm. pers. 2008). Le Pygargue à tête blanche est une espèce désignée vulnérable selon le *Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats* de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (LEMV) du MRNF. Au Québec, c'est une espèce que l'on retrouve essentiellement sur l'île d'Anticosti durant toute l'année (Comité de rétablissement du Pygargue à tête blanche au Québec 2002).

On notera également la mention d'un Faucon pèlerin dans le secteur en 2004 (ÉPOQ-COCN 1983-2007). Cette espèce est classée menacée selon la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) à l'échelle nationale et listée vulnérable au Québec selon la LEMV.

Enfin, concernant les oiseaux terrestres, la diversité des habitats présents dans le secteur, soit une tourbière, un milieu ouvert et une pessière blanche, laisserait penser à une diversité spécifique aviaire subséquente. Toutefois, seules les données provenant de la base de données ÉPOQ-COCN (1983-2007) sont disponibles pour l'année 2004 essentiellement. Il est à noter la présence du Quiscale rouilleux, espèce jugée préoccupante par le COSEPAC notamment en raison de la diminution considérable des populations depuis une quarantaine d'années. Le tableau 1.3, liste, de façon non-exhaustive, les espèces susceptibles d'être rencontrées dans notre secteur d'intérêt. Ces observations proviennent du Club d'Ornithologie de la Côte Nord (COCN) pour la banque de données sur l'Étude des Populations d'Oiseaux du Québec (ÉPOQ), d'inventaires effectués par le MRNF, le SCF et par un laboratoire de l'Université McGill.

**Tableau 1.3.** Liste des espèces d'oiseaux observées dans le secteur de l'Anse-aux-Fraises de 1991 à 2007.

NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	Année d'observation et source <sup>1</sup>	NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	Année d'observation et source <sup>1</sup>
Bécasseau à croupion blanc	<i>Calidris fuscicollis</i>	6, 7	Goéland sp.	<i>Larus sp.</i>	1, 2
Bécasseau à poitrine cendrée	<i>Calidris melanotos</i>	6, 7	Grand Chevalier	<i>Tringa melanoleuca</i>	6, 7
Bécasseau de Baird	<i>Calidris bairdii</i>	6, 7	Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	6
<b>Bécasseau maubèche*</b>	<i>Calidris canutus</i>	6, 7	Grand harle	<i>Mergus merganser</i>	2, 6
Bécasseau minuscule	<i>Calidris minutilla</i>	6, 7	Grand Héron	<i>Ardea herodias</i>	6
Bécasseau sanderling	<i>Calidris alba</i>	6, 7	Grive à dos olive	<i>Catharus ustulatus</i>	6
Bécasseau semi-palmé	<i>Calidris pusilla</i>	6, 7	Guillemot à miroir	<i>Cephus grylle</i>	6
Bécasseaux sp.	<i>Calidris sp.</i>	2	Harelde Kakawi	<i>Clangula hyemalis</i>	1
Bécassin roux	<i>Limnodromus griseus</i>	6, 7	Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>	1, 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 11
Bec-croisé bifascié	<i>Loxia leucoptera</i>	6	Hirondelle bicolor	<i>Tachycineta bicolor</i>	6
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>	2, 6	Junco ardoisé	<i>Junco hyemalis</i>	6
Bruant à gorge blanche	<i>Zonotrichia albicollis</i>	6	Macreuse à front blanc	<i>Melanitta perspicillata</i>	2, 4, 6, 9
Bruant des prés	<i>Passerculus sandwichensis</i>	6	Macreuse brune	<i>Melanitta fusca</i>	4, 5, 6, 9, 11
Bruant fauve	<i>Passerella iliaca</i>	6	Macreuse noire	<i>Melanitta nigra</i>	2, 4, 6, 9
Buse pattue	<i>Buteo lagopus</i>	2	Macreuse sp.	<i>Melanitta sp.</i>	2, 4, 5
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	2, 5, 6, 11	Merle d'Amérique	<i>Turdus migratorius</i>	6, 10
Canard noir	<i>Anas rubripes</i>	1, 2, 4, 5, 6, 9	Mésange à tête brune	<i>Poecile hudsonica</i>	6
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>	4, 6	Mésangeai du Canada	<i>Perisoreus canadensis</i>	6
Chevalier sp.	<i>Tringini sp.</i>	1	Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla</i>	6
Cormoran à aigrette	<i>Phalacrocorax auritus</i>	2, 6	Paruline à gorge noire	<i>Dendroica virens</i>	6
Corneille d'Amérique	<i>Corvus brachyrhynchos</i>	6	Paruline rayée	<i>Dendroica striata</i>	6
Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>	6, 7	Petit Chevalier	<i>Tringa flavipes</i>	6, 7, 10
Crécerelle d'Amérique	<i>Falco sparverius</i>	6	Petit fuligule	<i>Aythya affinis</i>	2
Eider à duvet	<i>Somateria mollissima</i>	1, 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 11	Petit Pingouin	<i>Alca torda</i>	6
Épervier brun	<i>Accipiter striatus</i>	6	Pic flamboyant	<i>Colaptes auratus</i>	6
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	6	Plongeon huard	<i>Gavia immer</i>	6
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	6	Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>	6, 7
Faucon gerfaut	<i>Falco rusticolus</i>	1	Pluvier semipalmé	<i>Charadrius semipalmatus</i>	6
<b>Faucon pèlerin*</b>	<i>Falco peregrinus</i>	6	<b>Pygargue à tête blanche*</b>	<i>Haliaeetus leucocephalus</i>	2, 6, 8, 10
Fou de Bassan	<i>Morus bassanus</i>	6	Quiscale rouilleux	<i>Euphagus carolinus</i>	6
Fuligule sp.	<i>Aythya sp.</i>	2	Roiotelet à couronne dorée	<i>Regulus satrapa</i>	6
Garrot à œil d'or	<i>Bucephala clangula</i>	2, 4, 5, 9, 11	Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	2, 5, 6, 11
Garrot sp.	<i>Bucephala sp.</i>	2	Sittelle à poitrine rousse	<i>Sitta canadensis</i>	6
Goéland à bec cerclé	<i>Larus delawarensis</i>	6	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	6
Goéland arctique	<i>Larus glaucoides</i>	1	Tarin des pins	<i>Carduelis pinus</i>	6
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	1, 2, 6	Tétras du Canada	<i>Falcipennis canadensis</i>	10
Goéland bourgmestre	<i>Larus hyperboreus</i>	1	Tournepierre à collier	<i>Arenaria interpres</i>	6, 7
Goéland marin	<i>Larus marinus</i>	1, 2, 6	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	6

<sup>1</sup>1 = Automne 1991 (Normand 2003); 2 = Printemps 1992 (Normand 2003); 3 = 1998 (Rail et Savard 2003); 4 = Été 2005 (S. Craik 2008 données non publiées); 5 = Été 2006 (S. Craik 2008 données non publiées); 6 = 2004 (ÉPOQ-COCN); 7 = 2004 (Buidin et al. 2005); 8 = 2005 (ÉPOQ-COCN); 9 = 2005 (SCF); 10 = 2006 (ÉPOQ-COCN); 11 = 2007 (SCF).

\* Espèce à statut particulier

## 1.3 MILIEU HUMAIN

### 1.3.1 Situation géographique et contexte régional

Localisée dans la partie ouest de l'île, l'Anse-aux-Fraises se situe à une dizaine de kilomètres au sud de Baie-Sainte-Claire et à 13 km à l'ouest du village de Port-Menier, qui abritait, en 2006, 281 habitants (Statistiques Canada 2008). Par ailleurs, le seul aéroport de l'île se situe à une vingtaine de kilomètres de l'Anse-aux-Fraises.

Les attractions touristiques sont relativement développées aux alentours direct du site d'intérêt, notamment avec l'Écomusée de Port-Menier ainsi que le phare, les vestiges d'un ancien village, et l'épave d'un chalutier situés entre Pointe-de-l'Ouest et Baie-Sainte-Claire.

### 1.3.2 Accessibilité et équipements d'accueil existants

Un chemin étroit et sinueux de 6,4 km, appelé chemin de l'Anse-aux-Fraises, part du chemin de la Baie-Sainte-Claire jusqu'à l'Anse-aux-Fraises. Ce secteur est également accessible par voie maritime, que ce soit par bateau ou kayak.

### 1.3.3 Utilisation du territoire

Le secteur, libre de toute urbanisation ou de chalets, est utilisé essentiellement à des fins récréo-touristiques notamment pour les randonnées pédestres, le camping ou les pique-niques, le kayak restant une activité marginale. Le site se trouve dans la partie ouest de la zone de chasse 20, où la chasse au gros gibier est interdite (orignal et cerf de Virginie). La chasse au petit gibier (Lièvre d'Amérique, Gelinotte huppée et Tétras du Canada étant les principales espèces recherchées) y est cependant permise.

### 1.3.4 Tenure des terres

Le site se situe entièrement sur les terres du domaine de l'État et sont administrées par le MRNF.

### 1.3.5 Affectation du territoire

Le site se trouve dans la municipalité de l'Île d'Anticosti, l'ensemble de l'île étant municipalisé.

#### *Zonage municipal*

Le territoire de l'Anse-aux-Fraises est inclus dans une zone forestière et récréo-touristique (FT-4) où sont permis l'implantation d'établissements tels que les camps de chasse, les pourvoiries, et les sites d'enfouissement sanitaire, ainsi que les établissements en relation avec les activités forestières (bâtiment, sylviculture, plantation...) et récréatives extérieures, ou appartenant à un groupe public et institutionnel.

#### *Statut actuel du site*

La zone littorale de l'Anse-aux-Fraise a été identifiée comme aire de concentration des oiseaux aquatiques (ACOA 02-09-0408-1991) alors que la terre ferme a été identifiée comme aire de confinement du Cerf de Virginie (06-09-9002-1993). Ces habitats fauniques sont protégés par la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* du MRNF. Selon l'article 128.6 de cette dernière loi « nul ne peut faire une activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à l'habitat de l'animal ou du poisson visé par cet habitat » sans l'autorisation préalable du ministre. En tant qu'habitat faunique, ce site est également reconnu en tant qu'aire protégée au sens de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (LCPN) appliquée par la Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

De plus, dans son portrait territorial de la Côte-Nord, le MRNF a identifié l'Anse-aux-Fraises en tant qu'unité territoriale d'intérêt dont les caractéristiques biophysiques, les particularités naturelles, la diversité et la productivité faunique méritaient d'être mis en valeur (Anonyme 2007).

### 1.3.6 Gestionnaires du site

Ce site est géré par la municipalité de L'île-d'Anticosti pour ce qui a trait des installations. En revanche, le MRNF, en tant que gestionnaire des terres du domaine de l'État, peut louer ou vendre des terrains ou encore octroyer d'autres formes de droit d'utilisation.

### 1.3.7 Évolution et orientations de développement du site

Actuellement, le site a été l'objet d'aucune attention particulière vis à vis de sa conservation, mais des projets de mise en valeur ont été discutés. En effet, la municipalité de L'île-d'Anticosti a entamé en 2007, en collaboration avec le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe, un projet de caractérisation des côtes de la façade nord de l'île d'Anticosti afin d'établir une Route Bleue destinée aux embarcations à faible tirant d'eau, principalement le kayak de mer. L'objectif de ce projet est d'établir dans le futur un réseau de mises à l'eau, d'abris sécuritaires, d'aires de repos, de service d'hébergement et d'alimentation, de campings rustiques et commerciaux. Parmi les 111 sites caractérisés, deux se situaient sur notre site, soit à l'Anse-aux-Fraises et au cap de la Vache-qui-Pisse. Il a été déterminé que ces sites avaient le potentiel d'accueillir une aire de repos et de camping d'une capacité supérieure à cinq tentes, et que la mise à l'eau des embarcations pouvait se faire à ces endroits. L'installation de tables de pique-nique, de poubelles, d'une aire de feu et de toilettes sèches a, par ailleurs, été préconisée.

En second lieu, la municipalité aurait un projet de villégiature à l'Anse-aux-Fraises, dans les champs de friche. Ce projet induirait la construction d'un maximum de dix chalets rustiques, c'est-à-dire sans eau ni électricité, dont l'aspect serait fidèle à l'architecture d'époque de l'ancien village. Ce projet est encore au stade embryonnaire et la vocation des chalets au tourisme ou à la villégiature<sup>2</sup> n'a pas encore été déterminée.

Enfin, étant donnée l'importance géologique de ce site, André Desrochers, géologue, propose et promeut la réalisation d'un géoparc ou géosite, afin qu'il soit classé « site géologique exceptionnel ». Cette classification entre dans le cadre de la *Stratégie québécoise sur les aires protégées* dirigée par le MRNF. Le site pourra alors avoir un statut d'aire protégée au sens de la LCPN appliquée par le MDDEP. La *Loi sur les mines* (MRNF) devrait également prendre en compte d'ici deux ans les sites géologiques exceptionnels ce qui limiterait les activités minières sur ceux-ci. Le statut d'aire protégée n'est pas le seul statut possible pour ces sites puisque d'autres instances, telles les municipalités ou les MRC, pourront les prendre en charge et en assurer la protection. En plus de donner du crédit au site visé, cette classification permettrait de le protéger et de favoriser une meilleure connaissance de la géologie et de la géomorphologie de l'île d'Anticosti.

## 1.4 VALEUR DU SITE

Le site de l'Anse-aux-Fraises s'avère d'une étonnante richesse de par les multiples attraits qu'il regorge. Exempt de toute urbanisation tout en étant facilement accessible par voie terrestre et maritime, ce site possède une valeur écologique « exceptionnelle » auquel viennent s'ajouter des valeurs esthétiques, géologiques et historiques. Peu de sites peuvent se targuer d'avoir un potentiel multi-ressource comparable à celui-ci, ce qui en fait un site inédit, à valeur très élevée. Ces potentiels biologique, physique et historique sont, sans aucun doute, sources d'enrichissement collectif qui mérite d'être conservés et mis en valeur.

---

<sup>2</sup> Villégiature : dans ce contexte, des propriétaires privées utiliseraient les chalets comme résidence secondaire.

### *Valeur écologique*

Outre la valeur esthétique élevée de ce site, l'Anse-aux-Fraises est un lieu privilégié pour l'observation de la faune aviaire et marine, notamment le Pygargue à tête blanche, différentes espèces de canards, des baleines et des phoques. C'est également un lieu important de repos et de nourrissage pendant la mue post-reproductrice des Harles huppés et des Eiders à duvet qui deviennent plus vulnérables à divers facteurs (déversement, dérangement sous toutes ses formes) en raison de leur incapacité de voler pendant environ un mois. Il est également important de noter quelques mentions d'espèces à statut particulier tant au provincial qu'au fédéral, soit le Bécasseau maubèche, le Pygargue à tête blanche, et le Faucon Pèlerin.

### *Valeur historique*

L'ancien village présent sur ce site et l'histoire qui s'y rattache font partie du patrimoine de l'île, mais également de celui de l'Acadie. Il s'avère donc essentiel de mettre en valeur ce lieu historique tout en préservant et transmettant l'histoire qui s'y rattache.

### *Valeur paléontologique*

Le site de l'Anse-aux-fraises présente une séquence fossilifère révélant la transition entre deux périodes géologiques. Celle-ci est, de surcroît, la mieux exposée de toute l'île et la plus complète au monde. Ce site, de renommée internationale dans le domaine de la paléontologie, est d'ailleurs jugé exceptionnel par les géologues. Il s'avère donc primordial de le conserver, mais également, de le mettre en valeur dans une optique éducative.

## **1.5 ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION**

La plus grosse source de perturbation, localisée sur toute l'île, est sans aucun doute la présence du Cerf de Virginie, espèce introduite à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, qui est devenu une problématique générale sur l'île en raison de leur surabondance et l'impact du broutage sur la végétation. En contre-partie, l'isolement relatif de l'île d'Anticosti limite les pressions anthropiques qui pourraient être exercées par le tourisme, par exemple. L'île est surtout reconnue pour son potentiel de chasse qui est interdite dans ce secteur, à tout le moins pour le gros gibier. La pêche y est permise mais le site ne présente pas de potentiel pour la pêche sportive (MRNF 2008 Com. Pers.).

La fréquentation des zones littorales par les kayakistes pourrait également être source de perturbation, notamment pour la faune aviaire et marine. Cependant, ce type de dérangement est jugé faible à l'heure actuelle, mais une augmentation de la fréquentation du site pourrait éventuellement devenir problématique notamment pour les oiseaux en période de mue post-reproductrice qui utilise le secteur pour se nourrir et se reposer. En effet, pendant cette période, ceux-ci perdent leur capacité de voler pendant près d'un mois ce qui les rend vulnérables à divers facteurs tels des déversements de pétrole ou de matières toxiques, et le dérangement sous toutes ses formes.

## **1.6 SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES**

Le tableau 1.4 présente la synthèse des potentiels et des contraintes à l'égard d'éventuelles interventions de conservation ou de mise en valeur du site de l'Anse-aux-Fraises dans un contexte de développement durable et de conservation du patrimoine naturel, historique et géologique.

**Tableau 1.4.** Synthèse des potentiels et contraintes pour l'Anse-aux-Fraises.

POTENTIELS	VOCATION	
	Conservation	Mise en valeur
- Valeur écologique du site « exceptionnelle »	X	X
- Présence d'une ACOA et d'une aire de confinement du Cerf de Virginie protégées par la <i>Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune</i> .	X	X
- Valeur historique du site (présence de l'ancien village et du cimetière)	X	X
- Valeur paléontologique du site (site fossilifère)	X	X
- Panorama		X
- Présence de sites touristiques aux alentours		X
- Route Bleue (Anse-aux-Fraises et Cap de la Vache-qui-Pisse identifiés comme sites potentiels)		X
- Accessibilité au site par voie terrestre et maritime		X
- Proximité du seul village de l'île et de l'aéroport		X
- Site de tenure publique		X
- Services d'hébergement disponibles à Port-Menier		X
<b>CONTRAINTES</b>		
- Absence d'hébergement à proximité directe du site		X
- Nids de pygargue <sup>1</sup>	X	

<sup>1</sup>Nid de pygargue : En cas d'aménagement forestier proche d'un nid de pygargue, une mesure de protection a été établie par la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ) et le Ministère des ressources naturelles (MRN), conformément à l'entente administrative concernant les espèces menacées ou vulnérables de faune et de flore dans les milieux forestiers du Québec. Ces deux entités constituent maintenant le Ministère des ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Cette mesure de protection comprend une zone de protection intensive de 500 m de rayon aux alentours directs du nid, où aucune activité n'est permise. Autour de la zone précédemment citée, une zone tampon additionnelle de 500 m de rayon permet la présence de toutes activités du 1<sup>er</sup> septembre au 15 mars dans la mesure où ses activités ne créent par d'installations permanentes comme des routes ou des bâtiments (Anonyme 2002).

## 1.7 LIGNES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les lignes directrices s'appuient sur les informations recueillies et les analyses effectuées dans les sections précédentes. L'objectif de cet exercice est de proposer des orientations visant à mettre en valeur l'habitat d'intérêt tout en protégeant son intégrité dans une perspective de développement durable.

### 1.7.1 Vocation et orientations d'un développement durable

Le site de l'Anse-aux-Fraises a le privilège de ne pas être soumis à d'importantes perturbations pouvant nuire à la faune et la flore locale, outre le broutement intensif de certaines plantes prisées par la Cerf de Virginie. Des mesures de conservation du patrimoine historique et naturel seront donc requises mais non critiques. Les lignes de développement durables s'orienteront donc essentiellement vers une mise en valeur du site afin de permettre la découverte des attraits du site.



- X** Développer la vocation de conservation du site :
- Déposer une demande au MDDEP pour obtenir un statut de « Site géologique exceptionnel » par le biais d'un géosite ou d'un géoparc;
  - Évaluer la possibilité de mettre en place des mesures de protection du site dans un cadre municipal réglementaire qui limiteraient les activités sur le territoire permises par l'actuel zonage du site en tant que zone forestière et récréo-touristique;
  - S'assurer de l'intégration harmonieuse du projet potentiel de villégiature de l'Anse-aux-Fraises avec l'environnement (esthétisme, aspect rustique, nombre limité de chalets);
  - Tenter de localiser les nids de pygargue à tête blanche.
- X** Développer les activités de mise en valeur du site :
- Examiner la possibilité de mettre en place des activités d'auto-interprétation (panneaux) du milieu naturel, géologique, et historique du site;
  - Examiner la possibilité d'intégrer le site de l'Anse-aux-Fraises dans un circuit incluant les autres attraits touristiques des alentours (entre Baie-Sainte-Claire et Pointe-de-l'Ouest);
  - Assurer la continuité du projet de la Route Bleue pour les embarcations à faible tirant d'eau;
  - Améliorer les infrastructures d'accueil (stationnement, toilettes).

### **1.7.2 Préfaisabilité et prise en charge du site**

Peu de contraintes ont été soulevées à l'égard d'éventuelles interventions de conservation ou de mise en valeur du patrimoine de l'Anse-aux-Fraises. Par ce fait, la mise en place des interventions devrait s'avérer tout à fait réalisable même si certains projets nécessitent toutefois une analyse de faisabilité. Une telle analyse devrait aborder les aspects financiers, de marché potentiel et environnementaux notamment dans le cas du projet de villégiature.

La réalisation et la gestion des lignes de développement durable soulevées dans le cas de l'Anse-aux-Fraises pourront être assurées par des organismes municipaux, locaux ou régionaux. Dans la mesure où le développement durable du site aborde essentiellement sa mise en valeur et pourrait entraîner une certaine rétention touristique, l'organisme touristique de l'île pourrait être sollicité et travailler en collaboration avec la municipalité. Cependant, ce développement ne devrait pas se faire aux dépens des composantes biologiques du site qui présentent un intérêt notoire et pourraient subir les impacts négatifs d'une augmentation de fréquentation notamment en ce qui concerne la faune et la flore (Voir section 5.0). Il convient donc de prendre en compte les composantes biologiques dans tout projet de développement et s'assurer de la sensibilisation du public au milieu naturel.

La classification de la Pointe Laframboise en tant que site géologique exceptionnel pourra se faire directement auprès du MRNF. La municipalité pourrait prendre contact avec M. André Desrochers pour démarrer le projet.

La continuité du projet de la Route Bleue pourrait être prise en charge par les intervenants directement concernés par cet aspect, soit les clubs de kayak locaux et régionaux, qui pourraient prendre en compte les recommandations issues de ce projet et entamer la phase suivante. Toutefois, la fréquentation du site par l'Eider à duvet et le Harle huppé en période de mue post-reproductrice devrait être pris en compte afin de minimiser l'impact du dérangement pendant cette période. Des distances pourraient par exemple être respectées entre l'embarcation et les oiseaux.

Pour ce qui a trait au projet de villégiature, une réflexion particulière devra être portée sur la vocation des chalets rustiques à la villégiature ou au tourisme. En effet, une vocation à la villégiature pourrait potentiellement entraîner un conflit entre les villégiateurs et l'utilisation du territoire par les touristes par

exemple. À l'inverse, les actions de protection et de conservation du site pourraient être plus efficaces du fait du sentiment d'appartenance des villégiateurs au site.

## 1.8 RÉFÉRENCES

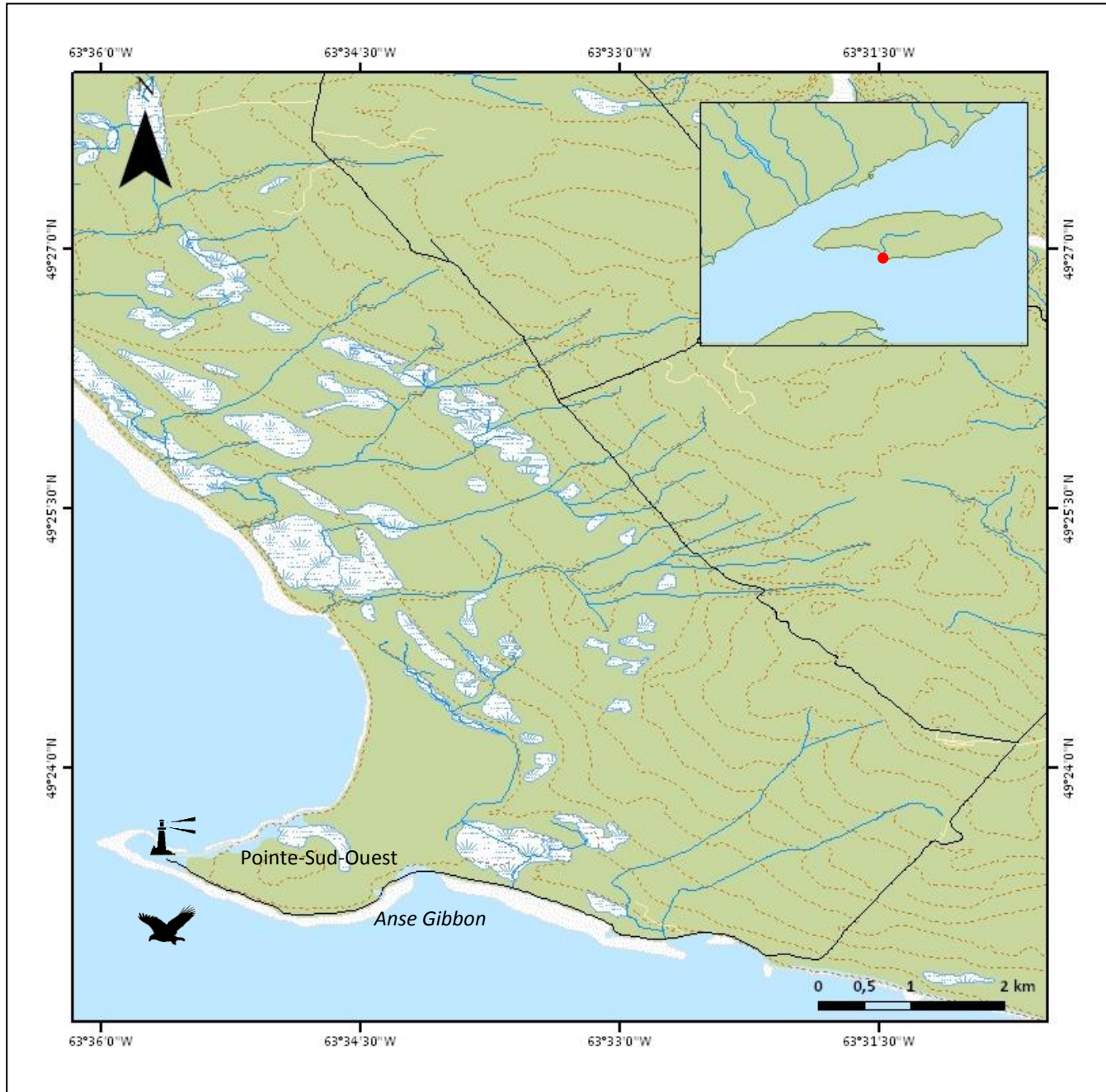
- Anonyme 2002. Protection des espèces menacées ou vulnérables en forêt publique : le pygargue à tête blanche (*Haliaeetus leucocephalus*). Société de la faune et des parcs du Québec et Ministère des Ressources naturelles du Québec. 10 p.
- Anonyme. 2007. Portrait territorial de la Côte-Nord. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. 94 p.
- Beaupré, P., C. Bédard, C. Dufour, A. Gingras, C. Malenfant et F. Potvin. 2004. Plan général d'aménagement intégré des ressources du milieu forestier de l'île d'Anticosti. Rapport présenté par Produits forestiers Anticosti inc. sous la direction du Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des parcs et de la Société de la faune et des parcs du Québec. 152 p.
- Boisclair, J. 2004. Plan directeur du Parc National d'Anticosti. Société de la faune et des Parcs du Québec. 52 p.
- Buidin, C., Y. Rochepault, Y. Aubry ET J.-P. L. Savard. 2005. Inventaires des limicoles et des canards marins à l'île d'Anticosti, série de rapports techniques, no XXX, Service canadien de la faune, région du Québec, Environnement Canada, Sainte-Foy, (Québec) xvii + 122
- Commission de toponymie du Québec. 2008. L'Anse-aux-Fraises. [En ligne], URL : <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/topos/carto.asp?Speci=1621&Latitude=49,835&Longitude=-64,44889&Zoom=1700>
- Comité de rétablissement du pygargue à tête blanche au Québec. 2002. Plan de rétablissement du pygargue à tête blanche (*Haliaeetus leucocephalus*) au Québec. Société de la faune et des parcs du Québec, Québec. 43 p.
- Copper, P. 2001. Reefs during the multiple crises towards the Ordovician-Silurian boundary : Anticosti Island, eastern Canada, and worldwide. *Can. J. Earth. Sci.* **38**: 153 – 171.
- Craik, S. R. Titman et J.-P. Savard. 2008. Utilisation des habitats côtiers par le Harle huppé durant la mue postreproductrice de l'île d'Anticosti. Congrès des ornithologues amateurs du Québec 2008.
- Dignard, N., P. Grondin et L. Couillard. 2000. Végétation et flore susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable du secteur de la baie Saint-Claire et de la pointe de l'Ouest, île d'Anticosti, Québec. Rapport préparé pour la Direction des parcs québécois. Société de la faune et des parcs. 64 p.
- Doniol-Valcroze, T., D. Berteaux, P. Larouche and R. Sears. 2007. Influence of thermal fronts on habitat selection by four rorqual whale species in the Gulf of St-Lawrence. *Marine Ecology Progress series.* **335**: 207 – 216.
- ÉPOQ-COCN 1983-2007. Banque régionale de données ornithologiques ÉPOQ-COCN. Club d'ornithologie de la Côte-Nord.
- Goulet, A.-M., M. O. Hammill, C. Barrette. 2001. Movements and diving of grey seal females (*Halichoerus grypus*) in the Gulf of St-Lawrence, Canada. *Polar Biology* **24** : 432-439.

- Lexique stratigraphique canadien 1993. Direction de l'exploration géologique et minérale, Direction de la recherche géologique, Service géologique du Québec, (Québec).
- Li, R.-Y. and T. Allen. 2000. Llandovery (Early Silurian) orthide brachiopod associations from Anticosti Island, eastern Canada. *Can. J. Earth. Sci.* 45: 189 – 201.
- MPO. 2007. Zones d'importance écologique et biologique (ZIEB) de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent : identification et caractérisation. Secr. Can. De consult. Sci. Du MPO, Avis sci. 2007/016.
- MPO. 2007. Système d'information pour la gestion de l'habitat du poisson (SIGHAP). [En ligne], URL : [http://sighap-fhamis.qc.dfo-mpo.gc.ca/cartes/sighap2-1/selection\\_francais/selection.html](http://sighap-fhamis.qc.dfo-mpo.gc.ca/cartes/sighap2-1/selection_francais/selection.html)
- Naturam Environnement Inc. 1996. Acquisitions de connaissances et mise en valeur des habitats du poisson de la pointe Ouest de l'Île d'Anticosti. Rapport présenté au Regroupement des Intervenants Touristiques de l'Île d'Anticosti (RITIA) avec l'aide du Ministère des Pêches et des Océans dans le cadre du plan d'action pour l'habitat du poisson. 55 p. + annexes.
- Normand, I. 2003. Inventaire aérien des aires de concentration d'oiseaux aquatiques de la Côte-Nord (1999). Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la faune de la Côte-Nord. 59 p.
- Rail, J.-F. et J.-P.L. Savard. 2003. Identification des aires de mues et de repos au printemps des macreuses (*Melanitta sp.*) et de l'Eider à duvet (*Somateria mollissima*) dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. Série de rapports techniques No. 408. Service canadien de la faune, région du Québec, Environnement Canada, Sainte-Foy, 54 pages.
- Robillard, A., V. Lesage and M.O. Hammill. 2005. Distribution and abundance of harbour seals (*Phoca vitulina concolor*) and grey seals (*Halichoerus grypus*) in the Estuary and Gulf of St. Lawrence, 1994 – 2001. *Can. Tech. Rep. Fish. Aquat. Sci.* 2613 :152 pp.
- SCF. 2007. Base de données sur les canards de mer à Anticosti, Service Canadien de la Faune, Environnement Canada.
- SCF. 2005. Base de données sur les canards de mer à Anticosti, Service Canadien de la Faune, Environnement Canada.
- Statistique Canada. 2008. [En ligne], URL : <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/details/Page.cfm?Lang=F&Geo1=CSD&Code1=2498020&Geo2=PR&Code2=24&Data=Count&SearchText=port-menier&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&Custom=>

## **2 – POINTE-SUD-OUEST**

### **TABLE DES MATIÈRES**

2.1	INTRODUCTION .....	23
2.2	MILIEU BIOPHYSIQUE .....	23
2.2.1	Composantes physiques .....	23
2.2.2	Composantes biologiques .....	25
2.3	MILIEU HUMAIN .....	28
2.3.1	Situation géographique et contexte régional .....	28
2.3.2	Accessibilité et équipements d'accueil existants .....	28
2.3.3	Utilisation du territoire .....	28
2.3.4	Tenure des terres .....	28
2.3.5	Affectation du territoire.....	28
2.3.6	Gestionnaires du site .....	28
2.4	VALEUR DU SITE .....	28
2.5	ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION .....	29
2.6	SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES.....	29
2.7	LIGNES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE .....	30
2.7.1	Vocation et orientations d'un développement durable .....	30
2.7.2	Pré faisabilité et prise en charge du site .....	31
2.8	RÉFÉRENCES .....	31



## POINTE-SUD-OUEST

Figure 2.1. Vue générale et composantes de l'habitat

### LÉGENDE

-  Cours d'eau
-  Route
-  Sentier non carrossable
-  Courbe de niveau intermédiaire
-  Végétation
-  Platier rocheux
-  Milieu humide
-  Phare
-  Observation d'oiseaux

## 2.1 INTRODUCTION

### Localisation

Le site de la Pointe-Sud-Ouest est un lieu-dit de la municipalité de L'Île-d'Anticosti, dans la MRC de la Minganie. Il est localisé dans la partie centrale sud de l'île, à 138 kilomètres au sud-ouest du village de Port-Menier. Notre site d'intérêt couvre toute la Pointe-Sud-Ouest, à partir de l'Anse à Gibbon (Fig. 2.1).

Coordonnées:                    UTM (Est) : 457 430 m                    UTM (Nord) : 5 470 797 m  
     Longitude : 63°35'11" O                    Latitude : 49°23'30" N

### Historique

La dangerosité des côtes de l'Île d'Anticosti a été la cause de nombreux naufrages dans le passé. C'est pourquoi, en 1831, un phare fut construit sur la Pointe-Sud-Ouest afin de guider les navires hors de tout danger. La particularité de ce phare réside dans les matériaux qui ont été utilisés pour le construire, soit des pierres calcaires extraites d'un affleurement voisin. Il est donc possible de retrouver des fossiles encastrés dans les pierres formant le phare. De forme conique, la tour haute de 80 pieds (près de 25 m)

était, à l'époque, de couleur blanche décorée de bandes horizontales rouges. Même si la tour fut d'une grande utilité, de nombreux naufrages eurent lieu à Anticosti. Loin du phare, les bateaux furent projetés sur les platiers rocheux anticostiens.

Le phare fut habité par son gardien jusqu'en 1958, où il fut la proie des flammes et bien que les ruines subsistent encore, il fut remplacé par une autre tour métallique de type à claire-voie toujours en fonction (Dubreuil 2006; Fig. 2.2A et 2.2B). Les champs de friches qui recouvrent la majeure partie de la pointe témoignent de la présence des gardiens qui se succédèrent au phare de la Pointe-Sud-Ouest. Les alentours du phare avaient en effet été transformés en champs cultivables pour nourrir les familles. Les victimes de naufrages et les familles ayant élu domicile dans le phare reposent dans un cimetière au pied du phare. On y retrouve une pierre tombale qui témoigne du naufrage de 1874 où le Capitaine John Edgar Joyce ainsi que sept de ses marins de son équipage ont péri et les pierres tombales de la dynastie Pope, gardiens de phare (Fig. 2.2A). Cette dernière famille est bien connue par le nombre de ses représentants (quatre) qui a gardé le phare de 1840 à 1899 (Commission de Toponymie 2008).



**Figure 2.2.** A) Phare, tour de type claire-voie (en arrière du phare) et cimetière de la Pointe Sud-Ouest; B) Phare; C) Fossiles crinoïdes. *Crédit photo : V. Provost.*

## 2.2 MILIEU BIOPHYSIQUE

### 2.2.1 Composantes physiques

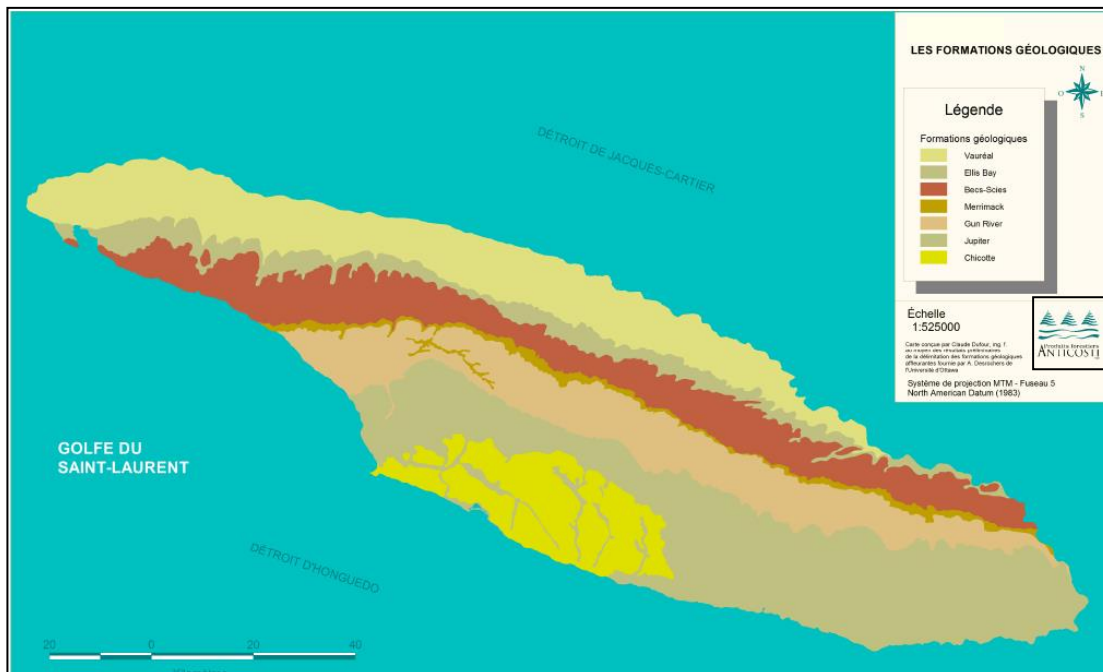


**Figure 2.3.** Plage de gravier de la Pointe Sud-Ouest. *Crédit photo : V. Provost.*

La Pointe-Sud-Ouest est une flèche qui se jette dans le Golfe Saint-Laurent dans la partie centrale-sud de l'île d'Anticosti. Elle est donc presque entièrement ceinturée par la mer et sa partie est la retient sur terre. Les berges qui entourent la pointe sont faites de longs récifs de faible profondeur appelés « reef » (platier) et de plages de gravier (Fig. 2.3). À marée basse, le platier se découvre en moyenne jusqu'à 100 m vers le large. Le paysage de la pointe est caractérisé par de grands champs de friche entourés d'un peuplement de sapinière à bouleau blanc de 120 ans et par la présence, le long de la côte Nord, d'une tourbière ombrotrophe.

### Géologie

La formation de l'île d'Anticosti a débuté au fond des océans par sédimentation lente il y a près de 500 millions d'années lors de l'ordovicien inférieur et a pris fin lors du dévonien, il y a 375 millions d'années, quand l'île a été exondée. Actuellement, seuls les sédiments de l'ordovicien supérieur (-460 à -445 millions d'années) et du silurien (-443,7 à -418,7 million d'années) sont visibles, l'érosion ayant eu raison des couches les plus récentes. La transition de l'ordovicien supérieur au silurien a été marquée par une période d'extinction massive de plus de 50% des espèces marines (Hallam et Wignall 1997 *In* Copper 2001), principalement des invertébrés tels que des céphalopodes, brachiopodes, crinoïdes, bivalves et gastéropodes que l'on retrouve dans les stratifications géologiques de l'île.



**Figure 2.4.** Les formations géologiques de l'île d'Anticosti (Tiré de Beaupré et al. 2004).

L'île porte les stigmates de ces formations géologiques et de nombreux sites paléontologiques sont présents sur l'île. Les formations géologiques témoignant de l'**ordovicien** couvrent le quart nord de l'île et celles datant du **silurien** couvrent le reste de l'île. Au total, ce sont sept formations géologiques qui ont été identifiées sur l'île selon leur composition et l'époque de leur genèse (Fig. 2.4). Ces formations sont occasionnellement composées de lit de shale<sup>3</sup> mais surtout composées de roches calcaires issues de la précipitation biologique ou chimique des coraux et coquilles d'animaux marins.

La formation de Chicotte, témoin du silurien ancien, couvre la partie centrale-sud de l'île incluant la Pointe-Sud-Ouest (Fig. 2.4). Elle est riche en fossiles crinoïdes (Fig. 2.2C) et brachiopodes qui forment d'étroites bandes de sédiments le long de la plage (Desrochers 2006).

## 2.2.2 Composantes biologiques

### Végétation



**Figure 2.5.** Espèces floristiques observées à la Pointe Sud-Ouest : A) Primevère laurentienne (mauve pâle) et Violette sp.; B) Polygala paucifolié ; C) Mertensia maritime. *Crédit photo : V. Provost.*

Des relevés récents du MRNF et du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ont permis de confirmer la présence de plusieurs espèces végétales à statut particulier à la Pointe-Sud-Ouest (CDPNQ 2008) notamment la Droséra à feuilles linéaires (*Drosera linearis*), la Vergerette à feuille fine (*Erigeron lonchophyllus*), la Gentianopsis des îles (*Gentianopsis detonsa* subsp. *nesophila*) et la Verge d'or à grappes (*Solidago simplex* subsp. *randii* var. *racemosa*), toutes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec (CDPNQ 2008) selon la *loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (LEMV).

### Faune marine

Le large du sud de l'île d'Anticosti est reconnu comme étant une zone importante de production primaire qui favorise la diversité d'espèces marines (MPO 2007). Le Système d'Information pour la Gestion de l'Habitat du Poisson (SIGHAP), créé par le Ministère des Pêches et des Océans Canada (MPO), révèle la

<sup>3</sup> Shale : Roche sédimentaire litée à grain très fin, en général argileuse ou marneuse.



présence au niveau de la Pointe-Sud-Ouest de nombreux invertébrés marins tels que la Moule bleue, le Pétoncle d'Islande, les euphausidés, le Crabe commun, le Homard d'Amérique et les balanes (MPO 2007). La zone du sud de l'île est également considérée comme d'importance écologique et biologique pour les poissons démersaux, notamment en tant que refuge hivernal. C'est d'ailleurs la seule région qui constitue un refuge hivernal dans le golfe pour ceux-ci. On y retrouve, par exemple, la Morue franche, la Plie canadienne et la Raie épineuse. Enfin, au niveau de la côte sud-ouest, l'hydrodynamique du détroit de Honguedo pourrait favoriser la rétention des œufs et des larves de poissons et de crustacés décapodes (MPO 2007).



**Figure 2.6.** Échouerie de Phoques gris sur les plages de la Pointe Sud-Ouest en 2008. *Crédit photo : C. Cloutier.*

Du large, plusieurs mammifères marins peuvent être observés tels que le Rorqual commun, le Petit rorqual, le Phoque gris et le Phoque commun (Gagnon et Shell 1994, MPO 2007). Ce dernier est le seul pinnipède qui est résident permanent de l'Estuaire et du Golfe du Saint-Laurent alors que le Phoque gris est un visiteur saisonnier du golfe qui rejoindrait le Détroit de Northumberland au mois de novembre (Goulet et al. 2001). Une soixantaine de Phoques communs ont été recensés en 1996 par le MPO (Robillard et al. 2005) alors que le Phoque gris s'échoue régulièrement sur les plages, notamment lors de la mue printanière (Fig. 2.6) (MPO 2007, Beaupré et al. 2004).

### *Faune avienne*

Bien que non classé en tant qu'aire de concentration des oiseaux aquatiques (ACOA) par le MNRF, le large de la Pointe-Sud-Ouest permet l'observation d'une faune aviaire aquatique riche et diversifiée. Des concentrations notables d'Eiders à duvet (1611), de Harles huppés (790), d'Arlequins plongeurs (150), et de Macreuse brunes (304) ont par ailleurs déjà été inventoriées (SCF 2005 et 2007). Jusqu'à 14 espèces de limicoles ont été recensées par le Service Canadien de la Faune (SCF) en 2004, soit autant qu'à l'Anse-aux-Fraises (Voir Fiche numéro 1), mais en concentration moindre. Ils se nourrissaient essentiellement à marée basse sur le platier, sauf le Pluvier semipalmé qui utilisait le site pour le repos. Par ordre d'importance, les espèces de limicoles les plus abondantes sont le Grand Chevalier (156), le Petit chevalier (42), le Pluvier semipalmé (31), la Chevalier grivelé (12) et le Bécasseau à croupion blanc (11) (Buidin et al. 2005). Les chiffres entre parenthèse représentent le nombre maximal d'individus observés pendant ce recensement.

Le Pygargue à tête blanche est régulièrement observé sur l'île d'Anticosti durant toute l'année. La nidification de cette espèce a par ailleurs été confirmée aux alentours de la Pointe-Sud-Ouest (Gauthier et Aubry 1995). Le pygargue est désigné vulnérable selon le *Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats* et protégé par la LEMV. On notera également deux mentions de Quiscale rouilleux dans le secteur en 2004, espèce jugée préoccupante par le Comité sur la Situation des Espèces en Péril au Canada (COSEPAC) notamment en raison de la diminution considérable des populations depuis une quarantaine d'années.

Le large de la Pointe-Sud-Ouest est également un site de mue post-reproductrice important pour l'Arlequin plongeur et l'Eider à duvet. En effet, jusqu'à 8 000 Eiders à duvet ont été recensés au large de la Pointe-du-Sud-Ouest pendant cette période, soit 2 475 individus en juillet 1998 et 7 532 en août 1998 (Rail et Savard 2003) et une soixantaine d'Arlequins plongeurs en septembre 1995 (Gilliland et al. 2002). Des observations ponctuelles pour ces deux espèces sont d'ailleurs souvent rapportées (SCF 2005 et 2007, V. Provost comm. pers. 2008, B. Rochette comm. pers. *In* Normand 2003). L'Arlequin plongeur est un oiseau migrateur protégé par la *loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrants*.

**Tableau 2.1.** Liste des espèces d'oiseaux observées dans le secteur de la Pointe-Sud-Ouest de 1995 à 2008.

NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	Année d'observation et source <sup>1</sup>	NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	Année d'observation et source <sup>1</sup>
<b>Arlequin plongeur*</b>	<i>Histrionicus histrionicus</i>	1, 4, 8, 11, 9, 10, 11	Harelde Kakawi	<i>Clangula hyemalis</i>	9, 11
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	4	Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>	3, 4, 8, 9
Bécasseau à croupion blanc	<i>Calidris fuscicollis</i>	4	Hirondelle bicolore	<i>Tachycineta bicolor</i>	4
Bécasseau à poitrine cendrée	<i>Calidris melanotos</i>	4	Junco ardoisé	<i>Junco hyemalis</i>	3, 4
Bécasseau minuscule	<i>Calidris minutilla</i>	3, 4	Macreuse à front blanc	<i>Melanitta perspicillata</i>	4, 8, 9
Bécasseau sanderling	<i>Calidris alba</i>	4	Macreuse brune	<i>Melanitta fusca</i>	4, 8, 9
Bécasseau semipalmé	<i>Calidris pusilla</i>	3, 4	Macreuse noire	<i>Melanitta nigra</i>	4, 8
Bécassin roux	<i>Limnodromus griseus</i>	3, 4	Merle d'Amérique	<i>Turdus migratorius</i>	3, 4, 11
Bec-croisé bifascié	<i>Loxia leucoptera</i>	3	Mésange à tête brune	<i>Poecile hudsonica</i>	3, 4
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>	6	Mésangeai du Canada	<i>Perisoreus canadensis</i>	3, 4
Bruant à gorge blanche	<i>Zonotrichia albicollis</i>	4	Moucherolle à ventre jaune	<i>Empidonax flaviventris</i>	4
Bruant chanteur	<i>Melospiza melodia</i>	3, 4, 10	Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla</i>	4, 10
Bruant des prés	<i>Passerculus sandwichensis</i>	4	Paruline à croupion jaune	<i>Dendroica coronata</i>	3, 11
Bruant fauve	<i>Passerella iliaca</i>	3, 4, 10	Paruline masquée	<i>Geothlypis trichas</i>	3
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	5	Paruline rayée	<i>Dendroica striata</i>	4
Canard noir	<i>Anas rubripes</i>	3, 5	Petit Chevalier	<i>Tringa flavipes</i>	3, 4, 10
Canard pilelet	<i>Anas acuta</i>	4	Petit Pingouin	<i>Alca torda</i>	4
Chardonneret jaune	<i>Carduelis tristis</i>	4	Pic à dos noir	<i>Picoides arcticus</i>	4
Chevalier grivelé	<i>Actitis macularius</i>	3, 4	Pic flamboyant	<i>Colaptes auratus</i>	3, 4
Chevalier solitaire	<i>Tringa solitaria</i>	4	Plongeon huard	<i>Gavia immer</i>	3, 4
Corneille d'Amérique	<i>Corvus brachyrhynchos</i>	3, 4, 10	Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>	3, 4
Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>	4, 10	Pluvier kildir	<i>Charadrius vociferus</i>	4
Crécerelle d'Amérique	<i>Falco sparverius</i>	3	Pluvier semipalmé	<i>Charadrius semipalmatus</i>	3, 4
Eider à duvet	<i>Somateria mollissima</i>	2, 4, 8, 9, 10, 11	<b>Pygargue à tête blanche*</b>	<i>Haliaeetus leucocephalus</i>	3, 4, 5, 11, 10
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	4, 10	Quiscale bronzé	<i>Quiscalus quiscula</i>	3
Fou de Bassan	<i>Morus bassanus</i>	4, 10	Quiscale rouilleux	<i>Euphagus carolinus</i>	4
Fulmar boréal	<i>Fulmarus glacialis</i>	4	Roitelet à couronne dorée	<i>Regulus satrapa</i>	3
Garrot à oeil d'or	<i>Bucephala clangula</i>	4	Roitelet à couronne rubis	<i>Regulus calendula</i>	4
Goéland à bec cerclé	<i>Larus delawarensis</i>	3, 4	Sittelle à poitrine rousse	<i>Sitta canadensis</i>	3, 4, 10
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	3, 4, 5	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	3, 4
Goéland arctique	<i>Larus glaucoides</i>	6	Tarin des pins	<i>Carduelis pinus</i>	4
Goéland marin	<i>Larus marinus</i>	3, 4, 5	Tournepierré à collier	<i>Arenaria interpres</i>	3, 4
Grand Chevalier	<i>Tringa melanoleuca</i>	3, 4	Tourterelle à ailes blanches	<i>Zenaida asiatica</i>	11
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	3, 4	Tourterelle triste	<i>Zenaida macroura</i>	4
Grand Harle	<i>Mergus merganser</i>	5, 6	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	3, 4
Grive à dos olive	<i>Catharus ustulatus</i>	4	Viréo à tête bleue	<i>Vireo solitarius</i>	4
Guillemot à miroir	<i>Cephus grylle</i>	3, 4, 11			

<sup>1</sup>1 = 1995 (Gilliland et al. 2002); 2 = 1998 (Rail et Savard 2003); 3 = 2001 (ÉPOQ-COCN 1983-2007); 4 = 2004 (ÉPOQ-COCN 1983-2007); 5 = 2004 (D. Bordage); 6 = 2005 (D. Bordage); 7 = 2005 (ÉPOQ-COCN 1983-2007); 8 = 2005 (SCF); 9 = 2007 (SCF); 10 = 2007 (ÉPOQ-COCN 1983-2007); 11 = 2008 (V. Provost Obs. Pers.)

\* Espèce à statut particulier

La population de l'est est, par ailleurs, listée comme espèce préoccupante sur l'annexe I de la *loi sur les espèces en péril* (LEP) au fédéral et susceptible d'être désigné vulnérable ou menacé au Québec en vertu de la LEMV.

Peu d'inventaires standardisés ont été effectués pour les passereaux et seules les données du Club d'Ornithologie de la Côte-Nord (COCN) pour l'Étude des Populations d'Oiseaux du Québec (ÉPOQ) de 2001 à 2007 sont disponibles. Le tableau 2. 1 fournit un aperçu des espèces susceptibles de fréquenter le secteur d'intérêt. Ces observations proviennent de la banque de données COCN-ÉPOQ (1989-2007), d'inventaires effectués par le SCF et d'observations personnelles sur le terrain.

## **2.3 MILIEU HUMAIN**

### **2.3.1 Situation géographique et contexte régional**

Le site de la Pointe-Sud-Ouest se situe dans la partie centrale sud de l'île, à environ 80 km à vol d'oiseau à l'est du village de Port-Menier qui abritait, en 2006, 281 habitants (Statistiques Canada 2008). Il est situé sur le territoire sous-bail de la Société des Établissements de Plein Air du Québec (SEPAQ) Anticosti où les activités de chasse, de pêche et de piégeage sont permises et réglementées.

### **2.3.2 Accessibilité et équipements d'accueil existants**

Pour accéder à la Pointe-Sud-Ouest, il faut quitter la transanticostienne après environ 74 km à partir de Port-Menier en direction est afin de rejoindre le Chemin Jupiter qui se dirige vers le sud sur 34,8 km et se prolonge par le chemin de Pointe-Sud-Ouest long de 29 km jusqu'au phare. Ce secteur est également accessible par voie maritime en kayak ou bateau bien que les forts vents peuvent rendre l'accostage délicat.

Seuls l'ancien phare et la tour métallique actuelle remplaçant les fonctions du phare sont présents sur le site. Aucun équipement d'accueil n'est présent.

### **2.3.3 Utilisation du territoire**

Le territoire est essentiellement utilisé à des fins récréo-touristiques ainsi que pour les activités de chasse, pêche et piégeage.

### **2.3.4 Tenure des terres**

Le site se situe sur les terres du domaine de l'État et sont administrées par le MRNF. Deux bâtiments s'y retrouvent, correspondant au phare et à la structure métallique qui remplace les fonctions de ce dernier. Ces bâtiments sont la propriété du gouvernement du Canada.

### **2.3.5 Affectation du territoire**

Le territoire de la Pointe-Sud-Ouest est inclus dans une zone forestière et récréo-touristique (FT-4) où sont permis l'implantation d'établissements tels que les camps de chasse, les pourvoiries, et les sites d'enfouissement sanitaire, ainsi que les établissements en relation avec les activités forestières (bâtiment, sylviculture, plantation...) et récréatives extérieures, ou appartenant à un groupe public et institutionnel.

### **2.3.6 Gestionnaires du site**

Actuellement le site est géré par la SEPAQ Anticosti pour les activités récréo-touristiques telles que la chasse, la pêche, le piégeage, et le tourisme.

## **2.4 VALEUR DU SITE**

Le site de la Pointe-Sud-Ouest possède un potentiel esthétique, historique et géologique qui ajoute une valeur incontestable à la valeur écologique de ce site qui pourrait être qualifiée d' « exceptionnelle ». En l'occurrence, ce site mérite d'être mis en valeur et conservé.

#### *Valeur écologique*

Outre la valeur esthétique élevée de ce site, le site de la Pointe-Sud-Ouest est un lieu privilégié pour l'observation de la faune aviaire, notamment le Pygargue à tête blanche, l'Arlequin plongeur et le Harelde kakawi, mais également pour l'observation des colonies de phoques qui viennent s'échouer sur la plage. Le site possède également quelques espèces de plantes à statut particulier et des espèces arctiques-alpines et/ou d'affinité cordillérienne qui sont un atout majeur et une caractéristique du lieu.

#### *Valeur historique*

Le phare de la Pointe-Sud-Ouest et le cimetière témoignent incontestablement du patrimoine culturel de l'endroit. Il s'avère donc essentiel de mettre en valeur ce lieu historique tout en préservant et transmettant l'histoire qui s'y rattache.

#### *Valeur paléontologique*

Le site de la Pointe-Sud-Ouest présente des fossiles de brachiopodes et de crinoïdes datant essentiellement du silurien qui pourraient être utilisés dans une optique éducative.

## **2.5 ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION**

La plus grosse source de perturbation, localisée sur toute l'île, est sans aucun doute la présence du Cerf de Virginie, espèce introduite à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, qui est devenue une problématique générale sur l'île en raison à leur surabondance et à l'impact du broutage sur la végétation. En revanche, le relatif isolement de l'île d'Anticosti limite les pressions anthropiques qui pourraient être exercées par le tourisme, par exemple.

La fréquentation des zones littorales par les kayakistes pourrait également être source de perturbation, notamment sur la faune aviaire et marine. Cependant, ce type de dérangement est jugé faible à l'heure actuelle, mais une augmentation de la fréquentation du site pourrait éventuellement devenir problématique, notamment pour les oiseaux en période de mue post-reproductrice qui utilise le secteur pour se nourrir et se reposer. En effet, pendant cette période, ceux-ci perdent leur capacité de voler pendant près d'un mois, ce qui les rend vulnérables à divers facteurs tels des déversements de pétrole ou de matières toxiques, et le dérangement sous toutes ses formes.

## **2.6 SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES**

Le tableau 2.2 présente la synthèse des potentiels et des contraintes à l'égard d'éventuelles interventions de conservation ou de mise en valeur du site de la Pointe-Sud-Ouest dans un contexte de développement durable et de conservation du patrimoine naturel, historique et géologique.

**Tableau 2.2.** Synthèse des potentiels et contraintes pour le site de la Pointe-Sud-Ouest

POTENTIELS	VOCATION	
	Conservation	Mise en valeur
- Valeur écologique « exceptionnelle » (Pygargue à tête blanche, Arlequins plongeurs, échoueries de phoques, baleines, plantes ...)	X	X
- Valeur historique du site (présence de l'ancien phare et du cimetière)	X	X
- Valeur paléontologique du site (site fossilifère)	X	X
- Panorama		X
- Accessibilité au site par voie terrestre et maritime		X
- Site de tenure publique		X
- Site géré par la SÉPAQ (activités de chasse, pêche, randonnée, villégiature...)		X
<b>CONTRAINTES</b>		
- Distance éloignée du seul aéroport de l'île		X
- Distance éloignée du seul village de l'île		X
- Accessibilité potentiellement difficile aux embarcations maritimes		X
- Nombre d'hébergements limités à proximité		X
- Nids de pygargue <sup>1</sup>	X	

<sup>1</sup>Nid de pygargue : En cas d'aménagement forestier proche d'un nid de pygargue, une mesure de protection a été établie par la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ) et le Ministère des ressources naturelles (MRN), conformément à l'entente administrative concernant les espèces menacées ou vulnérables de faune et de flore dans les milieux forestiers du Québec. Ces deux entités constituent maintenant le Ministère des ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Cette mesure de protection comprend une zone de protection intensive de 500 m de rayon aux alentours directs du nid, où aucune activité n'est permise. Autour de la zone précédemment citée, une zone tampon additionnelle de 500 m de rayon permet la présence de toutes activités du 1er septembre au 15 mars dans la mesure où ses activités ne créent par d'installations permanentes comme des routes ou des bâtiments (Anonyme 2002).

## 2.7 LIGNES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les lignes directrices s'appuient sur les informations recueillies et les analyses effectuées dans les sections précédentes. L'objectif de cet exercice est de proposer des orientations visant à mettre en valeur l'habitat d'intérêt tout en protégeant son intégrité dans une perspective de développement durable.

### 2.7.1 Vocation et orientations d'un développement durable

Le site de la Pointe-Sud-Ouest a le privilège de ne pas être soumis à d'importantes perturbations pouvant nuire à la faune et la flore locales. Des mesures de conservation du patrimoine historique et naturel seront donc requises, mais non critiques. Les lignes de développement durables s'orienteront donc essentiellement vers une mise en valeur du site afin de permettre la découverte des attraits du site.

- Examiner la possibilité de mettre en place des activités d'auto-interprétation (panneaux) du milieu naturel, géologique, et historique du site;
- Évaluer le potentiel du site pour l'accueil des embarcations à faible tirant d'eau par la mise en place d'un volet II de la Route bleue qui permettrait de caractériser la façade sud de l'île;
- Évaluer la possibilité de restaurer le phare;
- Sensibiliser les utilisateurs du territoire (chasseurs, randonneurs) sur les comportements à adopter dans un milieu naturel (notamment en terme de circulation des véhicules hors-route (VHR) et d'utilisation des sentiers);
- Mettre en place des infrastructures d'accueil (stationnement, toilettes, aire de pique-nique).

### 2.7.2 Préfaisabilité et prise en charge du site

Au vu des contraintes soulevées à l'égard d'éventuelles interventions de conservation ou de mise en valeur, la mise en place de celles-ci devrait être tout à fait réalisable. Toutefois certaines lignes de développement durable telles que la restauration du phare devraient faire l'objet d'une analyse de faisabilité concernant les aspects financiers et de mise en marché.

La réalisation et la gestion des lignes de développement durable soulevées dans le cas de la Pointe-Sud-Ouest pourront être assurées par des organismes régionaux, telle que l'Association Touristique de Duplessis en collaboration avec la municipalité. En effet, le développement durable du site aborde essentiellement sa mise en valeur qui pourrait entraîner une certaine rétention touristique. Cependant, ce développement ne devrait se faire aux dépens des composantes biologiques du site qui présentent un intérêt notoire et pourraient subir les impacts négatifs d'une augmentation de fréquentation notamment en ce qui concerne la faune et la flore (Voir section 5.0). Il convient donc de prendre en compte les composantes biologiques dans tout projet de développement et s'assurer de la sensibilisation du public et des chasseurs au milieu naturel.

La continuité du projet de Route Bleue qui permettrait de caractériser la côte sud de l'île, pourrait se faire via le comité ZIP Côte-Nord du Golfe qui a développé une certaine expertise dans le domaine notamment par le biais du volet I.

## 2.8 RÉFÉRENCES

Anonyme 2002. Protection des espèces menacées ou vulnérables en forêt publique : le pygargue à tête blanche (*Haliaeetus leucocephalus*). Société de la faune et des parcs du Québec et Ministère des Ressources naturelles du Québec. 10 p.

Beaupré, P., C. Bédard, C. Dufour, A. Gingras, C. Malenfant et F. Potvin. 2004. Plan général d'aménagement intégré des ressources du milieu forestier de l'île d'Anticosti. Rapport présenté par Produits forestiers Anticosti inc. sous la direction du Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des parcs et de la Société de la faune et des parcs du Québec. 152 p.

Bordage, D. 2005. Inventaires des rives. Service canadien de la faune, Environnement Canada.

Buidin, C., Y. Rochepault, Y. Aubry ET J.-P. L. Savard. 2005. Inventaires des limicoles et des canards marins à l'île d'Anticosti, série de rapports techniques, no XXX, Service canadien de la faune, région du Québec, Environnement Canada, Sainte-Foy, (Québec) xvii + 122

Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). 2008. *Extractions du système de données pour le territoire de la Côte-Nord*. Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Québec.

- Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec. 2008. Les plantes vasculaires menacées ou vulnérables du Québec, 3e édition. Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Québec. 180 p.
- Commission de toponymie du Québec, 2008. *Pointe-Sud-Ouest*. [En ligne], URL : <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/topos/carto.asp?Speci=369535&Latitude=49,39167&Longitude=-63,59444&Zoom=1700>
- Copper, P. 2001. Reefs during the multiple crises towards the Ordovician-Silurian boundary : Anticosti Island, eastern Canada, and worldwide. *Can. J. Earth. Sci.* **38**: 153 – 171.
- Desrochers, A. 2006. Rocky shoreline deposits in the Lower Silurian (upper Llandovery, Telychian) Chicotte Formation, Anticosti Island, Quebec. *Can. J. Earth. Sci.* **43**: 1205-1214.
- Dubreuil, S. 2006. La revue d'histoire de la Côte-Nord. Numéro 41-42. Société Historique de la Côte-Nord. 78 p.
- ÉPOQ-COCN 1983-2007. Banque régionale de données ornithologiques ÉPOQ-COCN. Club d'ornithologie de la Côte-Nord.
- Gagnon, L. et J. Schell, 1994. Anticosti – Guide écotouristique. Éditions Broquet inc., Québec, Canada, 151p.
- Gauthier, J. et Y. Aubry. (sous la direction de). 1995. Les oiseaux nicheurs du Québec : Atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional. Association québécoise des groupes d'ornithologues, Société québécoise de protection des oiseaux, Service canadien de la faune, Environnement Canada, région du Québec, Montréal, xviii + 1295 p.
- Gilliland, S., G. J. Robertson, M. Robert, J.-P. L. Savard, D. Amirault, P. Laporte et P. Lamothe. 2002. Abundance and *distribution* of Harlequin ducks molting in Eastern Canada. *Waterbirds* **25** : 333-339.
- Goulet, A.-M., M. O. Hammill, C. Barrette. 2001. Movements and diving of grey seal females (*Halichoerus grypus*) in the Gulf of St-Lawrence, Canada. *Polar Biology* **24** : 432-439.
- MPO. 2007. Zones d'importance écologique et biologique (ZIEB) de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent : identification et caractérisation. Secr. Can. De consult. Sci. Du MPO, Avis sci. 2007/016.
- MPO. 2007. Système d'information pour la gestion de l'habitat du poisson (SIGHAP). [En ligne], URL : [http://sighap-fhamis.qc.dfo-mpo.gc.ca/cartes/sighap2-1/selection\\_francais/selection.html](http://sighap-fhamis.qc.dfo-mpo.gc.ca/cartes/sighap2-1/selection_francais/selection.html)
- Normand, I. 2003. Inventaire aérien des aires de concentration d'oiseaux aquatiques de la Côte-Nord (1999). Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la faune de la Côte-Nord. 59 p.
- Rail, J.-F. et J.-P.L. Savard. 2003. Identification des aires de mues et de repos au printemps des macreuses (*Melanitta sp.*) et de l'Eider à duvet (*Somateria mollissima*) dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. Série de rapports techniques No. 408. Service canadien de la faune, région du Québec, Environnement Canada, Sainte-Foy, 54 pages.

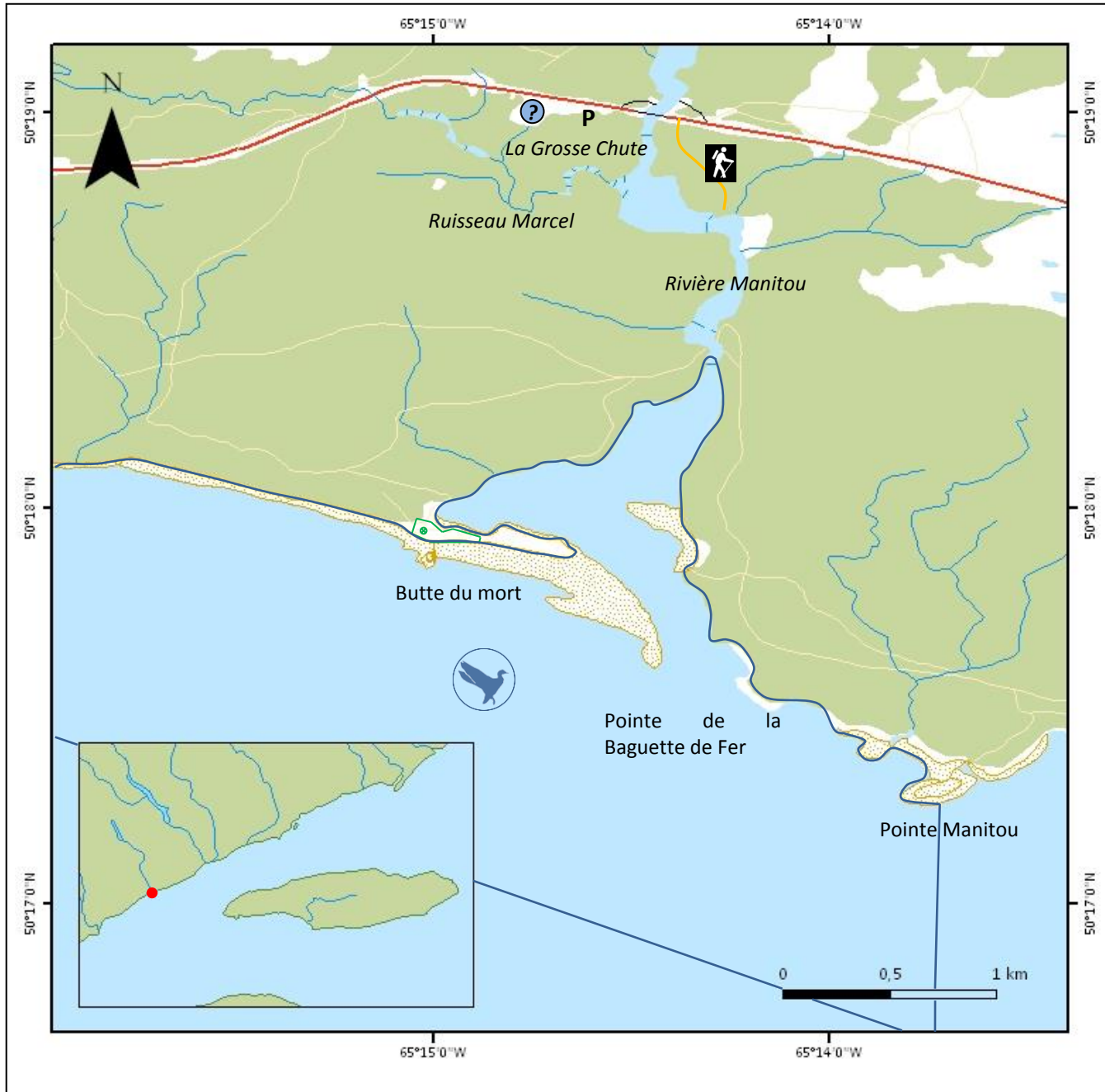
- Robillard, A., V. Lesage and M.O. Hammill. 2005. Distribution and abundance of harbour seals (*Phoca vitulina concolor*) and grey seals (*Halichoerus grypus*) in the Estuary and Gulf of St. Lawrence, 1994 – 2001. Can. Tech. Rep. Fish. Aquat. Sci. 2613 :152 pp.
- SCF. 2007. Base de données sur les canards de mer à Anticosti, Service Canadien de la Faune, Environnement Canada.
- SCF. 2005. Base de données sur les canards de mer à Anticosti, Service Canadien de la Faune, Environnement Canada.
- Statistique Canada. 2008. [En ligne], URL : <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/details/Page.cfm?Lang=F&Geo1=CSD&Code1=2498020&Geo2=PR&Code2=24&Data=Count&SearchText=port-menier&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&Custom=>



## **3 – EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE MANITOU**

### **TABLE DES MATIÈRES**

3.1	INTRODUCTION .....	36
3.2	MILIEU BIOPHYSIQUE .....	36
3.2.1	Composantes physiques .....	36
3.2.2	Composantes biologiques .....	37
3.3	MILIEU HUMAIN .....	39
3.3.1	Situation géographique et contexte régional .....	39
3.3.2	Accessibilité et équipements d'accueil existants .....	39
3.3.3	Utilisation du territoire .....	39
3.3.4	Tenure des terres .....	39
3.3.5	Affectation du territoire .....	39
3.3.6	Gestionnaires du site .....	39
3.3.7	Évolution et orientations de développement du site .....	40
3.4	VALEUR ÉCOLOGIQUE DU SITE .....	40
3.5	ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION .....	40
3.6	SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES .....	40
3.7	LIGNES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE .....	41
3.7.1	Vocation et orientations d'un développement durable .....	41
3.7.2	Pré faisabilité et prise en charge du site .....	42
3.8	RÉFÉRENCES .....	42



## EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE MANITOU

Figure 3.1. Vue générale et composantes de l'habitat

### LÉGENDE

-  Cours d'eau
-  Route 138
-  Sentier non carrossable
-  Lot privé
-  Chalet
-  Végétation
-  Dépôts sableux
-  Kiosque d'information touristique
-  Halte routière
-  Sentier de randonnée
-  Aire de concentration d'oiseaux aquatiques

### 3.1 INTRODUCTION

#### Localisation

La rivière Manitou se situe sur le territoire de la municipalité de Rivière-au-Tonnerre dans la MRC de la Minganie. Notre site d'intérêt englobe toute l'embouchure de la rivière Manitou, à partir du sud de la Grosse Chute jusqu'au Golfe incluant la flèche littorale (Fig. 3.1). Toutefois, le secteur compris entre le Nord de la Grosse Chute et la route 138 seront tout de même caractérisés pour mettre en contexte notre site d'intérêt notamment en terme d'accessibilité.

Coordonnées:	UTM (Est) :	340 192 m	UTM (Nord) :	5 574 058 m
	Longitude :	50°17'49" N	Latitude :	65°14'37" O

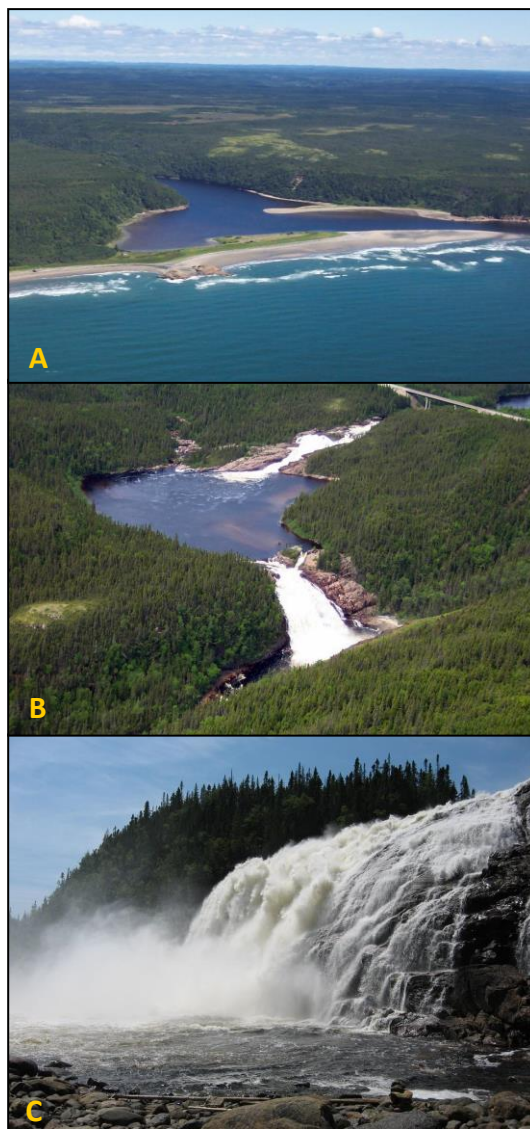
#### Historique

Historiquement, la rivière Manitou était utilisée pour l'acheminement du bois à l'embouchure du cours d'eau. On retrouve, en effet, des caissons remplis de pierre à l'embouchure pour retenir les billots de bois qui témoignent des activités forestières du début du XX<sup>ème</sup> siècle menées par les frères Clarke. De plus, la rivière pourrait avoir été utilisée par les Amérindiens compte tenue de la facilité à y naviguer (Chevrier *In* Archambault 2002). D'ailleurs, en 1979, la revendication des autochtones relative aux droits d'utilisation de la rivière a été acceptée par le gouvernement, assujettie à des formules de gestion ou de cogestion de leur aménagement et de leur exploitation. L'appellation Manitou rappelle la cascade, le bruit et l'écho, allusion faite à la croyance amérindienne que le manitou est dans la chute. Chez plusieurs peuples autochtones, le manitou représente les puissances et les pouvoirs mystérieux et inconnus de la vie (Commission de Toponymie 2008).

### 3.2 MILIEU BIOPHYSIQUE

#### 3.2.1 Composantes physiques

La rivière Manitou emprunte tout au long de son cheminement une succession de bassins entrecoupés de segments plus ou moins abrupts caractérisés par une alternance d'eau calme, de rapides et de chutes dont les plus spectaculaires se retrouvent à l'embouchure même de la rivière. En effet, à 1 km au Nord de la 138 on peut observer les chutes à Aubin et Wallace puis 500 m au Sud de la 138, la Grosse Chute (Fig. 3.2B et 3.2C), d'une hauteur de 30 m, principal attrait de ce secteur. La rivière Manitou étonne également par son panorama à l'embouchure même dont la façade maritime essentiellement granitique est composée d'une côte à tombolo<sup>4</sup> (Fig. 3.2A), d'un



**Figure 3.2.** Vue aérienne A) de l'embouchure de la Rivière Manitou et B) de la Grosse Chute. *Crédit photos : ATRD (A. Danais). C) La Grosse Chute . Crédit photo : V. Provost.*

<sup>4</sup> Accumulation de sable qui relie la côte à un îlot souvent rocheux.

barachois et de plages de gravier (Archambault 2002). Les côtes escarpées de la rivière et de l'embouchure sont essentiellement rocheuses et la végétation se caractérise par de l'épinette noire, espèce dominante qui forme de grands peuplements de pessière à sapins et à mousses.

### 3.2.2 Composantes biologiques

#### Végétation



**Figure 3.3.** Flèche littorale de l'embouchure de la rivière Manitou. *Crédit photo : V. Provost.*

Le secteur d'intérêt est essentiellement caractérisé par de grands peuplements de pessière noire à sapins et à mousses excepté sur la flèche littorale de l'embouchure où les graminées dominent (Fig. 3.3). Selon l'Atlas de la biodiversité du Saint-Laurent (2002), plusieurs espèces de plantes sont susceptibles de se retrouver dans le secteur dont la Verge d'or rugueuse, l'Aster rude, le Pyrole mineur, la Camarine noire et l'Airelle vigne-d'Ida.

#### Faune marine

Les eaux riches du Golfe du Saint-Laurent, favorisent les concentrations de Crabes communs et de Buccins communs dans le secteur d'intérêt. Il est également à noter la présence du Homard d'Amérique et de la Mactre de Stimpson selon le Système d'Information

pour la Gestion de l'Habitat du Poisson (SIGHAP) créé par le Ministère des Pêches et des Océans Canada (MPO 2007). L'Anguille d'Amérique pourrait également se retrouver dans l'embouchure de la rivière ainsi que l'Éperlan arc-en-ciel, et l'Omble de fontaine (les formes dulcicoles et anadromes de l'omble de fontaine se retrouvent dans la rivière). L'Anguille d'Amérique est une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable selon la *Loi sur les espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables* (LEMV) et jugée préoccupante par le Comité sur la Situation des Espèces en Péril au Canada (COSEPA). Enfin, le SIGHAP mentionne la présence d'échoueries de Phoque communs qui sont régulièrement observées dans l'embouchure. Au large on peut également y observer des Rorquals bleus (H.-F. Ellefsen Comm. pers., MPO 2007).

#### Faune avienne

Au printemps, la section entre la Rivière Pigou (20 km à l'Ouest de l'embouchure de la rivière Manitou) et la Pointe Manitou (1 km à l'Est de l'embouchure de la rivière Manitou) est propice au rassemblement des macreuses (10 000 à 20 000) qui attendent le dégel des lacs au Nord du Saint-Laurent. Celles-ci occupent également le secteur l'automne pendant la mue post-reproductrice comme site d'alimentation et de repos. Des groupes allant jusqu'à 650 individus peuvent alors être observés (Rail et Savard 2003).

Des inventaires d'oiseaux aquatiques menés par le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) et le Service Canadien de la Faune (SCF) ont permis de dénombrer des concentrations notables de Hareldes kakawi (195), Garrots à œil d'or (84), Macreuses à front blanc (800), Canards noirs (84), Canards pilets (19), Eiders à duvet (194), Harles huppé (188) et Grands harles (41) (Normand 2003; Bordage 2004). Il est, par ailleurs, important de noter la présence du Garrot d'Islande, espèce susceptible d'être désignée vulnérable ou menacée au Québec et jugée préoccupante au Canada.

Selon les données de l'Étude des Populations des Oiseaux du Québec (ÉPOQ), il y aurait des mentions pour ce secteur de plusieurs espèces d'oiseaux de proie (Autour des palombes, Busard Saint-Martin, Buse à queue rousse, Buse pattue et Crécerelle d'Amérique, Nyctale de Tengmalm), et d'un bon nombre de passereaux forestiers dont des Bec-croisés bifasciés, des Bruants à couronne blanche, des Roitelets à couronne rubis, et des Sittelles à poitrine blanche (ÉPOQ-COCN 1983-2007).

**Tableau 3.1.** Liste des espèces d'oiseaux observées dans le secteur de l'embouchure de la rivière Manitou de 1988 à 2007.

NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	Année d'observation et source <sup>1</sup>	NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	Année d'observation et source <sup>1</sup>
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	14	Grive à dos olive	<i>Catharus ustulatus</i>	9
Bécassine de Wilson	<i>Gallinago delicata</i>	1	Harelde kakawi	<i>Clangula hyemalis</i>	2, 6, 10
Bec-croisé bifascié	<i>Loxia leucoptera</i>	13	Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>	2, 3, 5, 6, 10
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>	3, 10	Harle sp.	<i>Mergus sp.</i>	10
Bruant à couronne blanche	<i>Zonotrichia leucophrys</i>	11, 14	Hybride Canard noir x Canard Colvert		10
Bruant à gorge blanche	<i>Zonotrichia albicollis</i>	4, 8, 11, 12	Macreuse à front blanc	<i>Melanitta perspicillata</i>	10
Bruant des neiges	<i>Plectrophenax nivalis</i>	11	Macreuse brune	<i>Melanitta fusca</i>	2, 3, 5, 6
Buse à queue rousse	<i>Buteo jamaicensis</i>	4, 13	Macreuse noire	<i>Melanitta nigra</i>	2, 3, 6
Buse pattue	<i>Buteo lagopus</i>	2	Macreuse sp	<i>Melanitta sp.</i>	3, 5, 6, 10
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	2	Martin-pêcheur d'Amérique	<i>Ceryle alcyon</i>	11
Canard noir	<i>Anas rubripes</i>	2, 3, 6, 10	Merle d'Amérique	<i>Turdus migratorius</i>	12, 13
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>	3, 10	Mésange à tête brune	<i>Poecile hudsonica</i>	13, 14
Canard sp.		2, 6	Mésange à tête noire	<i>Poecile atricapillus</i>	13
Chardonneret jaune	<i>Carduelis tristis</i>	8	Mésangeai du Canada	<i>Perisoreus canadensis</i>	13, 14
Chouette épervière	<i>Surnia ulula</i>	12	Nyctale de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>	7, 9, 11, 13, 14
Cormoran à aigrette	<i>Phalacrocorax auritus</i>	3, 5	Paruline à gorge noire	<i>Dendroica virens</i>	11
Corneille d'Amérique	<i>Corvus brachyrhynchos</i>	8, 12, 14	Paruline à joues grises	<i>Vermivora ruficapilla</i>	9
Crécerelle d'Amérique	<i>Falco sparverius</i>	11	Petit fuligule	<i>Anthya affinis</i>	3
Eider à duvet	<i>Somateria mollissima</i>	2, 3, 6, 10	Pétite Nyctale	<i>Aegolius acadicus</i>	14
Épervier brun	<i>Accipiter striatus</i>	14	Pic à dos noir	<i>Picoides arcticus</i>	12
Fuligule à collier	<i>Aythya collaris</i>	10	Pic à dos rayé	<i>Picoides dorsalis</i>	11
Fuligule milouinan	<i>Aythya marila</i>	10	Pic flamboyant	<i>Colaptes auratus</i>	4
Garrot à œil d'or	<i>Bucephala clangula</i>	2, 3, 6	Plongeon huard	<i>Gavia immer</i>	2
<b>Garrot d'Islande*</b>	<i>Bucephala islandica</i>	3	Roitelet à couronne dorée	<i>Regulus satrapa</i>	4, 9, 11, 12, 13
Garrot sp	<i>Bucephala sp.</i>	2, 3	Roitelet à couronne rubis	<i>Regulus calendula</i>	4, 11, 12, 13
Geai bleu	<i>Cyanocitta cristata</i>	11	Roselin pourpré	<i>Carpodacus purpureus</i>	12
Gélinotte huppée	<i>Bonasa umbellus</i>	13	Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	2, 3, 10
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	2, 3, 5, 9, 10	Sittelle à poitrine rousse	<i>Sitta canadensis</i>	11, 13, 14
Goéland marin	<i>Larus marinus</i>	2, 3, 6, 11, 10	Tarin des pins	<i>Carduelis pinus</i>	8, 14
Goéland sp	<i>Larus sp.</i>	2	Tétras du Canada	<i>Falcapennis canadensis</i>	9, 11, 14
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	8, 9, 11, 12, 13	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	11, 12
Grand harle	<i>Mergus merganser</i>	3, 10			

<sup>1</sup>1= 1988 (ÉPOQ-COCN 1983-2007); 2 = automne 1991 (Normand 2003); 3 = printemps 1992 (Normand 2003); 4 = 1992 (ÉPOQ-COCN 1983-2007); 5 = 1998 (Rail et Savard 2003); 6 = 1999 (Rail et Savard 2003); 7 = 1999 (ÉPOQ-COCN 1983-2007); 8 = 2002 (ÉPOQ-COCN 1983-2007); 9 = 2003 (ÉPOQ-COCN 1983-2007); 10 = 2004 (D. Bordage) ; 11 = 2004 (ÉPOQ-COCN 1983-2007); 12 = 2005 (ÉPOQ-COCN 1983-2007); 13 = 2006 (ÉPOQ-COCN 1983-2007); 14 = 2007 ((ÉPOQ-COCN 1983-2007).

\* Espèce à statut particulier

Le tableau 3.1 liste, de façon non-exhaustive, les espèces susceptibles d'être rencontrées dans notre secteur d'intérêt. Ces observations proviennent de la banque de données ÉPOQ-COCN (1983-2007), d'inventaires effectués par le MRNF et le SCF.

### 3.3 MILIEU HUMAIN

#### 3.3.1 Situation géographique et contexte régional

L'embouchure de la rivière Manitou se situe à 85 km à l'Est de Sept-Îles et à 1,5 km au Sud de la route 138. Ce site fait partie de la municipalité de la Rivière-au-Tonnerre qui se situe à 37 km à l'Est. L'attrait majeur du secteur, les chutes, a entraîné l'installation d'une halte routière et d'une structure d'accueil pour les touristes.

#### 3.3.2 Accessibilité et équipements d'accueil existants



**Figure 3.4.** Sentier de VHR qui permet l'accès à l'embouchure.  
Crédit photo : V. Provost.

Une halte routière ainsi qu'un poste d'accueil fournissant de l'information touristique ont été aménagés aux bords de la 138, juste à l'Ouest du pont qui enjambe la rivière Manitou. On y retrouve des tables de pique-nique, des bancs, un bloc sanitaire, des panneaux d'interprétation de l'histoire et de la nature ainsi qu'un court sentier aménagé qui mène directement à la Grosse Chute. Il est cependant à noter que ces installations sont exclues de notre site d'intérêt et que le sentier actuel ne mène aucunement à l'embouchure de la rivière Manitou. L'embouchure est accessible par le côté ouest de la rivière. En effet, avant d'arriver au pont, un sentier de Véhicules Hors-Route (VHR) (Fig. 3.4) mène directement à l'embouchure et débouche sur un terrain privé où un chalet y est érigé. L'accessibilité au sentier n'est toutefois pas très visible de la route 138. L'embouchure est également accessible par voie maritime pour les bateaux ou kayak. À marée haute, l'embouchure constitue un havre pour les bateaux.

#### 3.3.3 Utilisation du territoire

En général, le secteur compris entre la route 138 et l'embouchure est essentiellement utilisé par les touristes, notamment en ce qui concerne le secteur des chutes. En effet, l'accessibilité à l'embouchure étant restreinte, par le côté est à tout le moins, la fréquentation du site y est limitée. À l'embouchure, La pêche à l'Omble de fontaine, la chasse à la sauvagine et au petit gibier y est pratiquée.

#### 3.3.4 Tenure des terres

Les terres appartiennent au MRNF mis à part un bloc d'une superficie de 10 117 m<sup>2</sup> situé à la base de la flèche littorale qui appartient à Mr. Bruno Ladouceur qui y a érigé un chalet (Fig. 1).

#### 3.3.5 Affectation du territoire

##### *Zonage municipal*

L'embouchure de la rivière Manitou est incluse dans une zone publique et institutionnelle où est permise l'installation d'établissements dont l'activité principale est soit l'éducation, les loisirs, les activités culturelles, les cimetières ou les services publics.

##### *Statut actuel du site*

Le large de l'embouchure a été identifié comme Aire de Concentration des Oiseaux Aquatiques (ACOA 02-09-0248-1999) selon le *Règlement sur les habitats fauniques* et est protégé par la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* du MRNF. Selon l'article 128.6 de cette dernière loi « nul ne peut faire une activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à l'habitat de l'animal ou du poisson visé par cet habitat » sans l'autorisation préalable du ministre. En tant qu'ACOA, ce site est également reconnu comme une aire protégée au sens de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* appliquée par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

### **3.3.6 Gestionnaires du site**

Tout le site d'intérêt est géré par le MRNF. Les installations touristiques au Nord de ce dernier sont gérées par la MRC de la Minganie et la municipalité de Rivière-au-Tonnerre.

### **3.3.7 Évolution et orientations de développement du site**

Actuellement, seul le secteur entre la route 138 jusqu'à la Grosse Chute, qui ne fait pas partie de notre site d'intérêt, a été mis en valeur pour rendre les chutes accessibles à la population. Pour son projet de route des baleines, l'Association Touristique Duplessis proposait l'aménagement d'un sentier de 1,5 km, prolongeant le sentier actuel et qui débouchait à l'est de l'embouchure (Danais 2003).

Le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe, a réalisé en 2006, un projet de caractérisation des côtes de la Minganie afin d'établir une route bleue destinée aux embarcations à faible tirant d'eau, principalement le kayak de mer. L'objectif de ce projet est d'établir, dans le futur, un réseau de mises à l'eau, d'abris sécuritaires, d'aires de repos, de service d'hébergement et d'alimentation, de campings rustiques et commerciaux. Parmi tous les sites caractérisés, un se situait sur la flèche littorale de l'embouchure de la rivière Manitou.

## **3.4 VALEUR ÉCOLOGIQUE DU SITE**

Écologiquement, le site a une valeur classée « moyenne à élevée » justifiée par son faible degré d'anthropisation et sa richesse spécifique avienne. Soixante-quatre espèces d'oiseaux peuvent potentiellement se retrouver sur notre site d'intérêt dont le Garrot d'Islande, espèce à statut particulier. De la flèche littorale peuvent être observés bon nombre d'oiseaux aquatiques comme le témoigne le statut d'ACOA et les phoques viennent régulièrement s'échouer sur la plage. Le large du site est également propice à l'alimentation et au repos de certaines espèces d'oiseaux pendant la mue post-reproductrice. Enfin, l'attrait des chutes ainsi que les équipements d'accueil associés aux alentours direct de notre site constituent une valeur ajoutée à ce site et faciliterait sa mise en valeur.

## **3.5 ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION**

La rétention touristique se fait essentiellement au niveau des chutes et non à l'embouchure même de la rivière Manitou, réduisant ainsi considérablement les pressions anthropiques. Cependant si la volonté de rendre l'embouchure accessible était mise en avant, une augmentation de la fréquentation pourrait entraîner un impact sur le milieu naturel notamment par le piétinement excessif de la végétation en dehors des sentiers. De ce fait, une sensibilisation des usagers vis à vis des perturbations anthropiques devrait être envisagée si un tel scénario était retenu.

La fréquentation de l'embouchure de la rivière Manitou et des côtes littorales de la flèche par les kayakistes ou canoteurs pourrait également être source de perturbation, notamment sur la faune aviaire et marine. Cependant, ce type de dérangement est jugé faible à l'heure actuelle, mais une augmentation de la fréquentation du site pourrait éventuellement devenir problématique.

## **3.6 SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES**

Le tableau 3.2 présente la synthèse des potentiels et des contraintes à l'égard d'éventuelles interventions de conservation ou de mise en valeur du site de l'embouchure de la rivière Manitou dans un contexte de développement durable et de conservation du patrimoine naturel, historique et géologique.

**Tableau 3.2.** Synthèse des potentiels et contraintes pour l'embouchure de la Rivière Manitou

POTENTIELS	VOCATION	
	Conservation	Mise en valeur
- Valeur écologique « Moyenne à élevée » (échouerie de phoques, présence du Garrot d'Islande)	X	X
- Présence d'une ACOA protégée par la <i>Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune</i>	X	X
- Panorama		X
- Présence d'équipements d'accueil touristique aux abords de la route 138		X
- Accessibilité au site par voie maritime (identifié par les carnets nautiques de la Côte-Nord et par le projet de Route bleue)		X
- Site de tenure publique		X
- Présence d'un sentier de VHR qui mène à la flèche littorale		X
- Services d'hébergement disponibles à Sheldrake		X
- Accessibilité au site (embouchure) par voie terrestre limitée	X	
- Chasse à la sauvagine et au petit gibier, piégeage d'animaux à fourrure et pêche à l'omble de fontaine		X
<b>CONTRAINTES</b>		
- Absence d'hébergement à proximité directe du site		X
- Lot privé à traverser pour accéder à la flèche littorale.		X
- Certaines sections du sentier sont en décrépitude		X

### 3.7 LIGNES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les lignes directrices s'appuient sur les informations recueillies et les analyses effectuées dans les sections précédentes. L'objectif de cet exercice est de proposer des orientations visant à mettre en valeur l'habitat d'intérêt tout en protégeant son intégrité dans une perspective de développement durable.

#### 3.7.1 Vocation et orientations d'un développement durable

Hormis les installations touristiques au nord de notre site, celui-ci reste exempt de toute pression anthropique du fait de son relatif isolement. L'emphase portera donc essentiellement sur sa mise en valeur tout en essayant de minimiser les impacts que pourraient entraîner une augmentation de la fréquentation du site. Les installations déjà présentes assurent une certaine rétention touristique et pourraient faciliter la mise en valeur de notre site :



- Examiner la possibilité de prolonger le sentier actuel jusqu'à l'embouchure ou d'utiliser le sentier de VHR déjà existant;
- Développer les activités d'auto-interprétation du milieu naturel en cas de développement d'un nouveau sentier qui mènerait à l'embouchure;
- Dans le cas de l'élaboration d'un nouveau sentier, sensibiliser les usagers aux impacts néfastes de la circulation hors sentier, par le biais notamment de panneaux informatifs;
- Assurer la continuité du projet de la Route bleue pour les embarcations à faible tirant d'eau et mettre à jour et actualiser le carnet nautique de à Côte-Nord qui a été publié en 1980;
- Discuter de la mise en place d'un statut de protection de l'embouchure de la rivière Manitou dans un cadre réglementaire municipal ou provincial.

### 3.7.2 Préfaisabilité et prise en charge du site

Au vu des contraintes soulevées à l'égard d'un développement durable éventuel, la mise en valeur du site de l'embouchure de la rivière Manitou s'avère tout à fait réalisable. Si la volonté de rendre accessible l'embouchure de la rivière est retenue, une réflexion devra être faite par rapport au tracé du sentier. En effet, des avantages et des inconvénients peuvent être soulevés dépendamment du tracé choisi, soit à l'Est ou à l'Ouest de la rivière. L'utilisation du sentier déjà présent à l'Ouest de la rivière aurait l'avantage d'éviter de perturber le milieu naturel de la rive est. Toutefois, ce sentier se rend directement sur un terrain privé et bien qu'il existe une bande de 6 m de large au Nord de la flèche littorale qui soit publique et qui pourrait servir de prolongement à ce sentier, un conflit potentiel entre le propriétaire et les usagers du sentier pourraient se poser. De plus, il n'y a pas de stationnement présent à l'entrée de ce sentier rendant l'accessibilité potentiellement dangereuse à cause de la proximité de la route 138. Les instances qui gèrent les installations touristiques déjà présentes pourraient prendre en charge le projet.

La continuité du projet de la Route bleue pourrait être prise en charge par les intervenants directement concernés par cet aspect, soit les clubs de kayak locaux et régionaux, qui pourraient prendre en compte les recommandations issues de ce projet et entamer la phase suivante.

## 3.8 RÉFÉRENCES

Atlas de la Biodiversité du Saint-Laurent. 2002. [En ligne], URL : [http://www.qc.ec.gc.ca/faune/biodiv/fr/table\\_mat.html](http://www.qc.ec.gc.ca/faune/biodiv/fr/table_mat.html)

Archambault, S. 2002. Région naturelle n° 20 « Les hautes terres boréales laurentiennes ». Synthèse des connaissances et analyse comparative de trois sites d'intérêt : rivières Manitou, Magpie, et Mingan. Rapport présenté au ministère du Patrimoine canadien, Agence Parcs Canada. Québec. viii, 212 p. : 9 tabl. : 30 fig. : 35 phot. : 9 ann.

Bordage, D. 2004-2007. Inventaires des rives, Service canadien de la faune, Environnement Canada.

Commission de toponymie du Québec. 2008. *Rivière Manitou*. [En ligne], URL : <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/topos/carto.asp?Speci=38506&Latitude=50,29778&Longitude=-65,24139&Zoom=1700>

Danaï, A. 2003. Routes des Baleines – Phase II – Volume 2 : MRC de la Minganie. Étude du potentiel de développement touristique. Réalisé par AquaBIO Concept pour l'ATR de Duplessis.

ÉPOQ-COCN 1983-2007. Banque régionale de données ornithologiques ÉPOQ-COCN. Club d'ornithologie de la Côte-Nord.

MPO. 2007. Système d'information pour la gestion de l'habitat du poisson (SIGHAP). [En ligne], URL : [http://sighap-fhamis.qc.dfo-mpo.gc.ca/cartes/sighap2-1/selection\\_francais/selection.html](http://sighap-fhamis.qc.dfo-mpo.gc.ca/cartes/sighap2-1/selection_francais/selection.html)

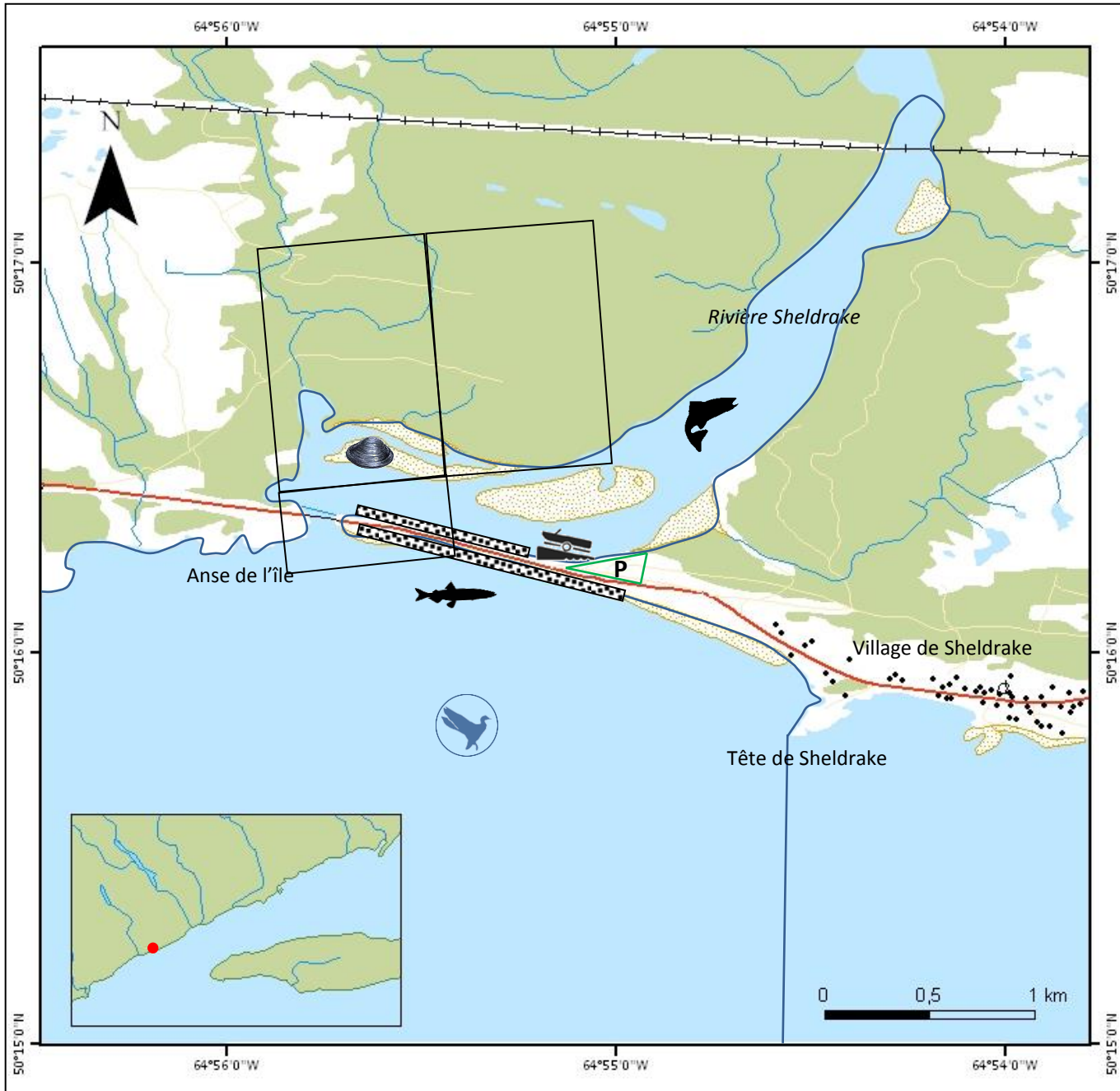
Normand, I. 2003. Inventaire aérien des aires de concentration d'oiseaux aquatiques de la Côte-Nord (1999). Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la faune de la Côte-Nord. 59 p.

Rail, J.-F. et J.-P.L. Savard. 2003. Identification des aires de mues et de repos au printemps des macreuses (*Melanitta sp.*) et de l'Eider à duvet (*Somateria mollissima*) dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. Série de rapports techniques No. 408. Service canadien de la faune, région du Québec, Environnement Canada, Sainte-Foy, 54 pages.

## **4 - EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE SHELDRAKE**

### **TABLE DES MATIÈRES**






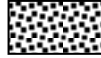








4.1	INTRODUCTION .....	46
4.2	MILIEU BIOPHYSIQUE .....	46
4.2.1	Composantes physiques .....	46
4.2.2	Composantes biologiques .....	46
4.3	MILIEU HUMAIN .....	48
4.3.1	Situation géographique et contexte régional .....	48
4.3.2	Accessibilité et équipements d'accueil existants .....	48
4.3.3	Utilisation du territoire .....	51
4.3.4	Tenure des terres .....	51
4.3.5	Affectation du territoire .....	51
4.3.6	Gestionnaires du site .....	51
4.3.7	Évolution et orientations de développement du site .....	51
4.4	VALEUR DU SITE .....	52
4.5	ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION .....	52
4.6	SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES .....	52
4.7	LIGNES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE .....	53
4.7.1	Vocation et orientations d'un développement durable .....	53
4.7.2	Pré faisabilité et prise en charge du site .....	54
4.8	RÉFÉRENCES .....	54



## EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE SHELDRAKE

Figure 4.1. Vue générale et composantes de l'habitat

### LÉGENDE

-  Cours d'eau
-  Route
-  Sentier non carrossable
-  Végétation
-  Dépôts sableux
-  Enrochement
-  Rampe de mise à l'Eau
-  Halte routière
-  Site de fraie du capelan
-  Rivière à saumon
-  Aire de concentration d'oiseaux aquatiques
-  Cueillette de mollusques
-  Claim
-  Lots privés

## 4.1 INTRODUCTION

### Localisation

L'embouchure de la rivière Sheldrake est située sur le territoire de la municipalité de Rivière-au-Tonnerre dans la MRC de la Minganie. Le site couvre toute l'embouchure à partir de l'Anse-de-l'île, à l'ouest, jusque la halte routière, à l'est et s'étend 1 km à l'intérieur des terres (Fig. 1).

Coordonnées:	UTM (Est) :	362 971 m	UTM (Nord) :	5 570 700 m
	Longitude :	64°55'22" O	Latitude :	50°16'21" N

### Historique

La création du village de Sheldrake remonte au milieu du XIXe siècle lorsque Philippe-Gédéon Touzel, jersiais d'origine ayant immigré en Gaspésie, vint s'y établir en 1851 pour y fonder une exploitation de pêche et par la même occasion le village de Sheldrake. Deux ans plus tard, la capitaine Thomas Legros, marchand à l'anse du Cap près de Percé, s'y installe lui aussi suivi en 1857 de la compagnie jersiaise John et Elias Collas (Frenette 1996).

## 4.2 MILIEU BIOPHYSIQUE

### 4.2.1 Composantes physiques

La rivière Sheldrake prend sa source entre les lacs Manitou et Magpie et emprunte le long de son parcours une succession de chutes et de rapides pour aboutir à l'extrémité ouest du village de Sheldrake, dans la Municipalité de Rivière-aux-Tonnerre. En arrivant de Sept-îles par la route 138, le paysage change au niveau de Sheldrake pour devenir une lande rocailleuse entrecoupée de tourbières et de pessières noires à sapins et à mousses. La route 138 a été construite directement sur la flèche littorale et un pont en acier permet de traverser du continent à la flèche. Cette dernière a par ailleurs été enrochée pour contrer le phénomène d'érosion, problématique d'envergure sur la Côte-Nord (Fig. 4.2A et 4.2B).

### 4.2.2 Composantes biologiques

#### Végétation

La végétation qui borde l'embouchure de la rivière Sheldrake se caractérise par la présence de nombreuses tourbières entrecoupées de peuplement de pessière noire à sapins et à mousses. Certaines plantes caractéristiques de ces milieux sont d'ailleurs présentes dans le secteur, telles que l'Iris Versicolore (Fig. 4.3A), l'Airelle canneberge (Fig. 4.3B), la Gesse maritime (Fig. 4.3C), le Kalmia à feuille étroite, la Prêle des champs, la Deschampsie cespiteuse, ou l'Aster des bois (Atlas de la biodiversité du Saint-Laurent 2002).



**Figure 4.2.** Vue aérienne de l'embouchure de la rivière Sheldrake en direction A) Ouest et B) Nord. *Crédit photos : ATRD (A. Danais).*



**Figure 4.3.** A) Iris versicolore ; B) Airelle canneberge ; C) Gesse maritime. *Crédit photo : V. Provost.*

### *Faune marine*

Le phénomène de résurgence observé le long du littoral favorise la présence d'une zone de production primaire (Savenkoff et al. 2007) et par le fait même l'abondance d'œufs et de larves de poissons et de crustacés décapodes, particulièrement dans le détroit de Jacques Cartier (Ouellet 2007). Le Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune (MRNF) et le Système d'Information pour la Gestion de l'Habitat du Poisson (SIGHAP), créé par le Ministère des Pêches et des Océans Canada (MPO), révèlent la présence du Crabe commun, de l'Anguille d'Amérique, de l'Éperlan arc-en-ciel, de l'Omble de fontaine, du Saumon atlantique et du Capelan dans la rivière Sheldrake et/ou dans son embouchure (embouchure pour le capelan et crabe) (MPO 2007, MRNF Comm. Pers. 2008). Le Capelan et l'Éperlan arc-en-ciel sont des espèces clés dans l'écosystème du Saint-Laurent car ils sont à la base du régime alimentaire des mammifères marins, des oiseaux de mer et de nombreuses espèces d'importance commerciale comme la morue, le flétan ou la plie. Selon le Réseau d'observateurs du Capelan (ROC 2007), le secteur est reconnu comme site de fraie du capelan. Quant à l'Anguille d'Amérique, l'espèce est susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (LEMV) du MRNF et est jugée préoccupante par le Comité sur la Situation des Espèces en Péril au Canada (COSEPAC). Enfin, au large de l'embouchure, on retrouve deux gisements de Mactre de Stimpson, l'un à 2,5km et l'autre à 3km de l'embouchure, avec une moyenne de 3,5 mactres/m<sup>2</sup> (Landry et al. 1992).

Le Phoque gris fréquente régulièrement les eaux au large de l'embouchure de la rivière Sheldrake (MPO 2007) alors que le Phoque du Groenland a déjà été observé dans le secteur. Le Petit rorqual, espèce commune dans le Golfe du Saint-Laurent peut être vu de la flèche littorale.

### *Faune aviaire*

Le large de l'embouchure de la rivière Sheldrake est une Aire de Concentration des Oiseaux Aquatiques (ACOA). Des concentrations notables de Cormorans à aigrette (70), Garrots d'Islande (150), Macreuses à front blanc (3400), Macreuses brunes (300), Macreuses noires (500), Guillemots à miroir (100), Hareldes kakawi (500), Harles huppés (300), Canards noirs (53), Eiders à duvet (2000), Goélands argentés (1000) et Mouettes tridactyles (330) ont pu être recensées dans le secteur le long des côtes par le Service Canadien de la Faune (SCF), le MRNF et le Club d'Ornithologie de la Côte-Nord (COCN) ces dernières années. Le Garrot d'Islande, espèce susceptible d'être désignée vulnérable ou menacée au Québec et protégée par la LEMV du MRNF, se concentre en groupe de quelques individus tant que l'embouchure est libre de glace, en automne, au printemps et en hiver (C. Buidin. Comm. Pers. 2008).

Bernaches du Canada, Plongeurs huard, Plongeurs du Pacifique, canards sp., bécasseaux, Arlequins plongeurs fréquentent également la zone à l'occasion mais en concentration moindre (Normand 2003,

Rail et Savard 2003, ÉPOQ-COCN 1987-2007, Bordage 2004-2007). Il est à noter que l'Arlequin plongeur est un oiseau migrateur protégé par la *loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*. La population de l'est est listée comme espèce préoccupante à l'annexe I de la *loi sur les espèces en péril* (LEP) et susceptible d'être désignée vulnérable ou menacée au Québec en vertu de la LEMV. Il fréquente la zone à l'occasion, surtout au printemps (C. Buidin. Comm. Pers. 2008).

Les données recueillies par le COCN pour l'Étude des Population d'Oiseaux du Québec (ÉPOQ) qui couvrent la période de 1983 à 2007, révèlent que certaines espèces d'oiseaux de proie fréquentent le secteur régulièrement, comme le Balbuzard pêcheur, le Busard Saint-Martin, la Buse pattue, l'Épervier brun, le Faucon émerillon et le Harfang des neiges ou occasionnellement comme l'Autour des palombes, la Buse à queue rousse, la Chouette épervière, la Nyctale de Tengmalm, le Faucon gerfaut et le Hibou des marais. Cette dernière espèce possède un statut préoccupant au Canada et est susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec. De plus, trois Faucons pèlerins et deux Pygargues à tête blanche ont été observés entre 2004 et 2007. Le Faucon pèlerin est classé menacé selon la LEP à l'échelle nationale et listée vulnérable au Québec selon le LEMV. Le Pygargue à tête blanche, quant à lui, est une espèce désignée vulnérable en vertu de la LEMV.

Bon nombre de passereaux ont été recensés par le COCN incluant les bruants, parulines, corvidés, hirondelles, pics et fringillidés. Cinq espèces de parulines et neufs espèces de bruants ont été détectées dont le Bruant des neiges qui peut se retrouver en grande concentration dans le secteur lors de sa migration vers les sites de nidification. En effet jusqu'à 265 bruants des neiges ont été recensés au printemps 1998 (ÉPOQ-COCN 1983-2007). Une cinquantaine de Quiscale rouilleux ont également été observés en 2007. Cette espèce est jugée préoccupante par le COSEPAC notamment en raison de la diminution considérable de sa population depuis une quarantaine d'années.

Le tableau 4.1 liste les espèces observées ces 18 dernières années lors d'inventaires standardisés ou non du COCN pour la banque de données ÉPOQ (1983-2007), du MRNF lors de l'identification des ACOA (Normand 2003), du SCF lors de l'inventaire des rives (Bordage 2004-2007) et de l'identification des aires de mue des macreuses et de l'Eider à duvet (Rail et Savard 2003). Pas moins de 112 espèces sont susceptibles de fréquenter l'embouchure de la rivière Shelldrake.

## 4.3 MILIEU HUMAIN

### 4.3.1 Situation géographique et contexte régional



**Figure 4.4.** Débarcadère situé à l'intérieur de l'embouchure de la rivière Shelldrake. *Crédit photo : V. Provost.*

L'embouchure de la rivière Shelldrake se situe à 119 km à l'Est de Sept-Îles, juste à l'ouest du village de Shelldrake qui fait partie de la municipalité de Rivière-au-Tonnerre.

Un projet de mini-centrale hydroélectrique est prévu sur la rivière Shelldrake d'une capacité de 25 mégawatts. Cette structure serait construite dans le secteur de la Courbe du Sault sur une distance de 900 mètres. La portée du projet comprendrait la construction et l'exploitation de l'aménagement hydroélectrique ainsi que tous les ouvrages connexes nécessaires à sa réalisation. La firme de consultant en environnement AXOR est en charge de l'étude d'impact et l'a récemment déposée au ministère de l'Environnement. Cette étude devrait être rendue publique d'ici quelques semaines.

### 4.3.2 Accessibilité et équipements d'accueil existants

Le site est parfaitement accessible par la 138, puisque celle-ci enjambe l'embouchure de la rivière. Il est possible de se stationner à l'extrémité est de la flèche littorale le long de la route 138. Le pont en acier qui permet de relier les deux côtés de la berge limite l'accès à l'embouchure seulement aux embarcations à

**Tableau 4.1.** Liste des espèces d'oiseaux observées dans le secteur de l'embouchure de la rivière Sheldrake de 1989 à 2007.

NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	Année d'observation et source <sup>1</sup>	NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	Année d'observation et source <sup>1</sup>
Alouette hausse-col	<i>Eremophila alpestris</i>	14, 23	Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	8, 9, 14, 16, 17, 18, 19, 21, 23
Arlequin plongeur*	<i>Histrionicus histrionicus</i>	7, 14	Grand Harle	<i>Mergus merganser</i>	5, 8, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	17, 23	Grand Héron	<i>Ardea herodias</i>	17
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	6, 8, 14, 21, 23	Guillemot à miroir	<i>Cephus grylle</i>	8, 9, 14, 16, 18, 19, 21, 23
Bécasseau à croupion blanc	<i>Calidris fuscicollis</i>	23	Harelde kakawi	<i>Clangula hyemalis</i>	5, 6, 7, 8, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23
Bécasseau minuscule	<i>Calidris minutilla</i>	6	Harfang des neiges	<i>Bubo scandiacus</i>	15, 17, 18, 21
Bécasseau sanderling	<i>Calidris alba</i>	16, 21	Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>	2, 3, 5, 6, 8, 9, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23
Bécasseau semipalmé	<i>Calidris pusilla</i>	6	Hirondelle bicolor	<i>Tachycineta bicolor</i>	1, 9, 13, 14, 15, 17, 21, 23
Bécasseau violet	<i>Calidris maritima</i>	21	Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	15
Bec-croisé bifascié	<i>Loxia leucoptera</i>	19, 21, 23	Jaseur boréal	<i>Bombycilla garrulus</i>	9
Bernache Cravant	<i>Branta bernicla</i>	24	Jaseur d'Amérique	<i>Bombycilla cedrorum</i>	18
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>	5, 8, 9, 13, 14, 17, 18, 19, 21, 23	Junco ardoisé	<i>Junco hyemalis</i>	8, 13, 14, 16, 23
Bruant à couronne blanche	<i>Zonotrichia leucophrys</i>	23	Macreuse à front blanc	<i>Melanitta perspicillata</i>	2, 5, 7, 8, 9, 10, 12, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23
Bruant à gorge blanche	<i>Zonotrichia albicollis</i>	2, 8, 9, 13, 15, 17, 23	Macreuse brune	<i>Melanitta fusca</i>	2, 3, 5, 8, 9, 12, 14, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23
Bruant chanteur	<i>Melospiza melodia</i>	14, 15, 21, 23	Macreuse noire	<i>Melanitta nigra</i>	2, 5, 7, 8, 9, 12, 13, 14, 15, 18, 19, 21, 23
Bruant des marais	<i>Melospiza georgiana</i>	23	Martin-pêcheur d'Amérique	<i>Ceryle alcyon</i>	15, 21
Bruant des neiges	<i>Plectrophenax nivalis</i>	9, 14, 17, 18, 21, 23	Merle d'Amérique	<i>Turdus migratorius</i>	1, 8, 13, 14, 17, 19, 21, 23
Bruant des prés	<i>Passerculus sandwichensis</i>	1, 14, 15, 16, 17, 18, 23	Mésange à tête brune	<i>Poecile hudsonica</i>	21, 23
Bruant fauve	<i>Passerella iliaca</i>	14	Mésange à tête noire	<i>Poecile atricapillus</i>	16, 21, 23
Bruant hudsonien	<i>Spizella pusilla</i>	8, 23	Mésangeai du Canada	<i>Perisoreus canadensis</i>	7, 14, 18, 21, 23
Bruant lapon	<i>Calcarius lapponicus</i>	14, 18, 21, 23	Mouette atricille	<i>Larus atricilla</i>	19
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	2, 8, 14, 17, 18, 19, 21, 23	Mouette de Bonaparte	<i>Larus philadelphia</i>	17
Buse à queue rousse	<i>Canard pilet</i>	23	Mouette pygmée	<i>Larus minutus</i>	6
Buse pattue	<i>Buteo lagopus</i>	8, 13, 16, 17, 18, 19, 23	Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla</i>	2, 3, 6, 12, 16, 17, 18, 21, 23, 24
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	8, 12, 14, 16, 17, 19, 23	Nyctale de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>	9, 18
Canard d'Amérique	<i>Anas americana</i>	17	Paruline à croupion jaune	<i>Dendroica coronata</i>	13, 14, 15, 19, 23
Canard noir	<i>Anas rubripes</i>	3, 5, 8, 9, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23	Paruline à gorge noire	<i>Dendroica virens</i>	21
Canard pilet	<i>Buteo jamaicensis</i>	3, 5, 8, 12, 17, 18, 21, 23	Paruline à tête cendrée	<i>Dendroica magnolia</i>	13, 14
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	23	Paruline masquée	<i>Geothlypis trichas</i>	16
Chardonneret jaune	<i>Carduelis tristis</i>	15, 23	Paruline obscure	<i>Vermivora peregrina</i>	14
Chevalier grivelé	<i>Actitis macularius</i>	16, 22, 24	Petit Fuligule	<i>Anthya affinis</i>	17, 21
Chevalier solitaire	<i>Tringa solitaria</i>	24	Petit Garrot	<i>Rucephala albeola</i>	23
Chouette épervière	<i>Surnia ulula</i>	19	Petit Pingouin	<i>Alca torda</i>	16, 19
Cormoran à aigrettes	<i>Phalacrocorax auritus</i>	3, 5, 8, 12, 13, 14, 15, 16,	Pic à dos noir	<i>Picoides arcticus</i>	18, 21, 23



Corneille d'Amérique	<i>Corvus brachyrhynchos</i>	17, 18, 19, 20, 21, 23 1, 2, 7, 8, 9, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23	Pic à dos rayé	<i>Picoides dorsalis</i>	21, 23
Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>	17, 18	Pic flamboyant	<i>Colaptes auratus</i>	8, 15, 19, 23
Crécerelle d'Amérique	<i>Falco sparverius</i>	14, 17, 21, 23	Pic mineur	<i>Picoides pubescens</i>	23
Durbec des sapins	<i>Pinicola enucleator</i>	6, 18, 19, 21, 23	Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>	19
Eider à duvet	<i>Somateria mollissima</i>	3, 5, 8, 9, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 24	Pipit d'Amérique	<i>Anthus rubescens</i>	23
Épervier brun	<i>Accipiter striatus</i>	14, 16, 17	Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i>	9, 13, 16, 18, 19, 21, 23
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	1, 9, 13, 14, 15, 17, 23	Plongeon huard	<i>Gavia immer</i>	8, 9, 13, 14, 15, 16, 18, 19, 21, 22, 23
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	8, 13, 15, 18, 21, 23	Pluvier kildir	<i>Charadrius vociferus</i>	13, 21
Faucon gerfaut	<i>Falco rusticolus</i>	4, 15	Pluvier semi-palmé	<i>Charadrius semipalmatus</i>	13, 17
<b>Faucon pèlerin*</b>	<i>Falco peregrinus</i>	19, 23	<b>Pygargue à tête blanche*</b>	<i>Haliaeetus leucocephalus</i>	3, 17, 21, 24
Fou de Bassan	<i>Morus bassanus</i>	8, 9, 14, 17, 18, 21, 23	Quiscale bronzé	<i>Quiscalus quiscula</i>	18, 23
Fuligule à collier	<i>Aythya collaris</i>	17, 18, 21	<b>Quiscale rouilleux*</b>	<i>Euphagus carolinus</i>	23
Fuligule milouinan	<i>Aythya marila</i>	8, 17, 19, 21, 23	Roitelet à couronne dorée	<i>Regulus satrapa</i>	23
Garrot à oeil d'or	<i>Bucephala clangula</i>	5, 7, 8, 9, 14, 16, 17, 18, 21, 23, 24	Roitelet à couronne rubis	<i>Regulus calendula</i>	9, 13, 14, 15, 19, 21
<b>Garrot d'Islande*</b>	<i>Bucephala islandica</i>	6, 7, 8, 9, 13, 14, 17, 18, 18, 21, 23	Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	5, 8, 9, 14, 17, 18, 19, 21, 22, 23
Gélinotte huppée	<i>Bonasa umbellus</i>	18	Sittelle à poitrine rousse	<i>Sitta canadensis</i>	18, 21
Goéland à bec cerclé	<i>Larus argentatus</i>	2, 8, 9, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 23	Sizerin blanchâtre	<i>Carduelis hornemanni</i>	14
Goéland arctique	<i>Larus glaucoides</i>	3, 8, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 21, 23, 24	Sizerin flammé	<i>Carduelis flammaea</i>	6, 14, 17, 18, 19, 21, 23
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	1, 2, 3, 7, 8, 6, 7, 8, 9, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	1, 2, 6, 13, 16, 17, 18, 21, 23
Goéland bourgmestre	<i>Larus hyperboreus</i>	2, 8, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 23	Tarin des pins	<i>Carduelis pinus</i>	16, 23
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	18, 21	Tohi à flancs roux	<i>Pipilo erythrophthalmus</i>	6
Goéland marin	<i>Larus marinus</i>	2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23	Tourterelle triste	<i>Zenaidra macroura</i>	15, 19, 21, 23
Grand Chevalier	<i>Tringa melanoleuca</i>	13, 14, 15, 16, 18, 21, 23	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	13, 14

<sup>1</sup>1 = 1989 (ÉPOQ-COCN); 2 = 1990 (ÉPOQ-COCN); 3 = Automne 1991 (Normand 2003); 4 = 1992 (ÉPOQ-COCN); 5 = Printemps 1992 (Normand 2003); 6 = 1995 (ÉPOQ-COCN) ; 7 = 1996 (ÉPOQ-COCN); 8 = 1997 (ÉPOQ-COCN); 9 = 1998 (ÉPOQ-COCN); 10 = 1998 (Rail et Savard 2003); 12 = 1999 (Normand 2003); 13 = 1999 (ÉPOQ-COCN); 14 = 2000 (ÉPOQ-COCN); 15 = 2001 (ÉPOQ-COCN); 16 = 2002 (ÉPOQ-COCN); 17 = 2003 (ÉPOQ-COCN); 18 = 2004 (ÉPOQ-COCN); 19 = 2005 (ÉPOQ-COCN); 20 = 2005 (D. Bordage); 21 = 2006 (ÉPOQ-COCN); 22 = 2006 (Bordage); 23 = 2007(ÉPOQ-COCN); 24 = 2007 (Bordage).

\* Espèce à statut particulier

faible tirant d'eau et sans mât. Toutefois, un débarcadère à l'intérieur même de l'embouchure permet la mise à l'eau des embarcations (Fig. 4.4). Aucun équipement d'accueil n'est présent sur ce site.

#### **4.3.3 Utilisation du territoire**

Le site est essentiellement utilisé à des fins de navigation, de pêche sportive, de collecte de mollusques dont la zone de récolte, située de l'autre côté de la rivière, est accessible avec une embarcation. Cette activité qui perdure depuis de nombreuses années a favorisé un sentiment d'attachement culturel fort pour cette pratique.

La pêche sportive de toutes les espèces sauf le saumon est permise entre une droite perpendiculaire au courant joignant les deux rives à un point situé à 100 m en aval du pont de la route 138 et une droite reliant la rive ouest à la rive est en passant par la pointe nord de l'île la plus en aval (MRNF 2008).

Enfin, l'ouest de l'embouchure est entourée de claims. Le claim est le seul titre d'exploration octroyé pour la recherche des substances minérales du domaine de l'État. C'est un droit minier qui donne à son titulaire le droit exclusif de rechercher, pour une période de deux ans, sur un territoire délimité, toutes les substances minérales qui font partie du domaine de l'état. On retrouve dans le secteur de l'embouchure trois claims de 55,04 ha (CDC 9486 A, CDC 9487 A, CDC 9488 A) et un claim de 23 ha (CDC 9477 A) appartenant à MM. Daniel Sherrer et Mario Picard (GESTIM 2008).

#### **4.3.4 Tenure des terres**

La majorité des terres bordant l'embouchure de la rivière sont de propriété publique. Toutefois, quelques terrains privés se situent à l'extrémité est de la flèche (Fig. 1). Selon les plans cadastraux municipaux (matrice graphique), il y a un lot privé qui appartient à la municipalité de Rivière-au-Tonnerre et l'autre à Sylvia Duguay.

#### **4.3.5 Affectation du territoire**

##### *Zonage municipal*

La rivière ainsi que l'embouchure sont situés en zone de conservation où est permise l'installation d'établissements dont l'activité principale est soit l'éducation, les loisirs, les activités culturelles, les cimetières ou les services publics.

##### *Statut actuel du site*

Le large de l'embouchure a été identifié comme ACOA (02-09-0402-1999) selon le *Règlement sur les habitats fauniques* et est protégé par la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* du MRNF. Selon l'article 128.6 de cette dernière loi « nul ne peut faire une activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à l'habitat de l'animal ou du poisson visé par cet habitat » sans l'autorisation préalable du ministre. En tant qu'ACOA, ce site est également reconnu comme une aire protégée au sens de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* appliquée par la Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

#### **4.3.6 Gestionnaires du site**

Le MRNF gère les terres publiques de l'embouchure de la rivière Sheldrake excepté les lots privés.

#### **4.3.7 Évolution et orientations de développement du site**

Seul le débarcadère témoigne de la mise en valeur du site. Le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe, a réalisé en 2006, un projet de caractérisation des côtes de la Minganie afin d'établir une Route Bleue destinée aux embarcations à faible tirant d'eau, principalement le kayak de mer. L'objectif de ce projet est d'établir,

dans le futur, un réseau de mises à l'eau, d'abris sécuritaires, d'aires de repos, de service d'hébergement et d'alimentation, de campings rustiques et commerciaux. Parmi tous les sites caractérisés, un se situait juste à l'ouest de l'embouchure de la rivière Sheldrake, à l'Anse de l'Île.

#### 4.4 VALEUR DU SITE

Par rapport à l'ensemble des sites littoraux d'intérêt à l'étude la valeur est qualifiée de « moyenne à élevée ». Cependant, l'embouchure de la rivière Sheldrake offre un panorama impressionnant quand on arrive de la 138. Le paysage n'est d'ailleurs pas la seule caractéristique de ce site puisque les composantes biologiques prennent également une place importante notamment auprès de la population locale. La pêche au capelan qui fraie sur les plages de la flèche littorale, la pêche sportive et la cueillette des myes sont des activités ancrées dans les traditions locales et font partie du patrimoine culturel de la région.

Le site présente également une grande diversité spécifique notamment en terme de faune aviaire. L'embouchure est un endroit privilégiée pour l'observation de la faune car elle offre une très belle vue autant sur l'embouchure que sur le golfe.

#### 4.5 ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION



**Figure 4.5.** Structure d'enrochement sur la face Sud de la flèche littorale. *Crédit photo : V. Provost.*

Si le projet de barrage hydroélectrique est mis sur pied, il y aura un risque de modification de l'apport sédimentaire et de l'hydrologie au niveau de l'embouchure de la rivière Sheldrake. Cependant les conséquences sur la faune sont difficiles à prévoir. Il faudra attendre que soit rendue publique l'étude d'impact de ce projet, soit au début de l'année 2009.

L'enrochement le long de la flèche littorale (Fig. 4.5) pourrait entraîner un effet de bout. C'est-à-dire accentuer le phénomène d'érosion aux extrémités des structures permanentes.

La fréquentation de l'embouchure de la rivière Sheldrake et des côtes littorales de la flèche par les kayakistes ou canoteurs pourrait également être source de

perturbation, notamment sur la faune aviaire et marine. Cependant, ce type de dérangement est jugé faible à l'heure actuelle, mais une augmentation de la fréquentation du site pourrait éventuellement devenir problématique.

#### 4.6 SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES

Le tableau 4.2 présente la synthèse des potentiels et des contraintes à l'égard d'éventuelles interventions de conservation ou de mise en valeur du site de l'embouchure de la rivière Sheldrake dans un contexte de développement durable et de conservation du patrimoine naturel, historique et géologique.

**Tableau 4.2.** Synthèse des potentiels et contraintes pour l’embouchure de la rivière Sheldrake.

POTENTIELS	VOCATION	
	Conservation	Mise en valeur
- Valeur écologique du site (frayère à capelan, rivière à saumon, faunes marine et aviaire, présence d’espèces à statut particulier)	X	X
- Présence d’une ACOA protégée par la <i>Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune</i>	X	X
- Banc de mye		X
- Panorama		X
- Route Bleue (Anse de l’île identifiée comme site potentiel)		X
- Accessibilité au site par voie terrestre et maritime		X
- Proximité de la route 138		X
- Proximité du village de Sheldrake		X
- Site majoritairement de tenure publique		X
- Services d’hébergement disponibles à Sheldrake		X
- Pêche à l’omble de fontaine et chasse à la sauvagine		X
<b>CONTRAINTES</b>		
- Projet de barrage hydroélectrique	X	X
- Enrochement	X	

#### 4.7 LIGNES DIRECTRICES D’UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les lignes directrices s’appuient sur les informations recueillies et les analyses effectuées dans les sections précédentes. L’objectif de cet exercice est de proposer des orientations visant à mettre en valeur l’habitat d’intérêt tout en protégeant son intégrité dans une perspective de développement durable.

##### 4.7.1 Vocation et orientations d’un développement durable

L’embouchure de la rivière Sheldrake est un site relativement fréquenté, notamment par la population locale pour les activités de plein air, de pêche et cueillette de mye. L’accès aux habitats bordant l’embouchure est limité à la flèche littorale le long de la 138, et une embarcation est nécessaire pour se rendre de l’autre côté. Ainsi, l’impact de la circulation sur le milieu naturel est circonscrit à une zone en particulier, permettant la protection du reste des habitats riverains. Les lignes de développement durables s’orienteront donc essentiellement sur la flèche littorale :

- Évaluer la possibilité de végétaliser les structures d’enrochement afin d’augmenter la superficie potentielle d’habitats fauniques, notamment par la rétention de sable et le maintien de la plage essentielle à la fraie du capelan et d’améliorer l’aspect esthétique de la plage;
- Évaluer la possibilité de développer le stationnement actuel sous forme de halte routière avec des activités d’auto-interprétation du milieu naturel par exemple (panneaux);

- Installer des pictogrammes le long de la 138 pour avertir les usagers de la possibilité de mettre à l'eau des embarcations, et de s'adonner aux activités de pêche sportive et de cueillette de mye;
- Assurer la continuité du projet de la Route Bleue pour les embarcations à faible tirant d'eau.

#### 4.7.2 Préfaisabilité et prise en charge du site

À la vue des contraintes soulevées concernant les lignes de développement durable, les points énoncés au paragraphe précédent devraient être tout à fait réalisables. Les activités de mise en valeur du site pourraient être prises en charge par des instances locales, soit la municipalité de Rivière-au-Tonnerre ou l'Association de Développement et de Protection de la rivière Sheldrake (ADPRS). Si le projet de barrage hydro-électrique venait à aller de l'avant, les mesures de compensations qui en découleraient pourraient favoriser les actions de mise en valeur et de conservation du site.

Le Comité Zip Côte-Nord du Golfe prévoit, à l'été 2009, d'effectuer la végétalisation de dix structures permanentes sur son territoire, et la face sud de la flèche littorale pourrait faire partie de ce programme sous réserve de l'approbation de la municipalité de Rivière-au-Tonnerre et du financement alloué pour ce projet.

La continuité du projet de la Route Bleue pourrait être prise en charge par les intervenants directement concernés par cet aspect, soit les clubs de kayak locaux et régionaux, qui pourraient prendre en compte les recommandations issues de ce projet et entamer la phase suivante.

## 4.8 RÉFÉRENCES

Atlas de la Biodiversité du Saint-Laurent. 2002. [En ligne], URL : [http://www.qc.ec.gc.ca/faune/biodiv/fr/table\\_mat.html](http://www.qc.ec.gc.ca/faune/biodiv/fr/table_mat.html)

Bordage. D. 2004-2007. Inventaires des rives, Service canadien de la faune, Environnement Canada.

Commission de toponymie du Québec. 2008. *Rivière Sheldrake*. [En ligne], URL : <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/topos/carto.asp?Speci=59479&Latitude=50,27167&Longitude=-64,92917&Zoom=1700>

ÉPOQ-COCN 1983-2007. Banque régionale de données ornithologiques ÉPOQ-COCN. Club d'ornithologie de la Côte-Nord.

Frenette P. 1996. Histoire de la Côte-Nord. Institut québécois de recherche sur la culture, Sainte-Foy, Québec.

GESTIM. 2008. [En ligne], URL : [https://gestim-mines.gouv.qc.ca/MRN\\_GestionP\\_Presentation/ODM02101\\_login.aspx](https://gestim-mines.gouv.qc.ca/MRN_GestionP_Presentation/ODM02101_login.aspx)

Landry, T., E. Wade, et M. Giguère. 1992. Évaluation de gisements de Mactre de Stimpson, *Mactromeris polynyma*, dans le golfe du Saint-Laurent : résultats préliminaires. Secr. Can. De consult. Sci. Du MPO, Document de recherche 92/86.

MPO. 2007. Système d'information pour la gestion de l'habitat du poisson (SIGHAP). [En ligne], URL : [http://sighap-fhamis.qc.dfo-mpo.gc.ca/cartes/sighap2-1/selection\\_francais/selection.html](http://sighap-fhamis.qc.dfo-mpo.gc.ca/cartes/sighap2-1/selection_francais/selection.html)

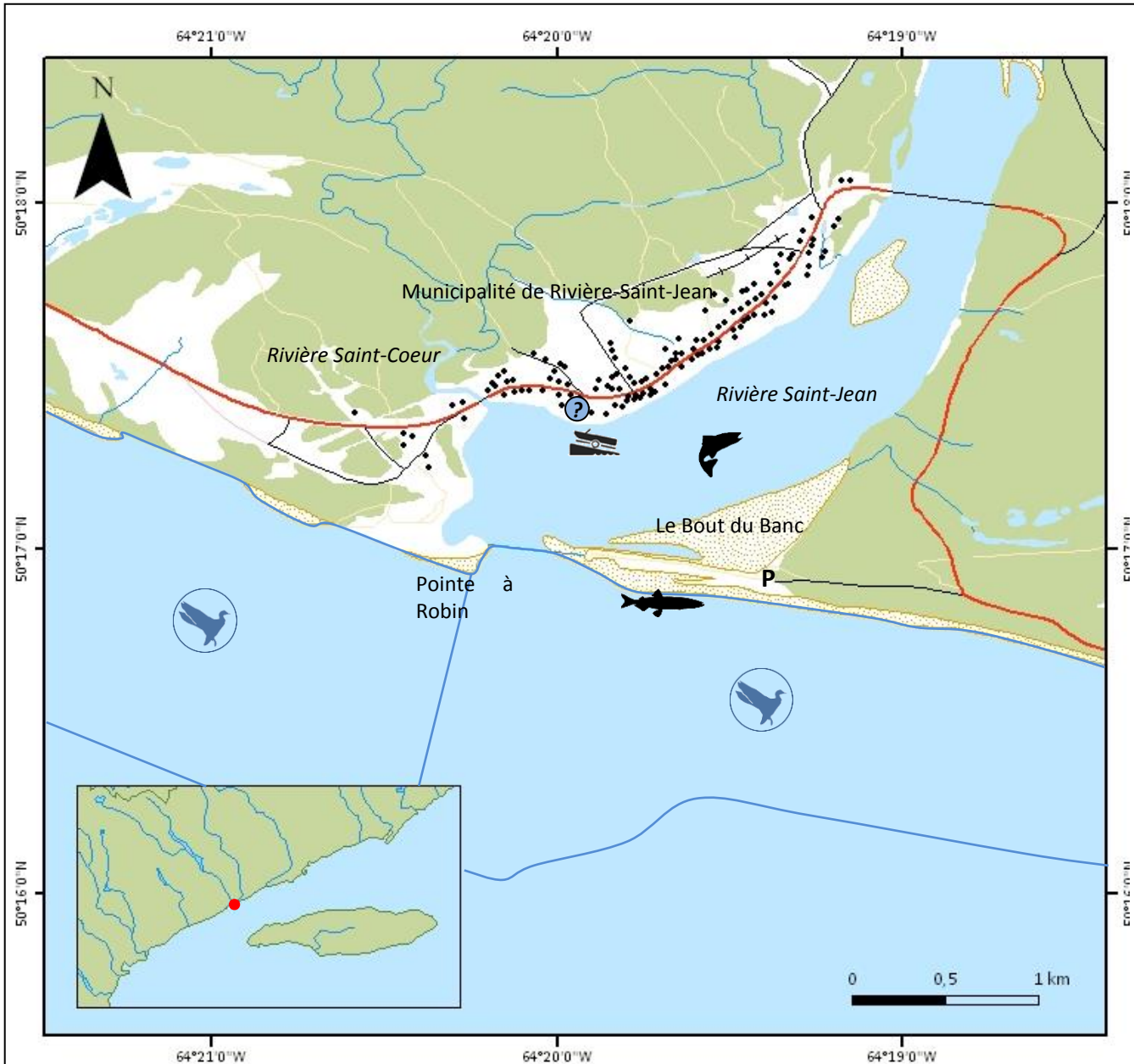
MRNF, 2008. La pêche sportive au Québec - 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2009. [En ligne], URL : <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/enligne/faune/reglementation-peche/impression/peche-regles.pdf>

- Normand, I. 2003. Inventaire aérien des aires de concentration d'oiseaux aquatiques de la Côte-Nord (1999). Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la faune de la Côte-Nord. 59 p.
- Ouellet, P. 2007. Contribution à l'identification de zones d'importance écologique et biologique (ZIEB) pour l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent : La couche des œufs et des larves de poissons et crustacés décapodes. Secr. Can. De consult. Sci. Du MPO, Avis sci. 2007/011.
- Rail, J.-F. et J.-P.L. Savard. 2003. Identification des aires de mues et de repos au printemps des macreuses (*Melanitta sp.*) et de l'Eider à duvet (*Somateria mollissima*) dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. Série de rapports techniques No. 408. Service canadien de la faune, région du Québec, Environnement Canada, Sainte-Foy, 54 pages.
- ROC 2007. Réseau d'observateurs du capelan. [En ligne], URL : <http://sighap-fhamis.qc.dfo-mpo.gc.ca/capelan/>
- Savenkoff, C., M.-N. Bourassa, D. Baril, et H. Benoît. 2007. Identification des zones d'importance écologique et biologique pour l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. Secr. Can. De consult. Sci. Du MPO, Avis sci. 2007/015.

## **5 – EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE SAINT-JEAN**

### **TABLE DES MATIÈRES**

5.1	INTRODUCTION .....	578
5.2	MILIEU BIOPHYSIQUE .....	58
5.2.1	Composantes physiques .....	58
5.2.2	Composantes biologiques .....	59
5.3	MILIEU HUMAIN .....	64
5.3.1	Situation géographique et contexte régional .....	64
5.3.2	Accessibilité et équipements d'accueil existants .....	64
5.3.3	Utilisation du territoire .....	64
5.3.4	Tenure des terres .....	64
5.3.5	Affectation du territoire .....	64
5.3.6	Gestionnaires du site .....	65
5.4	VALEUR ÉCOLOGIQUE DU SITE .....	65
5.5	ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION .....	65
5.6	SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES .....	66
5.7	LIGNES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE .....	67
5.7.1	Vocation et orientation d'un développement durable .....	67
5.7.2	Pré faisabilité et prise en charge du site .....	67
5.8	RÉFÉRENCES .....	67



## EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE SAINT-JEAN

Figure 5.1. Vue générale et composantes de l'habitat

### LÉGENDE

-  Cours d'eau
-  Route 138
-  Route secondaire
-  Sentier non carrossable
-  Végétation
-  Dépôts sableux
-  Aire de concentration d'oiseaux aquatiques
-  Rivière à saumon
-  Site de fraie du capelan
-  Stationnement
-  Rampe de mise à l'eau



## 5.1 INTRODUCTION

### Localisation du site

L'embouchure de la rivière Saint-Jean est située sur les territoires de la municipalité de Rivière-Saint-Jean (rive ouest) et de la municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan (rive est) qui font partie de la MRC de la Minganie. Le site couvre toute l'embouchure de la rivière, de la flèche littorale jusqu'en amont du pont en incluant les rives est et ouest (Fig. 5.1).

Coordonnées:	UTM (Est) :	405 379 m	UTM (Nord) :	5 571 276 m
	Longitude :	64°19'41" O	Latitude :	50°17'09" N

### Historique



**Figure 5.2.** Vu aérienne de l'embouchure de la rivière Saint-Jean, orientée Sud -Nord.  
Crédit photo : G. Parenteau.

Historiquement, la rivière Saint-Jean est une ancienne voie d'entrée pour les Innus et les trappeurs pour se rendre jusque Goose Baie (Danais 2003). De 1763 à 1774 et entre 1809 et 1825, elle a même fait office de limite civile entre le Québec et Terre-Neuve. Cependant, ce n'est qu'en 1849 que des Gaspésiens découvrent cet endroit et viennent pêcher, durant la saison estivale, la morue et le saumon à la rivière Magpie. En 1857, à Rivière-Saint-Jean même, Philéas Sirois, un pêcheur venu de L'Islet, construit le premier établissement de pêche. Par la suite, les diverses compagnies de pêche de l'époque, soit John Collas and Ellias, William Fruing, Le Boutiller Brothers et Charles Robin, s'installent à Magpie et à Rivière-Saint-Jean et attirent avec eux diverses familles gaspésiennes, dont de nombreux gens de Paspébiac, de la Baie-des-Chaleurs. Ainsi, la vie prend forme autour des

installations de pêche. En 1876, la mission Saint-Jean est fondée dans le village. Ce n'est qu'en 1966 que Rivière-Saint-Jean devient une municipalité (Lambert et Roy 2001).

## 5.2 MILIEU BIOPHYSIQUE

### 5.2.1 Composantes physiques

La rivière Saint-Jean est une rivière à saumon canotable sur plus de 50 km. Elle prend sa source sur la plateau laurentien à une altitude de 750 m environ et s'écoule sur une distance d'environ 220 km avant d'atteindre le Golfe du Saint-Laurent à la hauteur du village de Rivière-Saint-Jean (Fig. 5.2 et 5.3). Son estuaire comporte deux flèches littorales (Fig. 5.2), celle de l'Est étant beaucoup plus étendue que celle de l'Ouest (Hydro-Québec 1983). La plus longue, qui s'avance dans l'embouchure, permet la création d'un marais salé à l'intérieur même de l'embouchure (Fig. 5.4).



**Figure 5.3.** Vue aérienne de l'embouchure de la rivière Saint-Jean, direction Nord. Crédit photo :ATRD (A. Danais).



**Figure 5.4.** Vue de l'embouchure de la rivière Saint-Jean à partir de la flèche littorale, direction Nord. *Crédit photo : V. Provost.*

Le paysage aux alentours de l'embouchure de la rivière Saint-Jean se caractérise par de la pessière noire à sapins et à mousses entrecoupée de tourbières. Sur la rive ouest, la forêt a laissé place au village de Rivière-Saint-Jean qui s'étend sur 1,7 Km le long de la rivière (Fig. 5.3). En arrivant de Sept-Îles, la route 138 traverse le village et enjambe la rivière à environ 2 Km en amont de l'embouchure (Fig. 5.2). Sur la rive est, les pressions anthropiques sont, en revanche, beaucoup moins marquées, sauf pour ce qui est de la circulation en Véhicule Hors Route (VHR).

## 5.2.2 Composantes biologiques

### *Faune marine et habitat*

Les courants et marées le long des côtes de la Côte-Nord créent une zone de production primaire importante favorisant la présence de nombreuses espèces de vertébrés et d'invertébrés marins (Ouellet 2007, Savenkoff et al. 2007). Le Système d'Information pour la Gestion de l'Habitat du Poisson (SIGHAP) créé par le Ministère des Pêches et des Océans Canada (MPO) révèle la présence de Crabe commun, Homard d'Amérique et Mactre de Stimpson au large des côtes, alors que la Mye commune se concentre plutôt le long de la flèche littorale (MPO 2007).

Parmi les 14 espèces de poissons présentes dans la rivière Saint-Jean, il est à noter la présence de l'Anguille d'Amérique, espèce susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec et jugée préoccupante par le Comité sur la Situation des Espèces en Péril au Canada (COSEPAC). On retrouve entre autres le meunier, l'Ombre de fontaine anadrome et dulcicole, le Saumon atlantique, le poulamon et le Grand brochet (MRNF, Comm. Pers. 2008). Selon le Réseau d'observateurs du Capelan (ROC), le capelan a frayé sur la flèche littorale en 2005 et 2008 (ROC 2007). Le capelan est une espèce clé dans l'écosystème du Saint-Laurent car il est à la base du régime alimentaire des mammifères marins, des oiseaux de mer et de nombreuses espèces d'importance commerciale comme la morue, le flétan ou la plie.

Enfin, le Phoque commun peut être observé essentiellement au printemps, alors que le Phoque gris peut être observé l'été jusqu'au mois de novembre environ (MPO 2007), période à laquelle il rejoint le détroit de Northumberland (Goulet et al. 2001). Des Petits rorquals fréquentent également la zone au large de l'embouchure de la rivière Saint-Jean (Naud et al. 2003, R. Sears Comm. Pers.)

### *Faune aviaire et habitat*



**Figure 5.5.** Envol de Bécasseaux à croupion blanc et Bécasseaux semipalmés. *Crédit: A. Pérot.*

Les divers inventaires menés par le Service Canadien de la Faune (SCF), le Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune (MRNF) et le Club d'Ornithologie de la Côte-Nord (COCN) pour la banque de donnée sur l'Étude des Populations d'Oiseaux du Québec (ÉPOQ) révèlent la présence d'une grande diversité spécifique à l'embouchure de la rivière Saint-Jean et aux alentours. En effet, 178 espèces d'oiseaux ont été recensées entre 1983 et 2007.

Bernaches, cormorans, canards, sarcelles, eiders, hareldes, harles, macreuses, fuligules et plongeurs sont régulièrement observés au large de l'embouchure (Rail et Savard 2003, Normand 2003, ÉPOQ-COCN 1983-2007). Jusqu'à 8 000 Eiders à duvet, 3000 Harles huppés, 2000 Cormorans à aigrettes, 1500 Macreuses

à front blanc et 500 Hareldes kakawis ont été inventoriés par le COCN (ÉPOQ-COCN 1983-2003) ainsi que 21 espèces de limicoles (Fig. 5.5). Ces dernières ne sont en général pas retrouvées en concentration très élevée, exception faites du Bécasseau sanderling, du Bécasseau semipalmé et du Pluvier semipalmé dont le maximum d'individus déjà observé est respectivement de 350, 300 et 100 (ÉPOQ-COCN 1983-2003).

Le COCN (ÉPOQ-COCN 1983-2003) a également recensé 19 espèces d'oiseaux de proie dont les plus fréquentes sont, la Buse pattue ( $mo^5 = 186$ ), l'Épervier brun (127), la Buse à queue rousse (46), la Crécerelle d'Amérique (13), le Faucon émerillon (13) et le Balbuzard pêcheur (5). De plus, le Faucon pèlerin et l'Aigle royal peuvent être observés à l'occasion en période de migration (COCN, Comm. Pers. 2008). Il est également à noter les concentrations notables et régulières de Mouettes tridactyles ( $mo = 12\ 000$ ), Goélands argentés (4 200), Fous de Bassan (200) et Bernaches du Canada (170).

Le tableau 5.2 montre la grande diversité de passereaux susceptibles de fréquenter notre site d'intérêt, et certaines espèces se démarquent par leur concentration remarquable certaines années comme le Bruant des neiges (470), le Bruant lapon (150), le Durbec des sapins (150), l'Étourneau sansonnet (125), le Junco ardoisé (450), le Jaseur Boréal (120), le Merle d'Amérique (200), la Mésange à tête Brune (120), le Mésangeai du Canada (150), la Paruline à croupion jaune (300), le Quiscale bronzé (150), le Roselin pourpré (100), le Sizerin flammé (1500) et le Tarin des pins (300).

Enfin, pas moins de dix espèces à statut particulier ont déjà été observées dans le secteur de l'embouchure de la rivière Saint-Jean depuis 1983 (Tableau 5.1). En effet, l'estuaire de la rivière Saint-Jean accueille des groupes de quelques centaines de Garrots d'Islande en automne, au printemps et en hiver quand l'embouchure est libre de glace. C'est d'ailleurs le plus grand rassemblement de cette espèce à l'Est de Godbout (C. Buidin, Comm. Pers. 2008). L'Arlequin plongeur, quant à lui, y passe à l'occasion surtout au printemps. Un à deux Faucons pèlerins et Pygargues à tête-blanche sont observés quasiment chaque année. Sept pygargues ont par ailleurs été observés en 2006. Des concentrations notables de Quiscales rouilleux sont également inventoriées chaque année ( $mo = 65$ ). Par ailleurs, il est à noter quelques mentions occasionnelles du Bécasseau maubèche, du Grèbe esclavon, du Hibou des marais, de la Sterne caspienne et de l'Aigle royal (ÉPOQ-COCN 1983-2007). Le tableau 2 présente la liste des espèces susceptibles de fréquenter notre site d'intérêt et qui ont été recensées par le SCF pour le recensement des aires de mue et de repos des macreuses et de l'Eider à duvet (Rail et Savard 2003), par le MRNF pour le recensement des aires de concentrations des oiseaux aquatiques (MRNF 2008) et le COCN pour la banque de données ÉPOQ qui couvre 1983 à 2007.

**Tableau 5.1.** Liste des espèces à statut particulier recensées dans le secteur de Rivière-Saint-Jean.

NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	LEMV <sup>1</sup> – Québec	LEP <sup>2</sup> - Canada	COSÉPAQ <sup>3</sup>
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	Vulnérable	-	-
Arlequin plongeur	<i>Histrionicus histrionicus</i>	Susceptible	Préoccupante	Préoccupante
Bécasseau maubèche	<i>Calidris canutus</i>	-	-	En voie de disparition
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Vulnérable	-	Préoccupante
Garrot d'Islande	<i>Bucephala islandica</i>	Susceptible	Préoccupante	Préoccupante
Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>	Menacée	-	-
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	Préoccupante	Préoccupante	Préoccupante
Pygargue à tête blanche	<i>Haliaeetus leucocephalus</i>	Vulnérable	-	-
Quiscale rouilleux	<i>Euphagus carolinus</i>	-	-	Préoccupante
Sterne caspienne	<i>Sterna caspia</i>	Susceptible	-	-

<sup>1</sup> LEMV : Liste des espèces menacées ou vulnérables au Québec

<sup>2</sup> LEP : Liste des espèces en péril du gouvernement du Canada.

<sup>3</sup> COSÉPAQ : Comité sur la situation des espèces en péril au Canada.

<sup>5</sup> mo = maximum observé, c'est-à-dire le nombre maximum d'individus observés en une fois.

**Tableau 5.2.** Liste des espèces d'oiseaux observées dans le secteur de l'embouchure de la rivière Saint-Jean de 1989 à 2007.

NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	Année d'observation et source <sup>1</sup>	NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	Année d'observation et source <sup>1</sup>
<b>Aigle royal*</b>	<i>Aquila chrysaetos</i>	20, 21	Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>	2, 3, 4, 7 à 21
Alouette hausse-col	<i>Eremophila alpestris</i>	10, 18 à 21	<b>Hibou des marais*</b>	<i>Asio flammeus</i>	8, 9, 14, 15
<b>Arlequin plongeur*</b>	<i>Histrionicus histrionicus</i>	9, 18, 20	Hirondelle bicolor	<i>Tachycineta bicolor</i>	1, 8, 12, 14 à 21
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	10, 14, 15, 20, 21	Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	4, 6, 8, 12, 14 à 16, 18, 19, 21
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	4, 5, 8 à 10, 12, 14 à 21	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	4, 10, 15, 19, 21
Barge hudsonienne	<i>Limosa haemastica</i>	21	Jaseur boréal	<i>Bombycilla garrulus</i>	8, 10, 14, 16 à 21
Bécasse d'Amérique	<i>Scolopax minor</i>	9, 10, 14 à 16	Jaseur d'Amérique	<i>Bombycilla cedrorum</i>	8, 10, 12, 15, 16, 19 à 21
Bécasseau à croupion blanc	<i>Calidris fuscicollis</i>	4, 6, 10, 15, 16, 18 à 21	Junco ardoisé	<i>Junco hyemalis</i>	7 à 10, 12, 14 à 21
Bécasseau à poitrine cendrée	<i>Calidris melanotos</i>	4, 10, 21	Labbe parasite	<i>Stercorarius parasiticus</i>	16, 18, 19, 21
Bécasseau de Baird	<i>Calidris bairdii</i>	4	Lagopède des saules	<i>Lagopus lagopus</i>	10, 19
<b>Bécasseau maubèche*</b>	<i>Calidris canutus</i>	20	Macreuse à front blanc	<i>Melanitta perspicillata</i>	3, 8 à 10 à 12, 14 à 21
Bécasseau minuscule	<i>Calidris minutilla</i>	4, 8, 10, 15, 16, 18 à 21	Macreuse brune	<i>Melanitta fusca</i>	7, 8, 10, 12, 14 à 16, 18 à 21
Bécasseau roussâtre	<i>Tryngites subruficollis</i>	18, 19	Macreuse noire	<i>Melanitta nigra</i>	2, 3, 8 à 16, 18 à 21
Bécasseau sanderling	<i>Calidris alba</i>	4, 10, 14 à 16, 18 à 21	Martin-pêcheur d'Amérique	<i>Ceryle alcyon</i>	8 à 10, 14 à 21
Bécasseau semipalmé	<i>Calidris pusilla</i>	4, 6, 8, 10, 15, 16, 18 à 21	Mergule nain	<i>Alle alle</i>	19
Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>	4, 10, 18 à 21	Merle d'Amérique	<i>Turdus migratorius</i>	1, 7 à 10, 12, 14 à 21
Bécassin roux	<i>Limnodromus griseus</i>	10, 20	Mésange à tête brune	<i>Poecile hudsonica</i>	4, 7 à 10, 12, 14 à 21
Bécassine de Wilson	<i>Gallinago delicata</i>	12, 14, 16, 21	Mésange à tête noire	<i>Poecile atricapillus</i>	7 à 10, 12, 14 à 21
Bec-croisé bifascié	<i>Loxia leucoptera</i>	8 à 10, 12, 14 à 21	Mésangeai du Canada	<i>Perisoreus canadensis</i>	7 à 10, 12, 14 à 21
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>	7 à 10, 12, 14 à 21	Moqueur polyglotte	<i>Mimus polyglottos</i>	18, 21
Bruant à couronne blanche	<i>Zonotrichia leucophrys</i>	8 à 10, 12, 14, 16, 18 à 21	Moucherolle à ventre jaune	<i>Empidonax flaviventris</i>	8, 14, 19
Bruant à gorge blanche	<i>Zonotrichia albicollis</i>	4, 7 à 10, 12, 14 à 21	Moucherolle des aulnes	<i>Empidonax alnorum</i>	8, 12, 14, 15, 18, 19, 21
Bruant à joues marron	<i>Chondestes grammacus</i>	21	Moucherolle tchébec	<i>Empidonax minimus</i>	12, 15, 21
Bruant chanteur	<i>Melospiza melodia</i>	8, 10, 12, 14 à 16, 18 à 21	Mouette de Bonaparte	<i>Larus philadelphia</i>	10, 14, 15, 19 à 21
Bruant de Lincoln	<i>Melospiza lincolni</i>	8, 10, 12, 14 à 16, 18, 20, 21	Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>	20
Bruant des marais	<i>Melospiza georgiana</i>	12, 14, 15, 20, 21	Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla</i>	4 à 6, 8, 14 à 16, 18 à 21
Bruant des neiges	<i>Plectrophenax nivalis</i>	6, 8 à 10, 14 à 21	Nyctale de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>	8, 10 à 14, 18, 21
Bruant des prés	<i>Passerculus sandwichensis</i>	4, 6, 8, 10, 12, 14 à 21	Oriole de Baltimore	<i>Icterus galbula</i>	10, 20
Bruant familier	<i>Spizella passerina</i>	8, 10, 12, 14 à 21	Paruline à calotte noire	<i>Wilsonia pusilla</i>	4, 12, 14, 16, 18, 19, 21
Bruant fauve	<i>Passerella iliaca</i>	7 à 10, 12, 14 à 16, 18 à 21	Paruline à couronne rousse	<i>Dendroica palmarum</i>	8, 15, 18, 21
Bruant hudsonien	<i>Spizella pusilla</i>	8, 10, 12, 14 à 16, 18 à 21	Paruline à croupion jaune	<i>Dendroica coronata</i>	4, 7 à 10, 12, 14 à 16, 18 à 21
Bruant lapon	<i>Calcarius lapponicus</i>	9, 10, 14, 16 à 21	Paruline à gorge noire	<i>Dendroica virens</i>	8, 12, 14, 15, 18, 19, 21
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	6, 8 à 10, 12, 14 à 21	Paruline à joues grises	<i>Vermivora ruficapilla</i>	8, 12, 15, 16, 21
Buse à queue rousse	<i>Buteo jamaicensis</i>	7 à 10, 14 à 21	Paruline à tête cendrée	<i>Dendroica magnolia</i>	8, 10, 14, à 16, 18, 19, 21

Buse pattue	<i>Buteo lagopus</i>	8 à 10, 14 à 21	Paruline des ruisseaux	<i>Seirus voveboracensis</i>	14, 21
Butor d'Amérique	<i>Botaurus lentiginosus</i>	9, 10, 14, 21	Paruline flamboyante	<i>Setophaga ruticilla</i>	12, 14 à 16, 18, 20, 21
Canard colvert	<i>Botaurus lentiginosus</i>	4, 8 à 10, 12, 14, 18 à 21	Paruline jaune	<i>Dendroica petechia</i>	10, 12, 14, 15, 18 à 21
Canard d'Amérique	<i>Anas americana</i>	9, 14, 21	Paruline masquée	<i>Geothlypis trichas</i>	8, 12 à 16, 19, 21
Canard noir	<i>Anas rubripes</i>	3, 4, 8 à 10, 12, 14 à 21	Paruline noir et blanc	<i>Mniotilta varia</i>	8, 14 à 16, 18, 21
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>	8 à 10, 12, 14 à 16, 18 à 21	Paruline obscure	<i>Verimivora peregrina</i>	8, 10, 12, 14, 15, 19 à 21
Cardinal à poitrine rose	<i>Pheucticus ludovicianus</i>	8, 16, 19, 21	Paruline rayée	<i>Dendroica striata</i>	14, 19, 21
Carouge à épaulettes	<i>Agelaius phoeniceus</i>	6, 9, 14, 16 à 21	Paruline tigrée	<i>Dendroica tigrina</i>	10, 12, 14
Chardonneret jaune	<i>Carduelis tristis</i>	8 à 21	Paruline triste	<i>Oporornis philadelphia</i>	15, 16, 19
Chevalier grivelé	<i>Actitis macularius</i>	6, 10, 14 à 16, 18 à 21	Paruline verdâtre	<i>Vermivora celata</i>	10
Chevalier solitaire	<i>Tringa solitaria</i>	18, 19, 21	Passerin indigo	<i>Passerina cyanea</i>	8, 9, 12, 17, 21
Chouette épervière	<i>Surnia ulula</i>	8, 14 à 19	Petit Chevalier	<i>Tringa flavipes</i>	15, 18, 20, 21
Colibri à gorge rubis	<i>Archilochus colubris</i>	8, 12, 15, 18 à 21	Petit Fuligule	<i>Anthya affinis</i>	3, 12, 14, 15, 18, 19, 21
Cormoran à aigrettes	<i>Phalacrocorax auritus</i>	3, 4, 6 à 10, 12 à 21	Petit Garrot	<i>Rucephala albeola</i>	10, 17, 19, 21
Corneille d'Amérique	<i>Corvus brachyrhynchos</i>	4, 6 à 10, 12, 14 à 21	Petit Pingouin	<i>Alca torda</i>	19 à 21
Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>	15, 19 à 21	Petite Buse	<i>Buteo platypterus</i>	14
Crécerelle d'Amérique	<i>Falco sparverius</i>	8 à 10, 12, 14 à 21	Petite Nyctale	<i>Aegolius acadicus</i>	12, 14, 17, 18
Dickcissel d'Amérique	<i>Spiza americana</i>	10, 18	Pic à dos noir	<i>Picoides arcticus</i>	7, 9, 10, 12, 14, 16 à 21
Durbec des sapins	<i>Pinicola enucleator</i>	7 à 10, 12, 14 à 21	Pic à dos rayé	<i>Picoides dorsalis</i>	7, 9, 10, 12, 14, 16 à 21
Eider à duvet	<i>Somateria mollissima</i>	2, 8 à 10 à 21	Pic chevelu	<i>Picoides villosus</i>	8 à 10, 12, 14, 15, 18, 20, 21
Eider à tête grise	<i>Somateria spectabilis</i>	15	Pic flamboyant	<i>Colaptes auratus</i>	8 à 10, 12, 14 à 16, 18 à 21
Épervier brun	<i>Accipiter striatus</i>	4, 8, 10, 12, 14 à 16, 18 à 21	Pic maculé	<i>Sphyrapicus varius</i>	14, 15
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	4, 8 à 10, 12, 14 à 21	Pic mineur	<i>Picoides pubescens</i>	9, 10, 12, 15, 17, 20, 21
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	8 à 10, 12, 14 à 21	Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>	7 à 10, 12, 14 à 21
Faucon gerfaut	<i>Falco rusticolus</i>	19, 20	Pipit d'Amérique	<i>Anthus rubescens</i>	7 à 10, 12, 14 à 21
<b>Faucon pèlerin*</b>	<i>Falco peregrinus</i>	4, 8, 10, 14, 15, 19 à 21	Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i>	4, 8, 10 à 17, 19 à 21
Fou de Bassan	<i>Morus bassanus</i>	4, 8, 10, 11, 14, 15, 19 à 21	Plongeon huard	<i>Gavia immer</i>	4, 6, 8 à 10, 12, 14 à 16, 19 à 21
Fuligule à collier	<i>Aythya collaris</i>	9, 10, 14, 18, 19	Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>	4, 18 à 21
Fuligule milouinane	<i>Aythya marila</i>	3, 8 à 10, 12, 14, 15, 17 à 21	Pluvier bronzé	<i>Pluvialis dominica</i>	20, 21
Garrot à oeil d'or	<i>Bucephala clangula</i>	7 à 10, 12, 14 à 21	Pluvier kildir	<i>Charadrius vociferus</i>	6, 8, 10, 12, 14, 17 à 21
<b>Garrot d'Islande*</b>	<i>Bucephala islandica</i>	3, 7 à 10, 12 à 21	Pluvier semipalmé	<i>Charadrius semipalmatus</i>	4, 6, 8, 10, 12, 14 à 16, 18 à 21
Geai bleu	<i>Cyanocitta cristata</i>	14, 18	<b>Pygargue à tête blanche*</b>	<i>Haliaeetus leucocephalus</i>	7 à 10, 12, 14 à 16, 18 à 21
Gélinotte huppée	<i>Bonasa umbellus</i>	7, 10, 11, 14 à 16, 18, 20, 21	Quiscale bronzé	<i>Quiscalus quiscula</i>	1, 10, 12, 14 à 21
Goéland à bec cerclé	<i>Larus delawarensis</i>	4, 6, 7 à 10, 12, 14 à 21	<b>Quiscale rouilleux*</b>	<i>Euphagus carolinus</i>	8, 10, 12, 14, 16 à 21
Goéland arctique	<i>Larus glaucooides</i>	2, 8 à 10, 12, 14 à 21	Roitelet à couronne dorée	<i>Regulus satrapa</i>	44, 8, 10, 12, 14 à 16, 18 à 21
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	2, 4, 6 à 10, 12, 14 à 21	Roitelet à couronne rubis	<i>Regulus calendula</i>	4, 8, 10, 12, 14 à 16, 18 à 21
Goéland bourgmestre	<i>Larus hyperboreus</i>	9, 14 à 21	Roselin pourpré	<i>Carpodacus purpureus</i>	1, 7 à 10, 12, 14 à 21
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	19 à 21	Sarcelle à ailes bleues	<i>Anas discors</i>	12, 19
Goéland marin	<i>Larus marinus</i>	2, 4, 6 à 10, 12, 14 à 21	Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	8 à 10, 12, 14 à 16, 18 à 21
Goglu des prés	<i>Dolichonyx oryzivorus</i>	16, 21	Sittelle à poitrine rousse	<i>Sitta canadensis</i>	7 à 10, 14 à 21
Grand Chevalier	<i>Tringa melanoleuca</i>	9 à 10, 12, 14 à 16, 18 à 21	Sizerin blanchâtre	<i>Carduelis hornemanni</i>	8, 12, 14, 19

Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	4, 7 à 10, 12, 14 à 21	Sizerin flammé	<i>Carduelis flammea</i>	8 à 10, 12, 14 à 21
Grand Harle	<i>Mergus merganser</i>	7 à 10, 14 à 16, 18 à 21	Sterne arctique	<i>Sterna paradisaea</i>	19, 20
Grand Héron	<i>Ardea herodias</i>	14 à 16, 18, 19, 21	<b>Sterne caspienne*</b>	<i>Sterna caspia</i>	19
Grand-duc d'Amérique	<i>Bubo virginianus</i>	14, 19	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	4, 5, 8, 10, 12, 14 à 16, 18 à 21
<b>Grèbe esclavon*</b>	<i>Podiceps auritus</i>	9	Tarin des pins	<i>Carduelis pinus</i>	8 à 10, 12, 14 à 21
Grimpereau brun	<i>Certhia americana</i>	15, 19	Tétras du Canada	<i>Falciennis canadensis</i>	8 à 10, 12, 14, à 16, 18 à 21
Grive à dos olive	<i>Catharus ustulatus</i>	8, 12, 14 à 21	Tournepieuvre à collier	<i>Arenaria interpres</i>	19
Grive solitaire	<i>Catharus guttatus</i>	6, 7, 10, 12, 14, 15, 20, 21	Tourterelle triste	<i>Zenaida macroura</i>	8 à 10, 12, 14 à 21
Gros-bec errant	<i>Coccothraustes vespertinus</i>	7 à 10, 12, 14 à 21	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	4, 8, 10, 12, 14, 15, 18 à 21
Grue du Canada	<i>Grus canadensis</i>	21	Tyran tritri	<i>Tyrannus tyrannus</i>	10, 21
Guillemot à miroir	<i>Cepphus grylle</i>	4, 9, 10, 12, 14, 15, 17 à 21	Vacher à tête brune	<i>Molothrus ater</i>	9, 15 à 21
Harelde kakawi	<i>Clangula hyemalis</i>	2, 3, 8 à 10, 12 à 21	Viréo à tête bleue	<i>Vireo solitarius</i>	10, 15
Harfang des neiges	<i>Bubo scandiacus</i>	9, 10, 14, 15, 18, 19	Viréo aux yeux rouges	<i>Vireo olivaceus</i>	15, 21
Harle couronné	<i>Lophodytes cucullatus</i>	4, 7 à 10, 12, 14 à 21	Viréo de Philadelphie	<i>Vireo philadelphicus</i>	12, 15

<sup>1</sup> ÉPOQ-COCN 1983-2007 : **1** = 1989 ; **4** = 1992 ; **5** = 1993 ; **6** = 1994 ; **7** = 1995 ; **8** = 1996 ; **9** = 1997 ; **10** = 1998 ; **12** = 1999 ; **14** = 2000 ; **15** = 2001 ; **16** = 2002 ; **17** = 2003 ; **18** = 2004 ; **19** = 2005 ; **20** = 2006 ; **21** = 2007 / ACOA: **2** = 1991 ; **3** = 1992 ; **13** = 1999 (MRNF 2008) / Aire de mue des macreuses et des Eiders à duvet : **11** = 1998 (Rail et Savard 2003).

\* Espèce à statut particulier

## 5.3 MILIEU HUMAIN

### 5.3.1 Situation géographique et contexte régional

L'embouchure de la rivière Saint-Jean est bordée, sur sa rive ouest, par la municipalité de Rivière-Saint-Jean située à une vingtaine de kilomètres à l'ouest du village de Longue-Pointe-de-Mingan et à 160 km à l'est de Sept-Îles. Il est important de noter que la rive ouest de l'embouchure se situe sur le territoire de la municipalité de Rivière-Saint-Jean alors que la rive est se situe sur le territoire de Longue-Pointe-de-Mingan.

### 5.3.2 Accessibilité et équipements d'accueil existants



**Figure 5.6.** A) Rampe de mise à l'eau. *Crédit photo: ATRD A. Danais.* B) Chemin de VHR qui mène à l'extrémité de la flèche littorale. *Crédit photo: V. Provost.*

La rive ouest de l'embouchure est accessible par le village de Rivière-Saint-Jean. On retrouve un poste d'accueil et d'information touristique au cœur du village où un camping pour tentes, roulottes et motorisés y est installé. Celui-ci à un accès direct sur la plage et un débarcadère permet la mise à l'eau d'embarcations même si ce dernier est en très mauvais état (Fig. 5.6A.).

Sur la rive est, la flèche littorale est accessible par une route sans indications et qui n'est apparemment plus entretenue. Un panneau stipule d'ailleurs que la circulation y est à nos risques. La route asphaltée rejoint un chemin de terre qui mène à une zone élargie où le stationnement est possible, au pied de la flèche littorale. De ce stationnement, un sentier permet aux VHR de se rendre jusqu'à l'extrémité de la flèche (Fig. 5.6.B), ce qui est, cependant, contre-indiqué pour lutter l'effet de l'érosion sur cette flèche.

### 5.3.3 Utilisation du territoire

La rivière Saint-Jean est une des plus importantes rivières à saumon de la Moyenne-Côte-Nord. De quatre à six cents captures y sont réalisées annuellement. Elle est navigable sur environ 50 km (Danais 2003, ATRD 2008), jusqu'à une chute appelée « Le Sault », où la Pourvoirie de la Haute Saint-Jean opère un de ces deux camps. Une section de la rivière

plus en aval est aussi exploitée sportivement pour la pêche au saumon. Il s'agit d'une propriété privée, « le Camp Hill », qui possède un caractère historique puisque sa présence remonte à la fin des années 1800. Du pont de la route 138 jusqu'à son embouchure, la pêche sportive y est aussi pratiquée suivant la réglementation du MRNF qui permet l'exploitation de toutes les espèces incluant le saumon (MRNF 2008). Des panneaux de signalisation interdisent la cueillette de mollusques.

### 5.3.4 Tenure des terres

La rive ouest de l'embouchure est bordée de terres privées appartenant tant à des citoyens qu'à des entreprises ou à la ville. Le MNRNF possède deux lots dans le village le long de la rivière Saint-Jean (lots 40 et 200). La rive est, en revanche, est de tenure publique. La route qui mène à la flèche littorale appartient à la municipalité de Rivière-Saint-Jean.

### 5.3.5 Affectation du territoire

### Zonage municipal

La rive est de l'embouchure de la rivière Saint-Jean est située en zone d'affectation publique où les installations permises doivent être en relation avec les groupes publics et institutionnels. La rive ouest possède, quant à elle, plusieurs affectations :

- « conservation » où l'installation de groupes publics et institutionnels ainsi que les pourvoiries est permise;
- « récréotouristique » où l'installation de groupes publics et institutionnels est permise;
- « commerciale mixte » où les installations d'habitations unifamiliales isolées, d'habitations bifamiliales isolées, de maisons mobiles et d'établissements de bien d'équipement et de consommation sont permises.

### Statut actuel du site

Le large de l'embouchure a été identifié comme Aire de Concentration des Oiseaux Aquatiques (ACOA 02-09-0261-1999) selon le *Règlement sur les habitats fauniques* et est protégé par la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* du MRNF. Selon l'article 128.6 de cette dernière loi « nul ne peut faire une activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à l'habitat de l'animal ou du poisson visé par cet habitat » sans l'autorisation préalable du ministre. En tant qu'ACOA, ce site est également reconnu en tant qu'aire protégée au sens de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* appliquée par la Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

#### 5.3.6 Gestionnaires du site

La rive ouest de l'embouchure est gérée par la municipalité de Rivière-Saint-Jean, alors que la rive est est gérée par le MRNF.

## 5.4 VALEUR ÉCOLOGIQUE DU SITE

L'embouchure de la rivière Saint-Jean présente une valeur écologique « élevée », notamment par la diversité d'espèces d'oiseaux qui y sont présentes. La présence du marais salé qui s'est formé à l'intérieur de l'embouchure contribue grandement à cette richesse et constitue un garde-manger pour bon nombre d'oiseaux migrateurs. La flèche littorale est d'ailleurs un endroit idéal pour l'observation ornithologique ainsi que des diverses espèces de mammifères marins qui fréquentent les alentours. Ce site mérite donc que nous lui accordions toute l'attention nécessaire à sa conservation et à sa mise en valeur afin que ces attraits soient connus de tous.

## 5.5 ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION



**Figure 5.7.** Circulation des VHR sur la rive est de l'embouchure entraînant l'érosion de la rive. *Crédit photo : V. Provost.*

Sans conteste, la présence du village le long de la rive est de l'embouchure de la rivière Saint-Jean a entraîné une artificialisation des berges de même qu'une pression anthropique constante qui accentue l'érosion et le dérangement de la faune. En dehors du village, la circulation des VHR est la principale cause de perturbation observée, que ce soit sur la rive ouest ou sur la flèche littorale. En effet, les berges de la rive ouest sont érodées prématurément en raison de l'élimination du couvert végétal (Fig. 5.7). Sur la flèche littorale, en revanche, bien qu'il n'y ait pas encore d'érosion notable, le maintien de la circulation des VHR serait susceptible d'accélérer l'érosion de la flèche en plus d'entraîner un dérangement notable de



la faune locale tant par le bruit que par la perte d'habitat (Fig. 5.6B).

Les embarcations peuvent également causer du dérangement pour la faune, notamment pour les oiseaux, qui se rassemblent en grand nombre au niveau de l'embouchure.

## 5.6 SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES

Le tableau 5.3 présente la synthèse des potentiels et des contraintes à l'égard d'éventuelles interventions de conservation ou de mise en valeur du site de l'embouchure de la rivière Saint-Jean dans un contexte de développement durable et de conservation du patrimoine naturel.

**Tableau 5.3.** Synthèse des potentiels et contraintes pour l'embouchure de la rivière Saint-Jean

POTENTIELS	VOCATION	
	Conservation	Mise en valeur
- Valeur écologique du site (diversité de la faune aviaire, présence d'un grand nombre d'espèces à statut particulier, marais salé)	X	X
- Présence d'une ACOA protégée par la <i>Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune</i>	X	X
- Pêche aux salmonidés		X
- Observation d'oiseaux		X
- Panorama		X
- Accessibilité au site par voie terrestre et maritime		X
- Présence d'un bureau d'accueil touristique au cœur de la municipalité		X
- Proximité de la route 138		X
- Proximité de la municipalité de Rivière-Saint-Jean		X
- Site majoritairement de tenure publique (flèche littorale)		X
- Services d'hébergement disponibles à Rivière-Saint-Jean		X
<b>CONTRAINTES</b>		
- Site situé sur deux territoires (Rivière-Saint-Jean et Longue-Pointe-de-Mingan) pouvant rendre difficile la prise de décisions	X	X
- Perturbation anthropique de la rive ouest et de la flèche littorale (Circulation en VHR)	X	
- La proximité de la municipalité apporte une pression constante sur la rive ouest du site en termes d'érosion humaine, de pollution et de dérangement de la faune	X	
- Rampe de mise à l'eau vétuste		X
- Chemin d'accès à la flèche littorale non entretenu		X

## 5.7 LIGNES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les lignes directrices s'appuient sur les informations recueillies et les analyses effectuées dans les sections précédentes. L'objectif de cet exercice est de proposer des orientations visant à mettre en valeur l'habitat d'intérêt tout en protégeant son intégrité dans une perspective de développement durable.

### 5.7.1 Vocation et orientation d'un développement durable

La présence du village sur la rive ouest limite la prise d'actions de conservation à cet endroit. Par conséquent, les lignes de développement durable s'orienteront essentiellement vers la conservation et la mise en valeur de la flèche littorale bien que certains points viseront la circulation des VHR sur tout le site. Les recommandations sont donc les suivantes :

- X** Favoriser la mise en place de mesures de protection axées sur la conservation de certaines composantes de l'embouchure de la rivière Saint-Jean :
  - Évaluer la possibilité de végétaliser les berges soumises à l'érosion sur la rive ouest;
  - Évaluer la possibilité de réglementer la circulation hors sentier pour limiter l'impact néfaste de ce genre d'activités;
  - Sensibiliser le public sur les comportements à adopter à proximité d'un milieu naturel comme la flèche littorale;
  - Limiter la circulation des VHR sur la flèche sableuse afin de prévenir les impacts potentiels;
  - Discuter de la mise en place d'un statut de protection de la flèche littorale dans un cadre réglementaire municipal ou provincial;
  
- X** Développer la vocation de mise en valeur du site de l'embouchure de la rivière Saint-Jean :
  - Évaluer la possibilité de réparer la rampe de mise à l'eau de la rive ouest;
  - Assurer l'entretien de la route menant à la flèche littorale;
  - Améliorer la signalisation pour se rendre à la flèche littorale;
  - Installer des activités d'auto-interprétation du milieu naturel sur la flèche littorale (ex. panneaux,...).

### 5.7.2 Préfaisabilité et prise en charge du site

Au vu des contraintes soulevées concernant les lignes de développement durable, les points énoncés au paragraphe précédent devraient être tout à fait réalisables. Toutefois, la localisation de notre habitat d'intérêt sur le territoire de deux municipalités, rendra l'exercice certainement un peu plus complexe, notamment concernant la flèche littorale et son accessibilité, et un partenariat entre les deux instances municipales sera requis. En effet, une mise en valeur de la flèche littorale, située sur le territoire de la municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan, devrait être bénéfique pour la municipalité de Rivière-Saint-Jean. Auquel cas, cette dernière devrait prendre en charge la mise en valeur du site tout en se pliant aux règlements de l'autre municipalité.

Les actions de sensibilisation des usagers de VHR pourraient être mises en place à une échelle plus large sachant que les problèmes environnementaux reliés à l'utilisation des VHR sont une problématique régionale. Par conséquent, il serait pertinent qu'un organisme régional, voué à ce genre d'action, puisse prendre en charge cette recommandation.

Enfin, le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe prévoit d'effectuer, à l'été 2009, la végétalisation de dix structures permanentes d'enrochement sur son territoire, et une partie de la rive est qui est érodée pourrait faire partie de ce programme sous réserve de l'approbation de la municipalité de Rivière-Saint-Jean et du financement alloué pour ce projet.

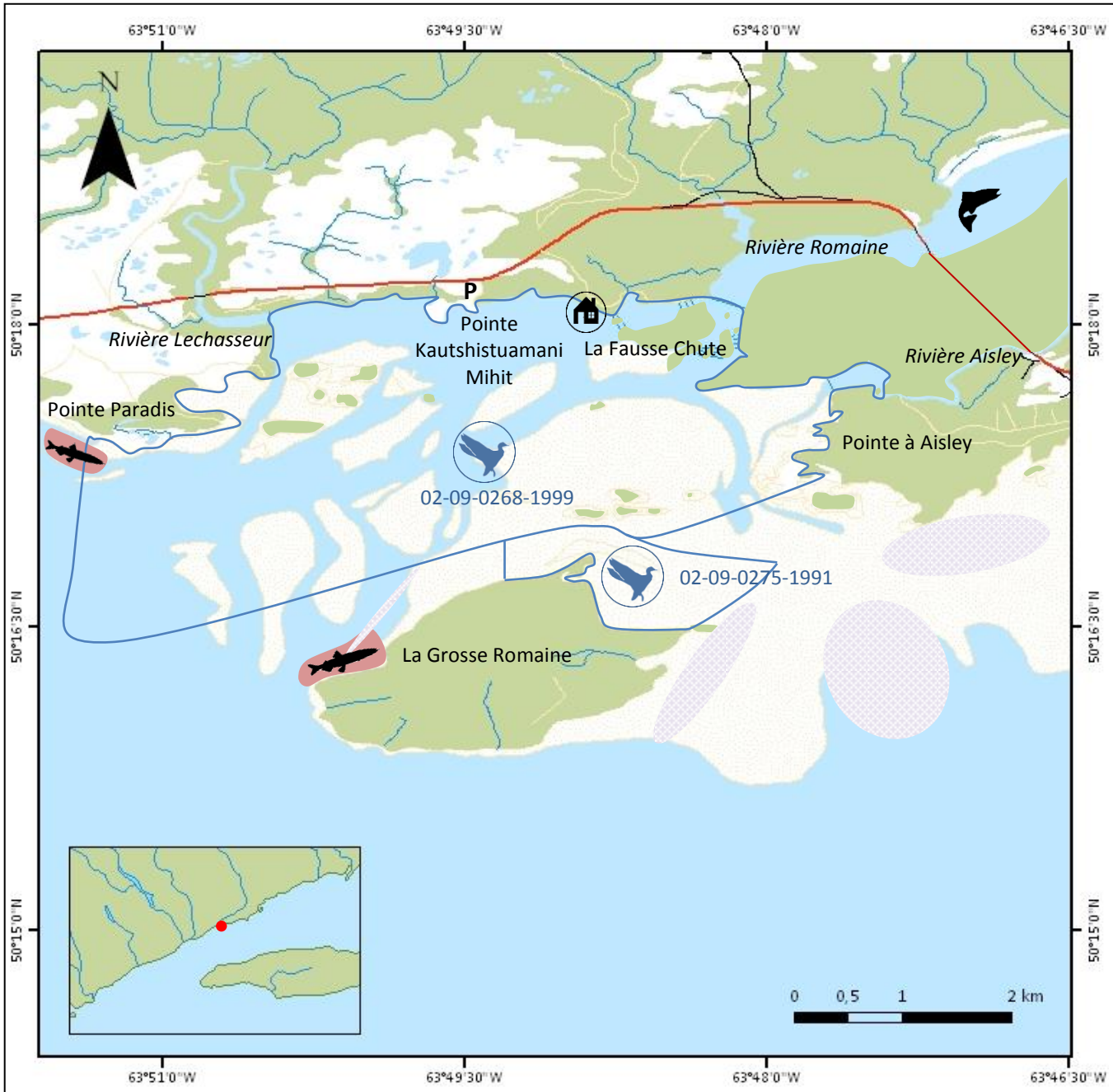
## 5.8 RÉFÉRENCES

- Association touristique régionale de Duplessis. 2008. Guide touristique officiel 2008-2009.
- Danais, A. 2003. Routes des Baleines – Phase II – Volume 2 : MRC de la Minganie. Étude du potentiel de développement touristique. Réalisé par AquaBIO Concept pour l'ATR de Duplessis.
- ÉPOQ-COCN 1983-2007. Banque régionale de données ornithologiques ÉPOQ-COCN. Club d'ornithologie de la Côte-Nord.
- Goulet, A.-M., M. O. Hammill, C. Barrette. 2001. Movements and diving of grey seal females (*Halichoerus grypus*) in the Gulf of St-Lawrence, Canada. *Polar Biology* **24** : 432-439.
- Hydro-Québec. 1983. Étude intégrée d'environnement de la Romaine : étude des aspects biophysiques des estuaires des rivières Saint-Jean et Romaine : rapport final. André Marsan & associés, Lavalin inc., Hydro-Quebec. Direction de l'environnement.
- Lambert, S. et C. Roy. 2001. Une histoire d'appartenance – La Côte-Nord. Les Éditions GID, Sainte-Foy, Québec, 266 p.
- MPO. 2007. Système d'information pour la gestion de l'habitat du poisson (SIGHAP). [En ligne], URL : [http://sighap-fhamis.qc.dfo-mpo.gc.ca/cartes/sighap2-1/selection\\_francais/selection.html](http://sighap-fhamis.qc.dfo-mpo.gc.ca/cartes/sighap2-1/selection_francais/selection.html)
- MRNF. 2008. La pêche sportive au Québec - 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2009. [En ligne], URL : <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/enligne/faune/reglementation-peche/impression/peche-regles.pdf>
- MRNF. 2008. Données internes sur les habitats fauniques reconnus en vertu de la Loi sur les espèces menacées et vulnérables et inventaires correspondants. Données fournies au Comité ZIP Côte-Nord du Golfe en 2008.
- Naud, M.-J., B. Long, J.C. Brêthes and R. Sears. 2003. Influences of underwater bottom topography and geomorphology on minke whale (*Balaenoptera acutorostrata*) distribution in the Mingan Islands (Canada). *J. Mar. Bio. Ass. U.K.* **83** : 889-896
- Normand, I. 2003. Inventaire aérien des aires de concentration d'oiseaux aquatiques de la Côte-Nord (1999). Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la faune de la Côte-Nord. 59 p.
- Ouellet, P. 2007. Contribution à l'identification de zones d'importance écologique et biologique (ZIEB) pour l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent : La couche des œufs et des larves de poissons et crustacés décapodes. *Secr. Can. De consult. Sci. Du MPO, Avis sci.* 2007/011.
- Rail, J.-F. et J.-P.L. Savard. 2003. Identification des aires de mues et de repos au printemps des macreuses (*Melanitta sp.*) et de l'Eider à duvet (*Somateria mollissima*) dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. Série de rapports techniques No. 408. Service canadien de la faune, région du Québec, Environnement Canada, Sainte-Foy, 54 pages.
- ROC 2007. Réseau d'observateurs du capelan. [En ligne], URL : <http://sighap-fhamis.qc.dfo-mpo.gc.ca/capelan/>
- Savenkoff, C., M.-N. Bourassa, D. Baril, et H. Benoît. 2007. Identification des zones d'importance écologique et biologique pour l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. *Secr. Can. De consult. Sci. Du MPO, Avis sci.* 2007/015.

## **6 - EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE ROMAINE**

### **TABLE DES MATIÈRES**

6.1	INTRODUCTION .....	71
6.2	MILIEU BIOPHYSIQUE .....	71
6.2.1	Composantes physiques .....	71
6.2.2	Composantes biologiques .....	72
6.3	MILIEU HUMAIN .....	77
6.3.1	Situation géographique et contexte régional .....	77
6.3.2	Accessibilité et équipements d'accueil existants .....	77
6.3.3	Utilisation du territoire .....	77
6.3.4	Tenure des terres .....	78
6.3.5	Affectation du territoire .....	78
6.3.6	Gestionnaires du site .....	78
6.3.7	Évolution et orientations de développement du site .....	79
6.4	VALEUR DU SITE .....	79
6.5	ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION .....	79
6.6	SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES .....	79
6.7	LIGNES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE .....	80
6.7.1	Vocation et orientations d'un développement durable .....	80
6.7.2	Pré faisabilité et prise en charge du site .....	81
6.8	RÉFÉRENCES .....	81



## EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE ROMAINE

Figure 6.1. Vue générale et composantes de l'habitat

### LÉGENDE

-  Cours d'eau
-  Route 138
-  Sentier non carrossable
-  Végétation
-  Dépôts sableux
-  Halte routière
-  Auberge de jeunesse
-  Aire de concentration d'oiseaux aquatiques
-  Aire de fraie du capelan
-  Rivière à saumon
-  Zone de présence de Zostéris

## 6.1 INTRODUCTION

### Localisation

L'embouchure de la rivière Romaine se situe sur le territoire de la municipalité de Havre-Saint-Pierre qui fait partie de la MRC de la Minganie. Notre habitat d'intérêt couvre une zone qui s'étend le long du littoral de la Pointe Paradis à la Fausse Chute, jusqu'à la façade nord de l'île de La Grosse Romaine, excluant celle-ci, mais incluant toutes les îles et îlots de granite de la zone (Fig. 1).

Coordonnées:	UTM (Est) :	442 185 m	UTM (Nord) :	5 571 952 m
	Longitude :	63° 48' 42" O	Latitude :	50° 17' 48" N

### Historique

L'embouchure de la rivière Romaine se situe à quelques kilomètres de la municipalité de Havre-Saint-Pierre. Ce secteur était jadis habité par des Inuits, selon les écrits de Samuel de Champlain et de Louis Fornel, d'où l'ancien nom de l'endroit « Pointe aux Esquimaux » de Mingan. C'est en 1857, que le premier village fut érigé dans le secteur par des familles acadiennes (Commission de Toponymie 2008).

Le village de Pointe-aux-Esquimaux céda son nom pour Havre-Saint-Pierre en 1924, en l'honneur du jour où la première messe y fut donnée en 1857, soit le 29 juin, jour de la fête de saint Pierre, patron des pêcheurs.

Aujourd'hui, Havre-Saint-Pierre connaît un essor économique grâce à la compagnie QIT Fer et Titan et à son rôle de pôle régional en matière de services et de tourisme, notamment grâce à l'attrait que créé l'Archipel-de-Mingan (Lambert et Roy 2001).

## 6.2 MILIEU BIOPHYSIQUE

### 6.2.1 Composantes physiques

Longue de 451 km, la rivière Romaine prend sa source au niveau du lac Long, près de la ligne de partage des eaux du fleuve Churchill et du Saint-Laurent, à une altitude de plus de 900 m. Le long de son parcours, la rivière chemine à travers un terrain marécageux gorgé de petits lacs tout en captant quelques réseaux hydrographiques secondaires sur son passage pour déboucher dans les eaux du Golfe, vis-à-vis de l'archipel de Mingan entre les rivières Lechasseur à 2,5 km à l'ouest et Aisley, qui est un bras de la rivière Romaine, environ 1 km à l'est.

L'embouchure de la rivière se situe en plaine côtière, où le substrat meuble recouvre le substrat rocheux. La roche sédimentaire datant de l'ordovicien (- 450 millions d'années), composée de calcaire, shale et grès issue de la précipitation biologique des organismes marins, affleure dans la zone côtière formant l'archipel des Îles Mingan. Toutefois, les îlots de l'embouchure de la rivière Romaine sont d'origine granitique (Hydro-Québec 2007). Au large de l'embouchure se dresse les îles de La Grosse Romaine et de La Petite Romaine qui font partie de la réserve de Parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan au même titre que les îles et îlots granitiques de l'embouchure (Hydro-Québec 2007).



**Figure 6.2.** A) Vue aérienne de l'embouchure de la rivière Romaine. *Crédit photo : ATRD (A. Danais).* B) Embouchure de la rivière Romaine. *Crédit photo : V. Provost.*

Le littoral de la terre ferme est principalement constitué de platiers rocheux qui sont exposés à marée basse et parfois recouverts d'algues. La zone de l'embouchure forme une baie peu profonde où la rivière Romaine s'y déverse par la chute de l'Auberge (Fig. 6.2A). Durant les crues, l'eau utilise, en plus de l'exutoire principal, deux exutoires annexes pour s'écouler. En effet, le débit d'eau à l'embouchure est très variable dépendamment de la période de l'année. En moyenne, le débit qui s'écoule à l'embouchure est de 327 m<sup>3</sup>/s. La crue printanière a lieu entre la fin avril et la fin juin et produit en moyenne 1 530 m<sup>3</sup>/s au plus fort de la crue, vers la fin du mois de mai. Le débit décroît durant l'été jusqu'à 170 m<sup>3</sup>/s pour remonter en moyenne à 578 m<sup>3</sup>/s pendant la crue automnale. Ces crues engendrent des conditions de salinité qui vont donc différer tout au long de l'année dans la zone de l'embouchure (Hydro-Québec 2007).

## 6.2.2 Composantes biologiques

### *Végétation*

Le littoral de l'embouchure est constitué de marécages de Myrique baumier, de marais salés et d'herbiers à Zostère marine. La zostère est surtout présente dans les eaux peu profondes entre l'île de la Grosse Romaine et l'île de la Petite Romaine. Les marais (de carex, de Fétuque rouge, de Potentille ansérine, et de Scirpe américain) sont surtout situés dans les baies abritées. Les platiers rocheux de l'île de la Grosse Romaine sont colonisés par des communautés d'algues, principalement du Fucus denté et vésiculeux et de l'Endomorpe intestinal, alors que les platiers des îlots granitiques de l'embouchure, entre la Pointe à Aisley et Pointe Paradis, sont dénudés (Hydro-Québec 2007).

La plaine côtière de l'embouchure est située dans le domaine de la pessière noire à mousses dont la strate arbustive est essentiellement formée d'éricacées. Des tourbières ombrotrophes à mares sont également présentes. Selon l'étude d'impact menée par Hydro-Québec pour le projet de barrage hydroélectrique sur la rivière Romaine, aucune plante à statut particulier n'a été recensée à l'embouchure même de la rivière Romaine. Cependant, le Centre de données du patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), révèle la présence de trois espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec dans le secteur de l'embouchure et sur les îles de La Grosse et de la Petite Romaine. Y ont été inventoriés, le Carex des glaces, espèce associée au gravier granitique, l'Halénie de Brenton et le Trichopore nain (CDPNQ 2008).

### *Faune marine*

Le phénomène de résurgence observé le long des côtes couplé à la présence de fronts et de mélange de marées au détroit de Jacques Cartier crée une zone de production planctonique importante qui favorise l'abondance des œufs et des larves de poissons et de crustacés décapodes surtout dans le détroit de Jacques-Cartier (Ouellet 2007, Savenkoff et al. 2007, Saucier et al. 2008). Le Système d'Information pour la Gestion de l'Habitat du Poisson (SIGHAP) créé par le Ministère des Pêches et des Océans Canada (MPO) et les études menées par Hydro-Québec révèlent la présence de Buccin commun à l'Est de La Grosse Romaine, de Crabe Commun, de Mactre de Stimpson et de Homard d'Amérique au Sud de La Grosse Romaine, de Crabe des neiges, de Crabe lyre araignée, de Crabe lyre arctique, de Petite macoma et de Mye Commune dans la zone de l'embouchure à des concentrations pouvant atteindre 33 individus/0,25m<sup>2</sup> (Hydro-Québec 2007, MPO 2007).

La présence de zosténaie et de marais salés dans le chenal de l'embouchure fait de cette zone une aire d'alimentation et de repos propice pour de nombreuses espèces de poissons. Selon Hydro-Québec, les espèces les plus abondantes sont, par ordre décroissant, le Capelan, l'Épinoche à trois épines, l'Anguille d'Amérique, l'Éperlan arc-en-ciel, l'Ombre de fontaine, l'Épinoche à quatre épines, le Poulamon atlantique, la Quitouche, le Chaboisseau à quatre cornes, le Meunier rouge, la Morue franche et le Hareng atlantique (Hydro-Québec 2007). Le Saumon atlantique est également présent dans l'embouchure et dans la rivière et des frayères ont été relevées à environ 40 km en amont de l'embouchure. Des aires de fraie du Capelan sont également présentes sur la rive ouest de La Grosse Romaine. Le Capelan et l'Éperlan arc-en-ciel sont des espèces clés dans l'écosystème du Saint-Laurent car ils sont à la base du régime

alimentaire des mammifères marins, des oiseaux de mer et de nombreuses espèces d'importance commerciale comme la morue, le flétan ou la plie. L'Anguille d'Amérique, est une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (LEMV) et jugée préoccupante par le Comité sur la Situation des Espèces en Péril au Canada (COSEPAC). La Morue franche est une espèce désignée menacée par le COSEPAC mais non listée au provincial ni au fédéral.

De nombreuses espèces de phoques et de cétacés fréquentent les eaux du détroit de Jacques-Cartier (Robillard et al. 2005). La présence de lançons et de capelans dans la zone de l'embouchure favorise la présence du Petit rorqual et du Phoque gris (R. Sears, Comm. Pers. 2008), mais la faible profondeur à cet endroit limite la présence des grands cétacés. Les observations fortuites d'Hydro-Québec ont permis de dénombrer en 2004, 415 mammifères marins, soit 362 phoques (Phoque gris, Phoque commun et Phoque du Groenland), 30 Marsouins communs et 23 Petits rorquals. Les hauts fonds sableux de l'embouchure servent d'aires de repos occasionnelles aux Phoques gris et communs (Hydro-Québec 2007).

### *Faune aviaire*

Tout comme pour les poissons, les herbiers de zostères ainsi que les marais salés représentent des aires d'alimentation propices pour un bon nombre d'oiseaux aquatiques et au moins 23 espèces ont déjà été observées dans la zone de l'embouchure (ÉPOQ 1983-2007, Sénéchal et al. 2006) y compris canards barboteurs (5), canards plongeurs (9), plongeurs (2), cormoran (1) et bernache (1). Alors que les limicoles se nourrissent essentiellement à marée basse sur le sable et sur les platiers rocheux le long du littoral, les canards barboteurs utilisent les zostéraiés aux alentours de l'île de La Grosse Romaine, les canards plongeurs et les espèces piscivores (sternes, harles, cormorans) utilisent la zone de l'embouchure et les goélands se nourrissent sur les hauts-fonds sableux découverts à marée basse près du littoral et du Chenal de Mingan.

Au printemps 2004 et 2005, les espèces les plus abondantes étaient, par ordre décroissant, le Goéland argenté (mo<sup>6</sup> = 298), la Macreuse à front blanc (280), l'Eider à duvet (116), et le Cormoran à aigrette (101) alors qu'en été les espèces les plus nombreuses étaient le Cormoran à aigrette (677), le Goéland argenté (543), la Bernache du Canada (275), le Canard noir (125), et l'Eider à duvet (113). À l'automne 2004, le Canard noir était l'espèce présente en plus grand nombre à l'embouchure de la rivière Romaine avec 1216 individus dénombrés. Les limicoles présentent également leurs plus grandes concentrations pendant cette période et utilisent le site comme aire d'alimentation lors de leur migration. En période hivernale, la glace limite la présence des oiseaux mais aux endroits libres de glace, l'Eider à duvet, le Canard noir et le Harle huppé sont les espèces les plus susceptibles d'être rencontrées (Sénéchal et al. 2006).

Il est également à noter les mentions occasionnelles en 2005 du Garrot d'Islande près de l'embouchure de la rivière Lechasseur, du Arlequin plongeur près de la Pointe Paradis et de la Sterne Caspienne entre les embouchures des rivières Lechasseur et Romaine (Normand 2003, Sénéchal et al. 2006). Le Garrot d'Islande est une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec en vertu de la *loi sur les espèces menacées et vulnérables* (LEMV) et jugée préoccupante selon le COSEPAC et la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) au Canada alors que la Sterne caspienne est susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec. L'Arlequin plongeur est, quant à lui, un oiseau migrateur protégé par la *loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrants*. Il est listé comme espèce préoccupante sur l'annexe I de la LEP (population de l'Est) et susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable au Québec en vertu de la LEMV.

Huit espèces d'oiseaux aquatiques sont des nicheurs confirmés dans la zone de l'embouchure. Le Service Canadien de la Faune (SCF) confirme la présence de 456 couples nicheurs en 1999 de Sternes pierregarins et arctiques sur les rochers de granites situés dans l'embouchure (SCF Comm. Pers. 2008), d'une colonie d'Eiders à duvet, de Goélands argentés et de Goélands marins sur l'île de La Grosse Romaine et sur l'île de La Petite Romaine ( in Sénéchal et al. 2006, SCF Comm. Pers. 2008). En 2004, le nombre de nids de sternes

---

<sup>6</sup> mo = maximum d'individus observés en une seule fois



sp. s'élevait à 983 (Parcs Canada, comm. pers. 2008). En 2005, l'étude d'Hydro-Québec pour le complexe hydroélectrique de La Romaine révèle la nidification du Canard d'Amérique, du Canard noir, de l'Eider à duvet, du Harle huppé, du Goéland argenté, du Goéland marin, de la Sterne pierregarin, et de la Sterne arctique dans le secteur de l'embouchure (Sénéchal et al. 2006).

Sept espèces de rapaces fréquentent la zone de l'embouchure, soit le Balbuzard pêcheur qui est présent un peu plus en amont de l'embouchure, le long de la rivière Romaine, le Hibou des marais, le Pygargue à tête blanche, le Faucon pèlerin, la Crécerelle d'Amérique, le Busard Saint-Martin et la Buse à queue rousse. Cette dernière a été inventoriée en 2001 par le Club d'Ornithologie de la Côte-Nord (COCN) et un couple a été confirmé en 2004 par les études menées par Hydro-Québec (ÉPOQ-COCN 1983-2007, Morneau et Benoit 2005). Le Hibou des marais, espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec selon la LEMV, a été observé en 2000 et des mentions historiques de nidification à cet endroit ont été rapportées dans l'Atlas des Oiseaux Nicheurs du Québec (ÉPOQ-COCN 1983-2007, Gauthier et Aubry 1995). Le Pygargue à tête blanche a été observé à l'ouest de la zone de l'embouchure et aux alentours de l'île de La Grosse Romaine en automne 2005 (Sénéchal et al. 2006). Selon SOS-POP (2004), plusieurs îles du parc abriteraient des nids de Pygargue dont l'île à bouleaux de terre et l'île du Havre. Le Pygargue à tête blanche est une espèce désignée vulnérable au Québec selon la LEMV.

Enfin, pas moins de 37 espèces de passereaux ont été recensées par le COCN dans les alentours de l'embouchure de la rivière Romaine y compris parulines (12), bruants (6), tyrannidés (3), turdidés (3), fringillidés (2), pics (2), corvidés (3), roitelets (2), viréos (2), mésanges (1) et troglodytes (1). Le tableau 6.1 résume toutes les espèces inventoriées par le SCF, le MRNF, Hydro-Québec, ou le COCN et qui sont susceptibles de fréquenter l'embouchure de la rivière Romaine.

**Tableau 6.1.** Liste des espèces d'oiseaux observées dans le secteur de l'embouchure de la rivière Romaine de 1991 à 2007.

NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	Année d'observation et source <sup>1</sup>	NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	Année d'observation et source <sup>1</sup>
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	1, 2, 8, 9, 11 à 14	Jaseur boréal	<i>Bombycilla garrulus</i>	4
Bécasseau à croupion blanc	<i>Calidris fuscicollis</i>	14	Jaseur d'Amérique	<i>Bombycilla cedrorum</i>	11
Bécasseau sanderling	<i>Calidris alba</i>	14	Junco ardoisé	<i>Junco hyemalis</i>	11, 15
Bécasseau semipalmé	<i>Calidris pusilla</i>	14	Macreuse à front blanc	<i>Melanitta perspicillata</i>	3, 5, 8, 12, 14
Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>	14	Macreuse brune	<i>Melanitta fusca</i>	3, 12
Bec-croisé bifascié	<i>Loxia leucoptera</i>	4, 11	Macreuse noire	<i>Melanitta nigra</i>	12
Bernache cravant	<i>Branta bernicla</i>	14	Martin-pêcheur d'Amérique	<i>Megaceryle alcyon</i>	8, 12
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>	2, 11, 12, 14	Merle d'Amérique	<i>Turdus migratorius</i>	11
Bruant à gorge blanche	<i>Zonotrichia albicollis</i>	4, 9, 11	Mésange à tête brune	<i>Poecile hudsonicus</i>	4, 11
Bruant de Lincoln	<i>Melospiza lincolnii</i>	11	Mésangeai du Canada	<i>Perisoreus canadensis</i>	11
Bruant des marais	<i>Melospiza georgiana</i>	11	Moucherolle à ventre jaune	<i>Empidonax flaviventris</i>	11
Bruant des prés	<i>Passerculus sandwichensis</i>	11	Moucherolle des aulnes	<i>Empidonax alnorum</i>	11
Bruant fauve	<i>Passerella iliaca</i>	11	Moucherolle tchébec	<i>Empidonax minimus</i>	11
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	9	Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla</i>	7, 12, 14
Buse à queue rousse	<i>Buteo jamaicensis</i>	11, 14	Paruline à couronne rousse	<i>Dendroica palmarum</i>	11
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	2, 8, 11, 12, 14	Paruline à croupion jaune	<i>Dendroica coronata</i>	11
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	14	Paruline à flancs marron	<i>Dendroica pensylvanica</i>	11
Canard d'Amérique	<i>Anas americana</i>	12	Paruline à gorge noire	<i>Dendroica virens</i>	11
Canard noir	<i>Anas rubripes</i>	1, 2, 8, 12, 14	Paruline à joues grises	<i>Vermivora ruficapilla</i>	11
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>	8, 12, 14	Paruline à tête cendrée	<i>Dendroica magnolia</i>	11
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	14	Paruline des ruisseaux	<i>Seiurus noveboracensis</i>	11
Chardonneret jaune	<i>Carduelis tristis</i>	15	Paruline flamboyante	<i>Setophaga ruticilla</i>	11
Cormoran à aigrettes	<i>Phalacrocorax auritus</i>	1, 8, 12, 14, 15	Paruline jaune	<i>Dendroica petechia</i>	11
Corneille d'Amérique	<i>Corvus brachyrhynchos</i>	9, 14	Paruline masquée	<i>Geothlypis trichas</i>	9, 11
Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>	14	Paruline noir et blanc	<i>Mniotilta varia</i>	11
Crécerelle d'Amérique	<i>Falco sparverius</i>	11	Paruline obscure	<i>Vermivora peregrina</i>	11
Eider à duvet	<i>Somateria mollissima</i>	1, 2, 5, 6, 8, 12, 12, 14	Pélican d'Amérique	<i>Pelecanus erythrorhynchos</i>	1
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	14	Petit chevalier	<i>Tringa flavipes</i>	14
Fuligule à collier	<i>Passerculus sandwichensis</i>	11, 14	Petit fuligule	<i>Aythya affinis</i>	2, 14
Fuligule milouinan	<i>Aythya marila</i>	12, 14	Pic flamboyant	<i>Colaptes auratus</i>	11
Garrot à oeil d'or	<i>Bucephala clangula</i>	1, 2, 8, 12, 14	Pic mineur	<i>Picoides pubescens</i>	11
<b>Garrot d'Islande*</b>	<i>Bucephala islandica</i>	2, 14	Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i>	12, 14
Goéland à bec cerclé	<i>Larus delawarensis</i>	9, 12, 14	Plongeon huard	<i>Gavia immer</i>	5, 12, 14, 15
Goéland arctique	<i>Larus glaucoides</i>	14	Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>	14
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	1, 6, 9, 12, 14	Pluvier semipalmé	<i>Charadrius semipalmatus</i>	14

Goéland bourgmestre	<i>Larus hyperboreus</i>	12, 14	<b>Pygargue à tête blanche*</b>	<i>Haliaeetus leucocephalus</i>	14
Goéland marin	<i>Larus marinus</i>	1, 2, 6, 9, 12, 14	Roitelet à couronne dorée	<i>Regulus satrapa</i>	11
Grand Chevalier	<i>Tringa melanoleuca</i>	11, 14	Roitelet à couronne rubis	<i>Regulus calendula</i>	9, 10
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	9, 11, 14	Roselin pourpré	<i>Carpodacus purpureus</i>	11, 15
Grand Harle	<i>Mergus merganser</i>	2, 8, 12, 14	Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	1, 2, 5, 8, 12, 14
Grand Héron	<i>Ardea herodias</i>	1, 12, 14	<b>Sterne caspienne*</b>	<i>Sterna caspia</i>	1, 14
Grive à dos olive	<i>Catharus ustulatus</i>	4, 11	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	6, 11, 14
Grive solitaire	<i>Catharus guttatus</i>	11	Tarin des pins	<i>Carduelis pinus</i>	9, 11, 15
Harelde kakawi	<i>Clangula hyemalis</i>	12	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	11
Harle couronné	<i>Lophodytes cucullatus</i>	14	Tournepierre à collier	<i>Arenaria interpres</i>	14
Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>	11, 12, 14, 15	Viréo aux yeux rouges	<i>Vireo olivaceus</i>	11
<b>Hibou des marais*</b>	<i>Asio flammeus</i>	9, 10	Viréo de Philadelphie	<i>Vireo philadelphicus</i>	11
Hirondelle bicolore	<i>Tachycineta bicolor</i>	11			

<sup>1</sup> 1 = 1991 (MRNF 2008) ; 2 = 1992 (MRNF 2008) ; 3 = 1995 (J-P Savard SCF 2008) ; 4 = 1996 (ÉPOQ-COCN 1983-2007) ; 5 = 1998 (Rail et Savard 2003) ; 6 = 1999 (D. Bergeron SCF 2008) ; 7 = 1999 (G. Falardeau SCF 2008) ; 8 = 1999 (MRNF 2008) ; 9 = 2000 (ÉPOQ-COCN 1983-2007) ; 10 = 2000 (Sénéchal et al. 2006) ; 11 = 2001 (ÉPOQ-COCN 1983-2007) ; 12 = 2004 (Sénéchal et al. 2006) ; 13 = 2004 (Morneau et Benoit 2005) ; 14 = 2005 (Sénéchal et al. 2006) ; 15 = 2007 (ÉPOQ-COCN 1983-2007).

\* Espèce à statut particulier.

### *Autres composantes d'intérêt*

Sept espèces d'amphibiens et de reptiles ont été recensées en aval de la rivière Romaine et seraient donc susceptibles de fréquenter les habitats bordant l'embouchure. Ont été inventoriés, la Couleuvre rayée, le Crapaud d'Amérique, la Grenouille des bois, la Grenouille du Nord, la Grenouille léopard, la Grenouille verte, la Rainette crucifère, la Salamandre à points bleus et la Salamandre maculée. La Salamandre à deux lignes n'a pas été recensée bien que sa présence soit probable (Hydro-Québec 2007). De plus, des mentions de Tortue luth, espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec selon la LEMV, sont occasionnellement relevées dans le secteur de Havre-Saint-Pierre et dans toute la Minganie (CDPNQ 2008).

Enfin, le Centre de Données sur le Patrimoine Naturel du Québec (CDPNQ) mentionne des observations, en 1995, de la Chauve-souris rousse, espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec selon la LEMV. La Chauve souris rousse a été inventoriée sur les rives de l'île de la Grosse Romaine ainsi que sur de nombreuses îles de l'Archipel-de-Mingan (CDPNQ 2008), dont la Grande île qui est située en face de l'embouchure de la rivière Romaine.

## **6.3 MILIEU HUMAIN**

### **6.3.1 Situation géographique et contexte régional**

La rivière Romaine se situe à environ 15 km à l'Ouest d'Havre-Saint-Pierre, village de plus de 3 000 habitants reconnu depuis plusieurs années sur le plan touristique grâce à la Réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan où des excursions en bateau ou kayak-de-mer autour des îles de l'archipel Mingan sont possibles.

La rivière Romaine est, en ce moment, au cœur de l'actualité en raison de la volonté d'Hydro-Québec d'y ériger des barrages hydroélectriques. Les audiences publiques, dirigées par le Bureau des Audiences Publiques sur l'Environnement (BAPE), ont été complétées en décembre 2008. La commission d'enquête devrait remettre son rapport à la Ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) dans les 60 jours suivant la fin des audiences publiques.

### **6.3.2 Accessibilité et équipements d'accueil existants**

Une halte routière abandonnée, située sur la pointe Kautshistuamani Mihit, permet une vue imprenable sur l'embouchure de la rivière Romaine et sur le rapide à Brillant (Fig. 3A et 3B). À partir de l'aire de ce stationnement, un sentier non entretenu de 200 m permet d'accéder à la plage. Cinq cent mètres à l'Est, un chemin quitte la 138 pour se rendre au pied de l'auberge de jeunesse de la Minganie. De là, on peut emprunter un sentier ou longer la rive sur une centaine de mètres pour se rendre à l'embouchure de la rivière (Danais 2003).

### **6.3.3 Utilisation du territoire**

La pêche sportive est régulièrement pratiquée sur cette rivière, notamment la pêche au saumon et à l'Omble de fontaine. La pêche blanche se pratique à l'embouchure



**Figure 6.3.** A) Halte routière. B) Vue de la halte routière sur le Chute de l'Auberge. *Crédit photos: ATRD (A. Danais)*

des rivières Aisley et Lechasseur où la Truite de mer et l'Éperlan arc-en-ciel sont les espèces les plus capturées. La zone de l'embouchure est d'ailleurs le secteur de pêche le plus fréquenté. Des activités de cueillette de mollusques, notamment la Mye commune, y sont également pratiquées. L'embouchure de la rivière Romaine est également utilisée pour les activités de Kayak de mer et de canot (Hydro-Québec 2007).

Le littoral de l'embouchure, à l'Ouest de la Fausse Chute présente des claims. Le claim est le seul titre d'exploration octroyé pour la recherche des substances minérales du domaine de l'État. C'est un droit minier qui donne à son titulaire le droit exclusif de rechercher, pour une période de deux ans, sur un territoire délimité, toutes les substances minérales qui font partie du domaine de l'état. On retrouve dans le secteur de l'embouchure un claim de 54,98 ha (CDC 2067156 A) appartenant à MM. Daniel Sherrer, Jacques Landry et Mario Picard et un claim de 40,95 ha (CDC 2067141 A) appartenant à MM. Daniel Sherrer et Mario Picard (GESTIM 2008).

Enfin, il est à noter que la rivière Romaine ainsi que son embouchure, sont incluses dans une zone revendiquée par les Innus.

### **6.3.4 Tenure des terres**

Aucune terre privée n'est présente aux alentours de notre secteur d'intérêt. Les terres du littoral appartiennent au MRNF alors que les îlots et îles de granite situés dans l'embouchure appartiennent à Parcs Canada.

### **6.3.5 Affectation du territoire**

#### *Zonage municipal*

Selon le futur plan de zonage de la municipalité de Havre-Saint-Pierre qui est en révision actuellement, le littoral de l'embouchure de la rivière Romaine se situera en zone de Conservation 87 CN où les usages permis seront l'implantation de résidence de villégiature et les bâtiments d'utilité publique.

#### *Zonage Parcs Canada*

Les rochers de granite de la zone d'étude se situent en zone I dite de « préservation spéciale », soit des aires qui, entre autres, abritent des caractéristiques naturelles ou culturelles particulières. L'accès et la circulation par véhicules motorisés sont interdits (Parcs Canada 2005).

#### *Statut actuel du site*

Le large de l'embouchure présente deux Aires de Concentration des Oiseaux Aquatiques (ACOA 02-09-0268-1999 et ACOA 02-09-0275-1991) qui sont protégées par la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* du MRNF. Selon l'article 128.6 de cette dernière loi « nul ne peut faire une activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à l'habitat de l'animal ou du poisson visé par cet habitat » sans l'autorisation préalable du ministre. En tant qu'ACOA, ce site est également reconnu en tant qu'aire protégée au sens de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* appliquée par le MDDEP. De plus, le plan régional de développement des terres publiques (PRDTP) interdit l'érection de toute nouvelle villégiature à moins de 1 km des rivières à saumon (PRDTP 2003).

Toutes les îles et îlots de la zone de l'embouchure font partie de la Réserve du parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan et possèdent donc un statut de protection.

### **6.3.6 Gestionnaires du site**

Le littoral de l'embouchure est géré par le MRNF alors que les îles et îlots de l'embouchure sont gérés par Parcs Canada.

### **6.3.7 Évolution et orientations de développement du site**

Le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe, a réalisé, en 2006, un projet de caractérisation des côtes de la Minganie afin d'établir une route bleue destinée aux embarcations à faible tirant d'eau, principalement le kayak de mer. L'objectif de ce projet est d'établir, dans le futur, un réseau de mises à l'eau, d'abris sécuritaires, d'aires de repos, de service d'hébergement et d'alimentation, de campings rustiques et commerciaux. Parmi tous les sites caractérisés, un se situait sur la façade nord de l'île de La Grosse Romaine.

## **6.4 VALEUR DU SITE**

Le projet de barrages hydroélectriques sur la rivière Romaine a entraîné un inventaire important des composantes physiques, biologiques et humaines de ce secteur. Par conséquent, comparativement aux autres sites de ce projet, les données sont plus étayées et il serait tentant d'allouer une valeur à ce site qui soit très élevée. Cependant, l'abondance des individus de chaque espèce apparaît relativement faible au vu des données disponibles et les composantes historiques sont quasi inexistantes. Le site, a tout de même une valeur qui pourrait être qualifiée d'élevée notamment vu le degré d'anthropisation qui, jusqu'à aujourd'hui, est assez faible. De plus, de nombreuses espèces d'oiseaux utilisent l'embouchure pour nicher et on note la présence de quelques espèces à statut particulier qu'elles soient fauniques ou floristiques. Par ailleurs, l'Atlas de la biodiversité du Saint-Laurent a classé ce site en tant que complexe tourbeux d'importance pour la sauvegarde de la biodiversité du Saint-Laurent. Une diminution de la biodiversité à cet endroit pourrait être observé s'il n'est pas protégé et administré adéquatement (Atlas de la biodiversité du Saint-Laurent 2008).

## **6.5 ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION**

Hydro-Québec projette la construction d'un complexe hydroélectrique d'une puissance de 1 550 MW sur la rivière Romaine composé de quatre aménagements hydroélectriques situés aux kilomètres 52, 90, 159 et 192 en amont de l'embouchure. Les conséquences possibles qu'une telle infrastructure pourrait occasionner sur la zone de l'embouchure restent peu connues. Toutefois, on sait que le débit à la sortie sera modifié, ayant pour conséquence une modification de l'apport sédimentaire et une diminution de la température de l'eau. Ce dernier impact influencera certainement les activités récréatives telles que les sports d'eau vive et la baignade. Les impacts sur la faune et la flore sont, quant à eux, difficilement quantifiables mais une modification de la charge sédimentaire fluviale sableuse, pourrait entraîner l'accélération de l'érosion des berges ce qui est préoccupant pour la stabilité des frayères à capelan, pour la cueillette de mye et la zostère. Enfin, bien que les modélisations de la productivité planctonique révèlent que celle-ci serait peu influencée par la modification du débit d'eau à la sortie de la rivière Romaine (Saucier et al. 2007), rien n'indique que la somme des modifications engendrées n'avantagerait certaines espèces fauniques aux détriments d'autres.

## **6.6 SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES**

Le tableau 6.2 présente la synthèse des potentiels et des contraintes à l'égard d'éventuelles interventions de conservation ou de mise en valeur du site de l'embouchure de la rivière Romaine dans un contexte de développement durable et de conservation du patrimoine naturel.

**Tableau 6.2.** Synthèse des potentiels et contraintes pour l’embouchure de la rivière Romaine.

POTENTIELS	VOCATION	
	Conservation	Mise en valeur
- Valeur écologique du site (diversité de la faune aviaire, présence d’un grand nombre d’espèces à statut particulier, marais salé, zostère marine)	X	X
- Présence de deux ACOA protégées par la <i>Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune</i>	X	X
- Îles et îlots granitiques inclus dans la Réserve de Parc National du Canada de l’Archipel-de-Mingan	X	X
- Panorama		X
- Banc de mye		X
- Pêche aux salmonidés et à l’éperlan		X
- Accessibilité au site par voie terrestre et maritime		X
- Accessibilité restreinte par voie terrestre	X	
- Route Bleue (Façade nord de l’île de La Grosse Romaine identifiée comme site potentiel)		X
- Proximité de la route 138		X
- Proximité de la municipalité de Havre-Saint-Pierre		X
- Site majoritairement de tenure publique		X
- Services d’hébergement disponibles à proximité du site (Auberge de jeunesse) et à Havre-Saint-Pierre		X
<b>CONTRAINTES</b>		
- Accessibilité restreinte par voie terrestre		X
- Projet de barrage hydroélectrique	X	

## 6.7 LIGNES DIRECTRICES D’UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les lignes directrices s’appuient sur les informations recueillies et les analyses effectuées dans les sections précédentes. L’objectif de cet exercice est de proposer des orientations visant à mettre en valeur l’habitat d’intérêt tout en protégeant son intégrité dans une perspective de développement durable.

### 6.7.1 Vocation et orientations d’un développement durable

L’accès restreint au site, et le manque de signalisation, font du site de la rivière Romaine, un endroit où les pressions anthropiques sont limitées, favorisant ainsi sa conservation. Des mesures de conservation, par la mise en place d’un statut particulier, pourraient être envisagées alors que la mise en valeur du site devrait être localisée essentiellement au niveau de l’ancienne halte routière qui surplombe l’embouchure. Ceci est d’autant plus pertinent que la réalisation du complexe hydroélectrique entraînerait une augmentation notable de la population locale et par le même fait une augmentation certaine de la fréquentation du site. Il conviendrait donc de cibler les efforts de mise en valeur à cet endroit, où l’accès y est facilité. Par conséquent, les lignes de développement durable émises sont les suivantes :

- Évaluer la possibilité de rétablir l'ancienne halte routière (voir Danais 2003) par la mise en place d'une aire de pique-nique et d'activités d'auto-interprétation du site, ainsi que la réfection du chemin qui mène à la plage;
- Définir de façon plus précise les usages permis dans la zone d'utilité publique du zonage municipale;
- Assurer la continuité du projet de la Route Bleue pour les embarcations à faible tirant d'eau.

### 6.7.2 Préfaisabilité et prise en charge du site

Au vu des contraintes soulevées à l'égard d'éventuelles interventions de conservation ou de mise en valeur du patrimoine naturel de l'embouchure de la rivière Romaine, la mise en place des interventions devrait s'avérer tout à fait réalisable même si certains aspects nécessitent une analyse de faisabilité qui devra aborder les aspects financiers et de marché potentiel.

Advenant la création du complexe hydroélectrique, des sommes seront certainement disponibles pour compenser l'impact environnemental et humain. Ces compensations pourraient être l'occasion de mettre en valeur le site pour différents usages comme le Kayak, la pêche, les activités de motoneige ou le ski de fond. L'augmentation de la population locale lors de la construction du barrage permettrait, par ailleurs, la présence d'un pôle à vocation récréo-touristique accessible à la population. Un partenariat entre les communautés autochtones locales et la municipalité de Havre-Saint-Pierre pourrait permettre la mise en œuvre et la gestion d'un tel projet. En outre, l'appui d'un organisme à caractère environnemental permettra de s'assurer que la mise en valeur du site se fera en respectant son intégrité écologique.

La continuité du projet de la Route Bleue pourrait être prise en charge par les intervenants directement concernés par cet aspect, soit les clubs de kayak locaux et régionaux, qui pourraient prendre en compte les recommandations issues de ce projet et entamer la phase suivante.

## 6.8 RÉFÉRENCES

Atlas de la biodiversité du Saint-Laurent 2008. [En ligne], URL : [http://www.qc.ec.gc.ca/faune/biodiv/fr/sites\\_interet/plan\\_conservation.html](http://www.qc.ec.gc.ca/faune/biodiv/fr/sites_interet/plan_conservation.html)

Centre de Données sur le Patrimoine Naturel du Québec (CDPNQ). 2008. Extractions du système de données pour le territoire de la Côte-Nord. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Québec. 4 pages.

Commission de toponymie du Québec. 2008. *Rivière Romaine*. [En ligne], URL : <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/topos/carto.asp?Speci=54267&Latitude=50,30222&Longitude=-63,80333&Zoom=1700>

Danais, A. 2003. Routes des Baleines – Phase II – Volume 2 : MRC de la Minganie. Étude du potentiel de développement touristique. Réalisé par AquaBio Concept pour l'ATR de Duplessis.

ÉPOQ-COCN 1983-2007. Banque régionale de données ornithologiques ÉPOQ-COCN. Club d'Ornithologie de la Côte-Nord.

Gauthier, J. et Y. Aubry (sous la direction de). 1995. Les oiseaux nicheurs du Québec : Atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional. Montréal, Association québécoise des groupes d'ornithologues, Société québécoise de protection des oiseaux, Service canadien de la faune, Environnement Canada, région du Québec.

GESTIM. 2008. [En ligne], URL : [https://gestim-mines.gouv.qc.ca/MRN\\_GestionP\\_Presentation/ODM02101\\_login\\_aspx](https://gestim-mines.gouv.qc.ca/MRN_GestionP_Presentation/ODM02101_login_aspx)



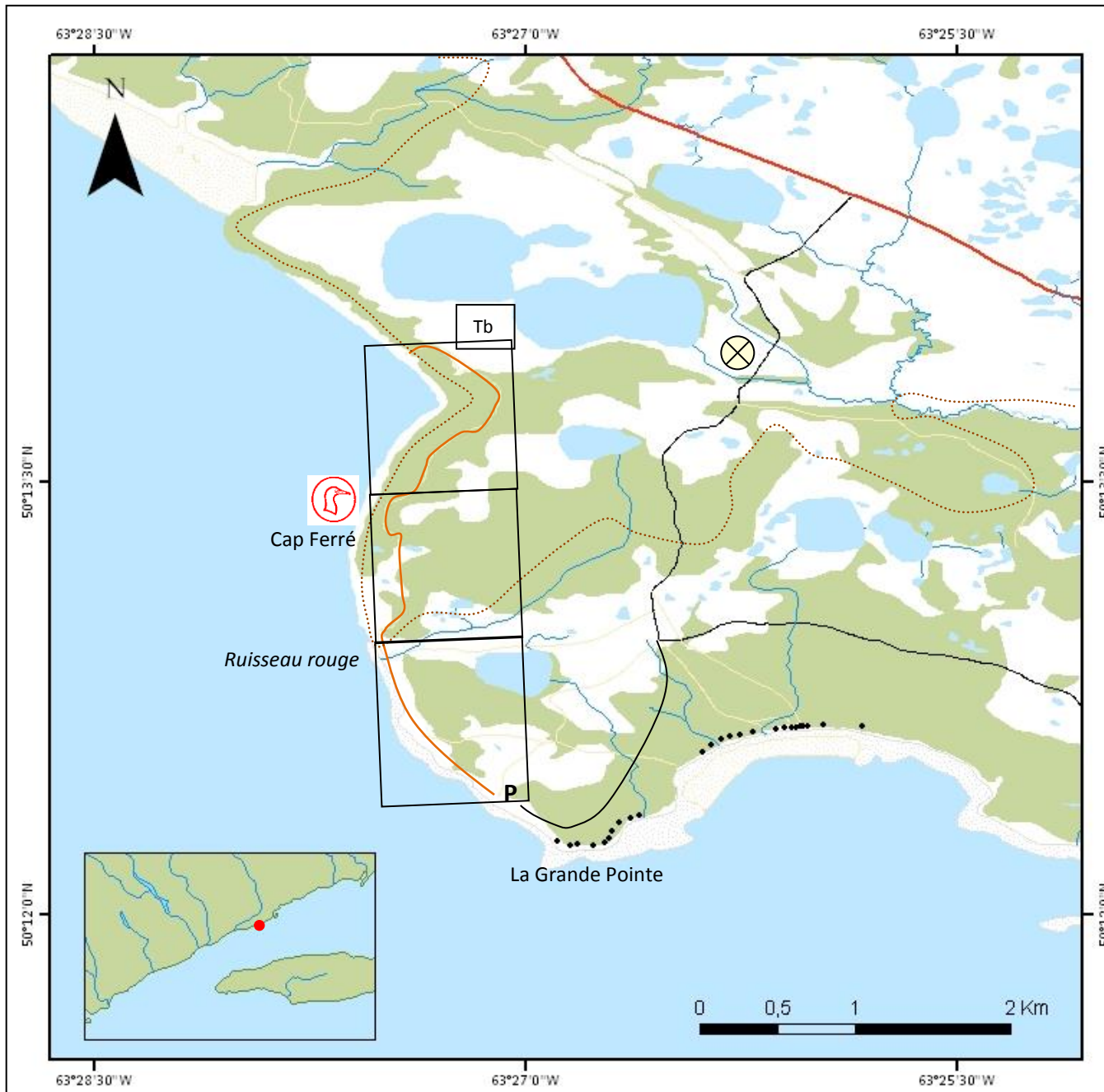
- Hydro-Québec. 2007. Complexe de La Romaine. Étude d'impact sur l'environnement. Volume 1 : Vue d'ensemble et description des aménagements.
- Hydro-Québec. 2007. Complexe de La Romaine. Étude d'impact sur l'environnement. Volume 2 : Milieu physique.
- Hydro-Québec. 2007. Complexe de La Romaine. Étude d'impact sur l'environnement. Volume 3 : Milieu biologique (1 de 2).
- Hydro-Québec. 2007. Complexe de La Romaine. Étude d'impact sur l'environnement. Volume 4 : Milieu biologique (2 de 2).
- Hydro-Québec. 2007. Complexe de La Romaine. Étude d'impact sur l'environnement. Volume 5: Milieu humain - Minganie.
- Lambert, S. et C. Roy. 2001. Une histoire d'appartenance – La Côte-Nord. Les Éditions GID, Sainte-Foy, Québec, 266 p.
- Morneau, F. et R. Benoit. 2005. Complexe de la Romaine. Étude d'avant-projet. Étude de la faune aviaire. Oiseaux de proie. Rapport présenté à Hydro-Québec Équipement, Direction Développement de projets et Environnement. Québec, FORAMEC. 64 p. et ann.
- MPO. 2007. Système d'information pour la gestion de l'habitat du poisson (SIGHAP). [En ligne], URL : [http://sighap-fhamis.qc.dfo-mpo.gc.ca/cartes/sighap2-1/selection\\_francais/selection.html](http://sighap-fhamis.qc.dfo-mpo.gc.ca/cartes/sighap2-1/selection_francais/selection.html)
- MRNF. 2008. Données internes sur les habitats fauniques reconnus en vertu de la Loi sur les espèces menacées et vulnérables et inventaires correspondants. Données fournies au Comité ZIP Côte-Nord du Golfe en 2008.
- Normand, I. 2003. Inventaire aérien des aires de concentration d'oiseaux aquatiques de la Côte-Nord (1999). Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la faune de la Côte-Nord. 59 p.
- Ouellet, P. 2007. Contribution à l'identification de zones d'importance écologique et biologique (ZIEB) pour l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent : La couche des œufs et des larves de poissons et crustacés décapodes. Secr. Can. De consult. Sci. Du MPO, Avis sci. 2007/011.
- Parcs Canada. 2005. Réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan. Plan directeur. 93 p. et ann.
- PRDTP. 2003. Plan régional de développement du territoire public de la Côte-Nord. Secteur du territoire. Direction régionale de la gestion du territoire public de la Côte-Nord.
- Rail, J.-F. et J.-P.L. Savard. 2003. Identification des aires de mues et de repos au printemps des macreuses (*Melanitta sp.*) et de l'Eider à duvet (*Somateria mollissima*) dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. Série de rapports techniques No. 408. Service canadien de la faune, région du Québec, Environnement Canada, Sainte-Foy, 54 pages.
- Robillard, A., V. Lesage and M.O. Hammill. 2005. Distribution and abundance of harbour seals (*Phoca vitulina concolor*) and grey seals (*Halichoerus grypus*) in the Estuary and Gulf of St. Lawrence, 1994 – 2001. Can. Tech. Rep. Fish. Aquat. Sci. 2613 :152 pp.

- Savenkoff, C., M.-N. Bourassa, D. Baril, et H. Benoît. 2007. Identification des zones d'importance écologique et biologique pour l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. Secr. Can. De consult. Sci. Du MPO, Avis sci. 2007/015.
- Saucier, F., B. Zakardjian, S. Senneville, et V. Lefouest. 2007. Étude de l'effet de l'aménagement du complexe hydroélectrique de la rivière Romaine sur les conditions biologiques et physiques du chenal de Mingan à l'aide d'un simulateur numérique tridimensionnel à haute définition. Institut des Sciences de la Mer, Université du Québec à Rimouski.
- Sénéchal, H., R. Benoit, A. Chouinard, A. Maloney et F. Bédard. 2006. Complexe de la Romaine – Étude d'avant-projet – Étude de la faune aviaire – Zone d'influence du panache d'eau douce de la rivière Romaine. Rapport présenté à Hydro-Québec Équipement, Direction Développement de projets et Environnement. Québec, FORAMEC inc. 189 p. et ann.
- Service Canadien de la Faune. 1999. [En ligne], URL : [http://www.qc.ec.gc.ca/faune/ColoniesDeOiseauxdeMer/default\\_f.asp](http://www.qc.ec.gc.ca/faune/ColoniesDeOiseauxdeMer/default_f.asp)
- SOS-POP. 2004. Suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec. Québec, Programme de suivi géré par le Service canadien de la faune et l'Association québécoise des groupes d'ornithologues.

## **7 – CAP FERRÉ**

### **TABLE DES MATIÈRES**





7.1	INTRODUCTION .....	86
7.2	MILIEU BIOPHYSIQUE .....	86
7.2.1	Composantes physiques .....	86
7.2.2	Composantes biologiques .....	87
7.3	MILIEU HUMAIN .....	89
7.3.1	Situation géographique et contexte régional .....	89
7.3.2	Accessibilité et équipements d'accueil existants .....	90
7.3.3	Utilisation du territoire .....	90
7.3.4	Tenure des terres .....	90
7.3.5	Affectation du territoire .....	90
7.3.6	Gestionnaires du site .....	90
7.4	VALEUR ÉCOLOGIQUE DU SITE .....	90
7.5	ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION .....	91
7.6	SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES .....	91
7.7	LIGNES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE .....	92
7.7.1	Vocation et orientations d'un développement durable .....	92
7.7.2	Pré faisabilité et prise en charge du site .....	92
7.8	RÉFÉRENCES .....	93



## CAP FERRÉ

Figure 7.1. Vue générale et composantes de l'habitat

### LÉGENDE

-  Cours d'eau
-  Route 138
-  Sentier non carrossable
-  Sentier de randonnée pédestre
-  Courbe de niveau maîtresse (30 m)
-  Végétation
-  Claim
-  Dépôt sableux
-  Platier rocheux
-  Tourbière
-  Villégiature
-  Stationnement
-  Carrière de sable
-  Colonie d'oiseaux

## 7.1 INTRODUCTION

### Localisation générale du site

Le Cap Ferré se situe sur la façade ouest de la Grande Pointe, sur le territoire de la municipalité d'Havre-Saint-Pierre qui fait partie de la MRC de la Minganie. Notre site d'intérêt s'étend de la zone de villégiature, au Sud (qui est exclue), à la plage de gravier, située juste au nord des falaises et inclut une bande d'un km à l'intérieur des terres (Fig. 7.1).

<u>Coordonnées:</u>	UTM (Est) :	467 288 m	UTM (Nord) :	5 563 051 m
	Longitude :	63° 27' 30" O	Latitude :	50° 13' 07" N

### Historique



L'histoire du Cap Ferré va de pair avec celle d'Havre-Saint-Pierre. À quelques kilomètres à peine de la municipalité, ce sont les résidents du Havre qui habitent les chalets qui se retrouvent sur la Grande-Pointe. Le secteur de Havre-Saint-Pierre était jadis habité par des Inuits, selon les écrits de Samuel de Champlain et de Louis Fornel, d'où l'ancien nom de l'endroit « Pointe aux Esquimaux ». C'est en 1857, que le premier village fut érigé dans le secteur par des familles acadiennes.

La baie qui se trouve entre l'actuelle municipalité d'Havre-Saint-Pierre et Cap Ferré se nomme la baie Placide-Vigneault en l'honneur du madelinot qui vint s'installer à Pointe-aux-Esquimaux en 1858 et qui dédia une partie de sa vie au travail de gardien de phare sur l'île aux Perroquets.

Le village de Pointe-aux-Esquimaux céda son nom pour Havre-Saint-Pierre en 1924, en l'honneur du jour où la première messe y fut donnée en 1857, soit le 29 juin, jour de la fête de saint Pierre, patron des pêcheurs.

Aujourd'hui, Havre-Saint-Pierre connaît un essor économique grâce à la compagnie QIT Fer et Titan et à son rôle de pôle régional en matière de services et de tourisme, notamment grâce à l'attrait que crée l'Archipel-de-Mingan (Lambert et Roy 2001).

## 7.2 MILIEU BIOPHYSIQUE

### 7.2.1 Composantes physiques

Les caractéristiques physiques du Cap Ferré sont issues des mêmes processus géologique à l'origine de la formation des îles de l'Archipel-de-Mingan. Lors de la formation des roches, l'extinction massive des organismes marins de l'ordovicien supérieur, il y a environ 450 millions d'années, a entraîné leur sédimentation lente pour former des couches sédimentaires essentiellement composées de calcaire.

**Figure 7.2.** A) Monolithe. B) Ruisseau Rouge. C) Falaise du Cap Ferré. *Crédit photo. A. Pérot.*

Les glaces de la dernière glaciation et l'action de mer ont par la suite érodé la roche, de telle sorte à former des monolithes et autres formes caractéristiques de l'Archipel-de-Mingan (Parcs Canada 2008).

Dans la partie sud du site d'intérêt, le paysage se caractérise tout d'abord sur environ 900 m par une lande caillouteuse où poussent de façon éparse quelques espèces végétales. La lande borde des platiers rocheux qui sont exposés sur une centaine de mètres à marée basse. La lande est au même niveau que les platiers rocheux, puis prend peu à peu de l'altitude vers le Nord pour surplomber les platiers à environ 3-4 m de hauteur. La roche, à ce niveau, a été érodée de telle sorte à former, par endroit, des monolithes (Fig. 7.2A). À mi-chemin, le ruisseau rouge, qui tire son nom de la couleur caractéristique que prend la roche à cet endroit, signale la fin de la lande caillouteuse (Fig. 7.2B) et le début de la falaise rocheuse qui peut atteindre plus de 30 m de hauteur. De cette falaise se détachent d'importants blocs de pierre qui viennent s'écraser sur les platiers rocheux (Fig. 7.2C). Cette falaise, qui s'étend sur environ 1 km, laisse place par la suite à une plage de gravier. En haut des falaises, le paysage est caractérisé par la présence d'une forêt rabougrie exposée au vent. Dans les terres, on trouve une mosaïque de forêt boréale mature et de tourbières. Tout le long du littoral, sur les platiers rocheux, des fossiles, témoignant du paléozoïque, peuvent être retrouvés.

## 7.2.2 Composantes biologiques

### Végétation



**Figure 7.3.** Lande caillouteuse et début du sentier de randonnée pédestre. *Crédit Photo : A. Pérot.*

La végétation du Cap Ferré est constituée de peuplements d'Épinette noire et de Sapin baumier présents en haut des falaises ainsi qu'à des tourbières. On retrouve également une lande caillouteuse où pousse une végétation éparse (Fig. 7.3).

Le Ministère des Transports du Québec (MTQ), a procédé, en 1987 et 1988, à un inventaire floristique au niveau du Cap Ferré (Couillard 1986, Couillard et al. 1988). Ces inventaires ont révélé la présence de plusieurs espèces d'intérêt dans le secteur dont des plantes arctiques alpines à la limite sud de leur aire de répartition, des plantes endémiques au golfe du Saint-Laurent et des espèces cordillériennes dont la distribution est principalement centrée sur les régions montagneuses de l'ouest de l'Amérique-du-Nord (Tableau 7.1).

**Tableau 7.1.** Liste des espèces floristiques d'intérêt relevées par le MTQ en 1987 et 1988.

NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANÇAIS	Habitat	Intérêt	Statut <sup>1</sup>
<i>Taraxacum laurentianum</i>	Pissenlit du Golfe Saint-Laurent	Cordon littoral et bas des falaises	Plante endémique	S
<i>Taraxacum lacerum</i>		Falaise	Plante arctique alpine	
<i>Taraxacum latilobum</i>	Pissenlit à lobe large	Falaise	Plante endémique	S
<i>Kobresia simpliciuscula</i>	Kobrésie simple	Lande caillouteuse	Plante arctique alpine	
<i>Juncus triglumis</i>	Jonc à trois-glumes	Lande caillouteuse	Plante arctique alpine	
<i>Thalictrum alpinum</i>	Pigamon des Alpes	Lande caillouteuse	Plante arctique alpine	
<i>Cypripedium calceolus</i> var. <i>planipetalum</i>	Cypripède jaune variété à pétales plats	Lande caillouteuse	Plante endémique	S
<i>Primula egaliksensis</i>		Falaise	Plante arctique alpine	
<i>Cirsium foliosum</i>	Chardon écailleux	Cordon littoral	Affinité cordillérienne	M

<sup>1</sup>S = Susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec; M = Menacé au Québec

Une des espèces d'intérêt retrouvée le long du littoral, à l'extrémité sud du site d'intérêt, est le Chardon écailleux, plus communément appelé Chardon de Mingan, espèce désignée menacée au Québec en vertu

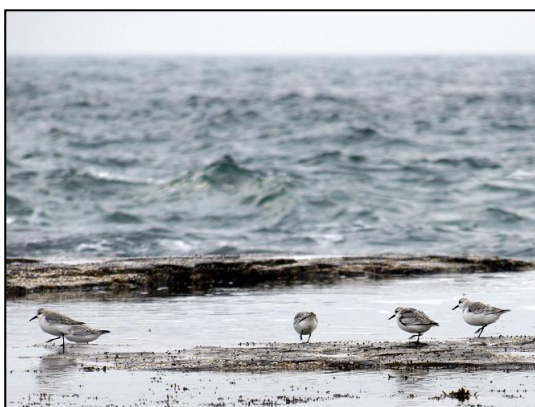
de la Loi sur les espèces menacée et vulnérable (LEMV). Cette plante utilise une étroite bande entre la plage et la forêt, généralement au fond d'anse abritées, où elle s'enracine dans un mélange d'humus, de sable et de gravier. Cette plante, d'affinité cordillérienne, constituerait un vestige des climats et des migrations végétales qui ont suivi la fonte de l'inlandsis du Wisconsinien. Elle se retrouve donc isolée et parfois fortement disjointe de son aire de répartition principale. Au Québec, le Chardon de Mingan est réparti sur quatre îles de l'Archipel-de-Mingan, de même que sur un site sur la terre ferme, à la Grande Pointe (Nantel et Cantin 1998). Selon le Centre de Données sur le Patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), il existerait deux populations dans le secteur de la Grande Pointe: une sur le littoral de la portion ouest de l'anse qui n'a pas été retrouvée en 1996, et une autre sur le littoral au niveau du Cap Ferré, vis-à-vis des villégiatures. Cette dernière population comptait une vingtaine de plantes en 1995. En 1996, une soixantaine de semis étaient établis autour d'un individu en fleurs l'année précédente, dans une zone où le sol avait été remué (CDPNQ 2008). Sur les îles, l'espèce fait l'objet d'un suivi annuel par les gestionnaires de la réserve de parc national. Les menaces principales qui pèsent sur cette espèce sont les perturbations naturelles (vagues des tempêtes, glaces) mais également le piétinement (MDDEP 2008). Au Cap Ferré, les pressions anthropiques s'avèrent d'autant plus importantes que les populations se situent vis-à-vis des secteurs de villégiature.

Enfin, des inventaires de bryophytes menés par Parcs Canada sur la Grande Pointe ont relevé la présence de *Plagiobryum zierii*, espèce très rare à l'est du continent, *Ptychostomum salinum*, nouvellement observée sur la Côte-Nord, et *Seligeria donniana*, espèce d'affinité cordillérienne (Faubert et al. données non publiées).

#### Faune marine

Bien qu'aucune étude n'ait été effectuée spécifiquement pour le Cap Ferré, la productivité planctonique des eaux de l'Archipel-de-Mingan (Saucier et al. 2007) laisse toutefois présager la présence de nombreuses espèces aquatiques à cet endroit. Le Système d'Information pour la Gestion de l'Habitat du Poisson (SIGHAP), créé par le Ministère des Pêches et des Océans Canada (MPO), révèle la présence, au large, de Crabe commun et de Homard d'Amérique. Des Phoques communs et des Phoques gris fréquentent également le secteur (Robillard et al. 2005). De plus, le Réseau des Observateurs Sous-Marins (ROSM) indique des observations en 2008, 5 km à l'Est de notre site d'intérêt, sur la rive est de l'île de la Fausse Passe, de nombreux invertébrés sous-marins tels que le Psolus écarlate, l'Anémone pulpeuse, le Concombre de mer, la Croûte de pain, le Dollar des sables, l'Étoile de mer commune, l'Ophiure pâquerette, l'Oursin vert, et la Pêche de mer (ROSM 2008). Étant donné la proximité de ces observations, on peut soupçonner la présence de ces espèces sur notre site d'intérêt.

#### Faune aviaire



**Figure 7.4.** Bécasseaux semipalmés se nourrissant sur les platiers rocheux. *Credit photo: A. Pérot.*

Selon les inventaires réalisés par le Service Canadien de la Faune (SCF), plus de 19 espèces d'oiseaux aquatiques fréquenteraient les eaux du Cap Ferré, incluant macreuses, eiders, canards, fuligules, harles, garrots, sarcelles, plongeurs, hareldes et limicoles (Rail et Savard 2003, SCF 2008, Bordage 2004; Tableau 7.2). On notera la présence possible du Garrot d'Islande, espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec et protégée par la LEMV. Jusqu'à 150 Eiders à duvet et 175 Macreuses à front blanc (Rail et Savard 2003) ont été observés à la fin de l'été, pendant la période de mue post-reproductrice, où les individus qui ont perdu leur capacité de voler se nourrissent et se reposent. En hiver 1996, jusqu'à 800 Eiders à duvet ont été inventoriés par le SCF pour la base de données sur les

Eiders à duvet en hiver. De plus, lors de la visite du Cap Ferré en novembre 2008, bon nombre de bécasseaux ont été observés se nourrissant sur les platiers rocheux à marée basse (A. Pérot Obs. Pers. 2008; Fig. 7.4). Enfin, une colonie de Mouette tridactyle comportant 65 couples nicheurs, a été inventoriée en 1996, sur la falaise du Cap Ferré (SCF 2008).

Les recensements d'Hydro-Québec en 2004 des oiseaux de proie pour le complexe hydroélectrique de la rivière Romaine ont révélé la présence de trois couples nicheurs de Balbuzard pêcheur sur la Grande Pointe. Un couple potentiel de Pygargue à tête blanche a également été observé le long de la route 138, vis-à-vis de la Grande Pointe, et un individu à l'Est de la Grande Pointe (Morneau et Benoit 2005). Cette espèce est désignée vulnérable en vertu de la LEMV

Peu d'informations sont disponibles quant à la présence des passereaux dans notre secteur d'intérêt. Cependant, la présence de divers habitats, tels une tourbière, un habitat ouvert (lande caillouteuse) et un peuplier noir à sapins, laisse présager la présence d'une large diversité d'espèces.

**Tableau 7.2.** Liste des espèces d'oiseaux observées dans le secteur du Cap Ferré de 1996 à 2004.

NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	Année d'observation
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	2004 <sup>1</sup>
Bécasseau semipalmé	<i>Calidris pusilla</i>	2008 <sup>5</sup>
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>	2004
Canard sp.		2004
Cormoran à aigrette	<i>Phalacrocorax auritus</i>	1998 <sup>2</sup> , 2004
Eider à duvet	<i>Somateria mollissima</i>	1998, 2003 <sup>3</sup> , 2004
Fuligule milouinan	<i>Aythya marila</i>	2004
Garrot à œil d'or	<i>Bucephala clangula</i>	2004
<b>Garrot d'Islande*</b>	<i>Bucephala islandica</i>	2004
Garrot sp	<i>Bucephala sp.</i>	2004
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	2004
Goéland marin	<i>Larus marinus</i>	2004
Grand harle	<i>Mergus merganser</i>	2004
Harelde kakawi	<i>Clangula hyemalis</i>	2004
Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>	2004
Macreuse à front blanc	<i>Melanitta perspicillata</i>	1998, 2004
Macreuse noire	<i>Melanitta nigra</i>	2004
Macreuse sp	<i>Melanitta sp.</i>	1998
Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla</i>	1996 <sup>4</sup>
<b>Pygargue à tête blanche*</b>	<i>Haliaeetus leucocephalus</i>	2004
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	2004
Sterne sp.	<i>Sterna sp.</i>	2004

<sup>1</sup> inventaires des rives, Daniel Bordage, SCF.

<sup>2</sup> Rail et Savard 2004

<sup>3</sup> base de donnée sur les Eiders en Hiver, SCF.

<sup>4</sup> SCF 2008

<sup>5</sup> Observations personnelles (A. Pérot, Comité ZIP Côte-Nord du Golfe)

\* Espèce à statut particulier

## 7.3 MILIEU HUMAIN

### 7.3.1 Situation géographique et contexte régional

Le Cap Ferré se situe à environ 10 Km à l'Est de la municipalité d'Havre-Saint-Pierre, sur la côte ouest de La Grande Pointe. La région est reconnue sur le plan touristique grâce à la Réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan qui couvre toutes les îles et les îlots compris entre Longue-Pointe-de-Mingan et Aguanish, soit sur 150 km le long de la rive.



### 7.3.2 Accessibilité et équipements d'accueil existants

Le site du Cap Ferré est accessible par un chemin en gravier qui quitte la route 138 environ 10 Km à l'Est de la municipalité d'Havre-Saint-Pierre. Un panneau de signalisation indiquant Grande Pointe est visible de la route. D'une distance approximative de 10 Km, ce chemin passe proche d'une carrière de sable pour se rendre à l'arrière d'un site de villégiature où débute un sentier pédestre et de Véhicule Hors Route (VHR). Ce sentier longe les platiers rocheux puis contourne la falaise par l'intérieur des terres où il traverse une forêt et une tourbière. Le sentier redescend par la suite vers la plage de gravier située à l'extrémité Nord de notre site. Il est alors possible, à marée basse et à pied, d'effectuer une boucle pour se rendre au point d'origine en passant sur les platiers rocheux au pied des falaises. À environ, 900 m après le début du sentier, une table de pique-nique est présente au niveau du Ruisseau rouge.

Un accès maritime est également possible au niveau de la plage de gravier, au nord des falaises, et vis-à-vis des villégiatures au sud du site.

### 7.3.3 Utilisation du territoire

Le littoral du Cap ferré est essentiellement utilisé par les villégiateurs de la Grande Pointe à des fins récréo-touristiques. Les activités pratiquées sont essentiellement la randonnée et la circulation avec les VHR.

Le littoral du Cap ferré est recouvert par trois *claims*. Le *claim* est le seul titre d'exploration octroyé pour la recherche des substances minérales du domaine de l'État. C'est un droit minier qui donne à son titulaire le droit exclusif de rechercher, pour une période de deux ans, sur un territoire délimité, toutes les substances minérales qui font partie du domaine de l'état. On retrouve dans ce secteur trois claims respectivement de 39,31 ha (CDC 2172916 A), 40,95 ha (CDC 2172386 A) et 45,76 ha (CDC 2172385 A) appartenant à M. Roger Barriault. De plus, l'intérieur de la pointe, qui est exclue des limites de notre site, est utilisée à des fins minières, et de la pierre concassée et du sable y sont extraits (GESTIM 2008).

### 7.3.4 Tenure des terres

Le Cap Ferré fait partie du domaine de l'État et est sous l'autorité du Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune (MRNF).

### 7.3.5 Affectation du territoire

#### *Statut actuel du site*

Ce site n'a aucun statut particulier.

#### *Zonage municipal*

Notre site se situe en zone de conservation CN 88 où les usages permis seront l'implantation de résidences de villégiature et les bâtiments d'utilité publique.

### 7.3.6 Gestionnaires du site

Les activités pouvant se dérouler sur le site Cap Ferré sont sous la juridiction des autorités gouvernementales fédérales et provinciales notamment en vertu de la Loi fédérale sur les pêches, de la Loi sur les oiseaux migrateurs et de la Loi provinciale sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Les activités qui s'y déroulent sont donc principalement gérées par des organismes gouvernementaux tels que Pêches et Océans Canada, le Service Canadien de la Faune et le MRNF. Bien qu'ils pratiquent certaines activités dans le secteur dont des inventaires fauniques, ces organismes n'ont aucun projet particulier de conservation ou de mise en valeur du site.

## 7.4 VALEUR ÉCOLOGIQUE DU SITE

Le secteur du Cap Ferré se distingue des autres secteurs par sa géologie appartenant à la Formation de Mingan et qui est donc comparable aux îles et îlots de l'Archipel-de-Mingan (Couillard 1986, Couillard et al. 1988). Les inventaires floristiques ont par ailleurs montré que cet habitat était unique de par la diversité d'espèce rencontrée et le nombre d'espèces d'intérêt présentes. Ceci en fait un site d'une valeur écologique considérée « d'élevée à très élevée » qui mérite d'être mis en valeur et protégé des perturbations d'origine anthropique.

## 7.5 ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION

La principale source de perturbation provient du sentier de VHR qui traverse la tourbière en haut de la falaise (Fig. 7.5). Vieux de plusieurs décennies, ce sentier et les infrastructures mises en place dans la tourbière pour le passage des VHR sont désuets et dégradent l'habitat de façon importante. Cet impact risque de s'accroître si une structure n'est pas mise en place, car aux endroits où la tourbe est mise à nue, la présence d'eau force les usagers à créer de nouveaux sentiers, perturbant l'habitat sur une plus grande surface encore. De plus, la faible capacité de régénération des tourbières ne fait qu'aggraver le problème. L'utilisation qui se fait du sentier de VHR depuis la complétion de la route de la Grande-Pointe mériterait toutefois d'être mieux connue.



**Figure 7.5.** Tourbière dégradée par le passage des VHR. *Crédit photo: A. Pérot.*

Concernant le Chardon de Mingan, les menaces qui pèsent sur cette espèce sont essentiellement dues aux perturbations naturelles liées aux hautes marées de tempête mais également aux perturbations humaines comme le piétinement par les randonneurs ou les VHR. Le CDPNQ révèle, par ailleurs, que des propriétaires de chalets auraient, parmi la population restante, transplantés dans leur plate-bande deux individus en fleur et 8 grandes rosettes (CDPNQ 2008)

## 7.6 SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES

Le tableau 7.3 présente la synthèse des potentiels et des contraintes à l'égard d'éventuelles interventions de conservation ou de mise en valeur du site du Cap Ferré dans un contexte de développement durable et de conservation du patrimoine naturel.

**Tableau 7.3.** Synthèse des potentiels et contraintes pour le Cap Ferré

POTENTIELS	VOCATION	
	Conservation	Mise en valeur
- Valeur écologique du site exceptionnelle	X	X
- Panorama (Monolithe, Ruisseau Rouge, falaises)		X
- Accessibilité au site par voie terrestre et maritime		X
- Proximité de la route 138		X
- Proximité de la municipalité de Havre-Saint-Pierre		X
- Site de tenure publique		X
- Services d'hébergement disponibles à proximité (20 Km) du site		X

CONTRAINTES		
- Manque de données sur la faune et la flore	X	
- Accessibilité du site à proximité d'un site de villégiature (conflit potentiel)		X
- Circulation de VHR	X	

## 7.7 LIGNES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les lignes directrices s'appuient sur les informations recueillies et les analyses effectuées dans les sections précédentes. L'objectif de cet exercice est de proposer des orientations visant à mettre en valeur l'habitat d'intérêt tout en protégeant son intégrité dans une perspective de développement durable.

### 7.7.1 Vocation et orientations d'un développement durable

Bien que la circulation des VHR par les villégiateurs cause des dommages sur la tourbière située en arrière des falaises et pourrait menacer le Chardon de Mingan, le site a subi toutefois peu de perturbations anthropiques. De plus, la valeur écologique du Cap Ferré s'apparente à celle retrouvée sur les îles de l'Archipel-de-Mingan ce qui pourrait en faciliter sa mise en valeur. La conservation du milieu par la sensibilisation du public ainsi que l'amélioration des infrastructures pour la circulation des VHR devront être pris en compte. Cette mise en valeur du site pourrait s'avérer d'autant plus pertinente qu'elle permettrait à la fois à la population locale de bénéficier d'un site de randonnée pédestre à proximité d'Havre-Saint-Pierre et aux visiteurs de découvrir un paysage typique de l'archipel tout en étant sensibilisé à l'importance de protéger cet environnement. Ainsi, les lignes de développement durable s'orienteront comme suit :

- X** Favoriser la mise en place de mesures de protection et de conservation des composantes biophysiques du Cap Ferré :
  - Assurer un suivi du Chardon de Mingan et confirmer la présence du Cypripède jaune, du Pissenlit à lobe large, et du Pissenlit du Golfe du Saint-Laurent;
  - Sensibiliser les villégiateurs aux menaces pesant sur le Chardon de Mingan;
  - Évaluer le besoin et la possibilité de mettre en place une structure permettant la circulation des VHR sur la tourbière sans la dégrader;
  - Sensibiliser les utilisateurs de VHR sur les comportements à adopter à proximité d'un milieu naturel et les impacts associés à la circulation dans une tourbière;
  - Définir de façon plus précise les usages permis dans la zone d'utilité publique et discuter de la mise en place d'un statut de protection du Cap Ferré dans un cadre réglementaire municipal ou provincial.
  
- X** Développer la vocation de mise en valeur du site du Cap Ferré :
  - Évaluer la possibilité de développer un nouvel accès au site par le Nord afin d'éviter un conflit potentiel avec les villégiateurs qui pourraient être incommodés par une augmentation de la circulation en arrière de leur propriété.

### 7.7.2 Préfaisabilité et prise en charge du site

Peu de contraintes ont été soulevées à l'égard d'éventuelles interventions de conservation ou de mise en valeur du patrimoine du Cap Ferré. La mise en œuvre d'interventions nécessitent toutefois une analyse de faisabilité plus détaillée. Une table de concertation avec les villégiateurs serait requise pour discuter des possibilités inhérentes à ce projet.

Le suivi des espèces floristiques pourrait être effectué par un organisme gouvernemental, provincial ou local, ayant une expertise dans ce genre d'activité. Une concertation entre diverses instances devrait être initiée afin de discuter des possibilités d'assurer un tel le suivi.

La municipalité pourrait se concerter avec les villégiateurs de la Grande-Pointe afin de voir les possibilités de mise en valeur du site à l'intention de la population locale et des visiteurs sans que cela ne nuise aux villégiateurs. Le tracé actuel du sentier pédestre et sa modification éventuelle devraient être discutés. La réfection des infrastructures permettant de traverser la tourbière aussi bien à pied qu'en VHR serait à envisager. La gestion de ces infrastructures pourrait être déléguée par la suite à l'une ou l'autre de ces deux instances.

Les actions de sensibilisation des usagers de VHR pourraient être mises en place à une échelle plus large sachant que les problèmes environnementaux reliés à l'utilisation des VHR sont une problématique régionale. Par conséquent, il serait pertinent qu'un organisme régional, voué à ce genre d'action, puisse prendre en charge cette recommandation.

## 7.8 RÉFÉRENCES

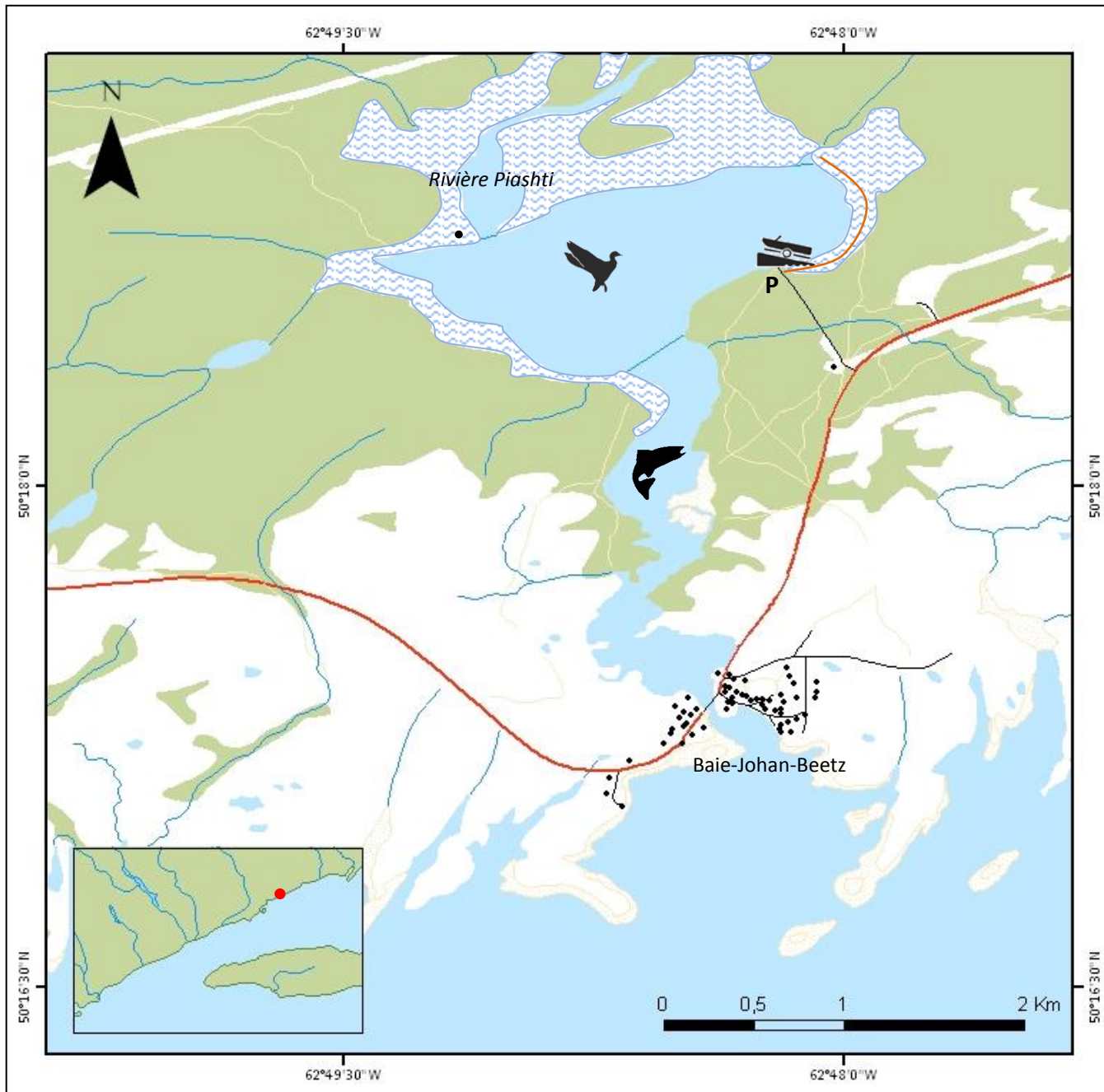
- Bordage, D. 2004-2007. Inventaires des rives, Service canadien de la faune, Environnement Canada.
- Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). 2008. Données sur les espèces menacées ou vulnérables recensées ou potentielles dans les limites de la réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan. Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Québec.
- Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). 2008. *Les plantes vasculaires menacées ou vulnérables du Québec. 3e édition*. Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Québec. 180 p.
- Couillard, L., J.-P. Beaumont, F. Marcoux, et F. Morneau. 1988. Étude floristique entre Havre-Saint-Pierre et Baie-Johan-Beetz. Service de l'environnement. Ministère des transports du Québec. 80 p + annexes.
- Couillard, L. 1986. Étude floristique sur le tronçon de la route 138 entre Havre-Saint-Pierre et Baie-Johan-Beetz. Service de l'environnement. Direction de la planification routière. Ministère des Transports du Québec. 28p + annexes.
- Faubert, J., J. Gagnon, P. Boudier, C. Roy, R. Gauthier, N. Dignard, D. Bastien, M. Lapointe, N. Dénomée, S. Pellerin, et H. Rheault. *En préparation*. Bryophytes nouvelles, rares et remarquables du Québec (Canada) – 2.
- GESTIM. 2008. [En ligne], URL : [https://gestim-mines.gouv.qc.ca/MRN\\_GestionP\\_Presentation/ODM02101\\_login.aspx](https://gestim-mines.gouv.qc.ca/MRN_GestionP_Presentation/ODM02101_login.aspx)
- Lambert, S. et C. Roy. 2001. Une histoire d'appartenance – La Côte-Nord. Les Éditions GID, Québec, 266 p.
- MDDEP. 2008. Le Chardon de Mingan. [En ligne], URL : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/chardon/chardon.htm>
- Morneau, F. et R. Benoit. 2005. Complexe de la Romaine. Étude d'avant-projet. Étude de la faune aviaire. Oiseaux de proie. Rapport présenté à Hydro-Québec Équipement, Direction Développement de projets et Environnement. Québec, FORAMEC. 64 p. et ann.

- MPO. 2007. Système d'information pour la gestion de l'habitat du poisson (SIGHAP). [En ligne], URL : [http://sighap-fhamis.qc.dfo-mpo.gc.ca/cartes/sighap2-1/selection\\_francais/selection.html](http://sighap-fhamis.qc.dfo-mpo.gc.ca/cartes/sighap2-1/selection_francais/selection.html)
- Nantel, P. et D. Cantin. 1998. La situation du chardon écailleux (*Cirsium scariosum*) au Québec. Rapport préparé pour le ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction de la conservation et du patrimoine écologique. Québec. 39 p.
- Parcs Canada. 2008. [En ligne], URL : [http://www.pc.gc.ca/pn-np/qc/mingan/index\\_f.asp](http://www.pc.gc.ca/pn-np/qc/mingan/index_f.asp)
- Rail, J.-F. et J.-P.L. Savard. 2003. Identification des aires de mues et de repos au printemps des macreuses (*Melanitta sp.*) et de l'Eider à duvet (*Somateria mollissima*) dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. Série de rapports techniques No. 408. Service canadien de la faune, région du Québec, Environnement Canada, Sainte-Foy, 54 pages.
- Robillard, A., V. Lesage and M.O. Hammill. 2005. Distribution and abundance of harbour seals (*Phoca vitulina concolor*) and grey seals (*Halichoerus grypus*) in the Estuary and Gulf of St. Lawrence, 1994 – 2001. Can. Tech. Rep. Fish. Aquat. Sci. 2613 :152 pp.
- ROSM. 2008. Le réseau des observateurs sous-marins. En ligne], URL : <http://www.rosm.ca/>
- Saucier, F., B. Zakardjian, S. Senneville, et V. Lefouest. 2007. Étude de l'effet de l'aménagement du complexe hydroélectrique de la rivière Romaine sur les conditions biologiques et physiques du chenal de Mingan à l'aide d'un simulateur numérique tridimensionnel à haute définition. Institut des Sciences de la Mer, Université du Québec à Rimouski.
- Service Canadien de la Faune. 2008. [En ligne], URL : [http://www.qc.ec.gc.ca/faune/ColoniesDeOiseauxdeMer/default\\_f.asp](http://www.qc.ec.gc.ca/faune/ColoniesDeOiseauxdeMer/default_f.asp)
- Service Canadien de la Faune. 2008. Base de données sur les Eiders en hiver, Service canadien de la faune, Environnement Canada.

## **8 – LAC SALÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ**

### **TABLE DES MATIÈRES**

8.1	INTRODUCTION .....	97
8.2	MILIEU BIOPHYSIQUE .....	97
8.2.1	Composantes physiques .....	97
8.2.2	Composantes biologiques .....	97
8.3	MILIEU HUMAIN .....	99
8.3.1	Situation géographique et contexte régional .....	99
8.3.2	Accessibilité et équipements d'accueil existants .....	99
8.3.3	Utilisation du territoire .....	99
8.3.4	Tenure des terres .....	99
8.3.5	Affectation du territoire .....	99
8.3.6	Gestionnaires du site .....	100
8.3.7	Évolution et orientations de développement du site .....	100
8.4	VALEUR DU SITE .....	100
8.5	ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION .....	100
8.6	SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES .....	101
8.7	LIGNES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE .....	101
8.7.1	Vocation et orientations d'un développement durable .....	101
8.7.2	Pré faisabilité et prise en charge du site .....	102
8.8	RÉFÉRENCES .....	102



## LAC SALÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ

Figure 8.1. Vue générale et composantes de l'habitat

### LÉGENDE

-  Cours d'eau
-  Route 138
-  Sentier non carrossable
-  Sentier de VHR
-  Végétation
-  Dépôts sableux
-  Milieu humide
-  Halte migratoire de la sauvagine
-  Rivière à saumon
-  Résidences et villégiatures
-  Stationnement
-  Rampe de mise à l'eau

## 8.1 INTRODUCTION

### Localisation

Le site du Lac Salé de Baie-Johan-Beetz se situe à environ 2 km au Nord du village du même nom sur le territoire de la municipalité de Baie-Johan-Beetz qui fait partie de la MRC de la Minganie. Notre site d'intérêt englobe tout le lac ainsi qu'une bordure de 1 km de large ceinturant le lac (Fig. 1).

<u>Coordonnées:</u>	UTM (Est) :	513 551 m	UTM (Nord) :	5 573 058 m
	Longitude :	64° 48' 34" O	Latitude :	50° 18' 34" N

### Historique

Autrefois appelé Piastre Baie, la municipalité de Baie-Johan-Beetz tire son nom de l'aristocrate belge, Johan Beetz qui s'y installa en 1897 pour pratiquer l'élevage d'animaux à fourrure, notamment le renard. Il y fit ériger une maison de style second empire, classée monument historique par le gouvernement du Québec en 1979. À l'origine, les pionniers du village de Piastre Baie étaient originaires de Paspébiac, en Gaspésie, qui vinrent s'y installer dans les années 1840 pour pratiquer la pêche et la traite des fourrures. Ils furent rapidement rejoints par des familles de pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine vers 1849. Le nom Piastre Baie provient de l'expression montagnaise « *piashite-pets* » (là où l'eau passe par-dessus), ou selon certains, « *piashtibé* » (baie sèche ou là où l'eau monte) qui fait référence à la topographie des lieux. En effet, à marée basse, la baie est sèche et les navires de tonnage moyen doivent attendre que l'eau monte avant de s'y engager (Commission de Toponymie 2008, Lambert et Roy 2001).

## 8.2 MILIEU BIOPHYSIQUE

### 8.2.1 Composantes physiques



Le Lac Salé est relié au Golfe du Saint-Laurent par la rivière Piashti sur environ 2 km. D'une largeur de 700 m et d'une longueur de 1,50 km, le lac est dit « salé » car il possède une salinité variable. En effet, il est alimenté par l'eau douce de la rivière Piashti au Nord puis est envahi par l'eau salée du Golfe du Saint-Laurent en période de grandes marées. La rivière Piashti se déverse dans le lac par une chute située 500 m en amont de son embouchure (Fig. 8.2B). Le lac comporte d'importants herbiers aquatiques le long des rives et on y retrouve autant de plantes émergentes que de plantes flottantes ou submergées (Fig. 8.2A). Le régime hydrologique particulier de ce lac a entraîné une répartition zonale de la végétation selon le degré d'inondation et la salinité de l'eau. De plus, la présence d'argile dans les sédiments marins confère au sol riverain une richesse exceptionnelle. Ces caractéristiques font en sorte que le lac Salé et ses environs représentent un écosystème d'une très grande productivité pour la faune aquatique, aviaire et terrestre.

### 8.2.2 Composantes biologiques

#### Faune aquatique

**Figure 8.2.** A) Berges du Lac Salé. B) Chute Piashti. *Crédit photos : A) V. Provost, B) G. Parenteau.*



La rivière Piashti, tributaire du Lac Salé, constitue un site de fraie pour le Saumon atlantique et l'Éperlan arc-en-ciel (Comité ZIP CNG 1999). La faune ichthyenne présente y est, par ailleurs, très abondante et très variée. En effet, on y retrouve également l'Omble de fontaine, l'Omble chevalier, la ouananiche et l'Anguille d'Amérique (Pourvoirie Baie-Johan-Beetz, année inconnue, MPO 2007, MRNF Com. Pers. 2008). Il est à noter que l'Anguille d'Amérique est susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (LEMV) et est jugée préoccupante par le Comité sur la Situation des Espèces en Péril au Canada (COSEPAC).

### Faune avienne

Le Lac Salé est une aire de repos, de reproduction et d'alimentation pour de nombreuses espèces d'oiseaux aquatiques, particulièrement pour la Sarcelle d'hiver. De 1947 à 2004, la plus vieille station de baguage en Amérique du Nord a été en opération sur le Lac Salé (Fig. 8.3). Ce site détient d'ailleurs le record nord-américain de la plus grande concentration pour cette espèce comme le témoigne les 1215 Sarcelles d'hiver baguées en 1989. De nombreuses autres espèces y ont été capturées telles que le Canard



**Figure 8.3.** Installations de la station de baguage. *Crédit photo : G. Parenteau.*

noir (mb<sup>7</sup> : 489), la Sarcelle à aile bleue (282), le Canard pilet (118), le Canard colvert (102), l'hybride Canard noir X Canard colvert (72), le Fuligule à collier (62), le Canard branchu (60), le Canard d'Amérique (39), la Garrot à œil d'or (2), le Foulque d'Amérique (1), le Petit fuligule (1), et le Fuligule à tête rouge (1) (SCF 2008). Le baguage servait essentiellement au suivi des populations de sauvagine pour la gestion de la chasse aux États-Unis. La station de baguage a été abandonnée en 2004 par manque de financement (Y. Troutet, Parcs Canada Com. Pers. 2008). La station a permis d'identifier une des trois sous-populations de Canard noir au Québec. C'était d'ailleurs la seule station qui se situait dans le couloir migratoire le plus à l'est du Québec (SCF 2008).

Sept espèces d'oiseaux de proie ont pu être inventoriées dans le secteur du lac telles que le Balbuzard pêcheur qui serait un nicheur confirmé (A. Landry Com. Pers. 2008), la Crécerelle d'Amérique, la Buse à queue rousse, la Buse pattue, le Busard Saint-Martin, le Faucon émerillon et le Pygargue à tête blanche (ÉPOQ-COCN 1983-2007, SCF Com. Pers. 2008) qui est une espèce désignée vulnérable au Québec en vertu de la LEMV. De plus, l'habitat est propice au Hibou des Marais et au Râle jaune (SCF 2008) qui ont pu être observés à cet endroit (C. Buidin, COCN 2008). Ce sont des espèces listées préoccupantes par la Loi sur les espèces en Péril (LEP) au Canada et susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec en vertu de la LEMV. Des mentions de Hibou des marais sont régulièrement rapportées sur la Côte-Nord entre Baie-Johan-Beetz et Sept-Îles laissant supposer sa présence sur le Lac Salé (F. Sherrer, SCF Com. Pers. 2008). Pour ce qui est du Râle jaune, la discrétion de l'espèce explique souvent la rareté des observations (SCF 2008).

Enfin, pas de moins de 38 espèces de passereaux ont été recensées par le COCN dans le secteur de Baie-Johan-Beetz dont l'habitat est comparable à celui des alentours directs du Lac Salé. Ont été inventoriés parulines (8), bruants (8), fringillidés (4), turdidés (3), ictéridés (3), hirundinidés (3), tyrannidés (2), corvidés (2), jaseurs (1), roitelets (1), engoulevents (1), mésanges (1) et troglodytes (1). Une observation pour le Quiscale rouilleux en 2003 et l'Engoulevent d'Amérique en 2001 a été mentionné par le Club d'Ornithologie de la Côte-Nord. Ces deux espèces sont respectivement listées préoccupante et menacée par le COSEPAC.

<sup>7</sup> mb : maximum d'individus bagués lors d'une année de 1947 à 2004.

## 8.3 MILIEU HUMAIN

### 8.3.1 Situation géographique et contexte régional

Le Lac Salé de Baie-Johan-Beetz se situe à 2 km au Nord de la municipalité de Baie-Johan-Beetz qui comptait, en 2006, 95 habitants (Statistiques Canada 2008). Cette municipalité se situe à 70 km à l'Est d'Havre-Saint-Pierre et 85 km à l'Ouest de Natashquan. L'attrait principal de ce secteur réside dans la maison de style second empire érigée par Johan Beetz qui peut être visitée par les touristes. À quelques kilomètres à l'est de la municipalité on retrouve également le refuge d'oiseaux migrateurs de Watshishou qui abrite d'importantes colonies d'oiseaux aquatiques.

### 8.3.2 Accessibilité et équipements d'accueil existants



**Figure 8.4.** Débarcadère au sud du Lac Salé. *Credit photo : V. Provost.*

De la route 138, le lac est accessible à l'Est du pont qui enjambe la rivière Piashti. Un chemin en terre quitte la 138, soit 1,5 kilomètres après le pont en direction Nord pour atteindre, 500 m plus loin, un débarcadère, au Sud du lac (Fig. 8.4). Ce chemin contourne le lac vers l'Est pour rejoindre l'extrémité est du Lac Salé et s'arrête à un des tributaires du lac. Un pont de fortune, non utilisable à l'heure actuelle, avait été érigé pour enjamber ce tributaire. Au Nord du lac, un sentier pédestre, accessible par bateau, permet de se rendre à la Chute Piashti.

### 8.3.3 Utilisation du territoire

Le Lac Salé est essentiellement utilisé à des fins récréo-touristiques telles que la pêche, la villégiature et les randonnées pédestres. Il est à noter que la Pourvoirie Baie-Johan-Beetz exerce ses activités de pêche sur le Lac Salé et la rivière Piashti. La pourvoirie détient les droits exclusifs de pêche sur ce lac. De plus, elle possède quelques installations sur le bord du Lac Salé, soit un chalet, une rampe de mise à l'eau, un quai en bois et un stationnement. La pêche à la mouche du saumon et des autres espèces est permise, de juin à septembre, entre une droite perpendiculaire au courant située à 300 m en amont du pont de la route 138 et la chute Piashti (MRNF 2008).

Des coupes forestières ont par ailleurs eu lieu avant 2008 dans le secteur du Lac Salé. Le règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'état de la Loi sur les forêts stipule qu'une bande riveraine de 60 m doit être maintenue entre le lac et la coupe. Aucun plan de coupe n'est prévu à ce jour (MRNF Com. Pers. 2008)

### 8.3.4 Tenure des terres

Le lac et les terres bordant celui-ci sont de tenure publique. Le chalet au Nord-Ouest du Lac est privé et appartient à la pourvoirie.

### 8.3.5 Affectation du territoire

#### *Zonage municipal*

Le Lac Salé possède une affectation dite de « Conservation » (CONS-2), sur une bande de 60 m de chaque côté de la rivière à partir de son centre. Les usages permis dans cette zone sont les groupes public et institutionnel.

#### *Statut actuel du site*

Le site n'a aucun statut particulier.

### 8.3.6 Gestionnaires du site

Le MNRF assure la gestion de ce territoire. Les droits de pêche sont, en revanche, gérés par la pourvoirie.

### 8.3.7 Évolution et orientations de développement du site

Le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe veut mettre sur pied, dès l'été 2009, un projet de *Conservation et de mise en valeur du Lac Salé de Baie-Johan-Beetz* afin de protéger le site, améliorer les connaissances sur la faune, la flore et l'écosystème du Lac Salé, favoriser la rétention des visiteurs sur la Côte-Nord et sensibiliser les citoyens aux milieux humides. Pour ce faire, le Comité ZIP réalisera des inventaires fauniques (oiseaux, poissons, benthos) et floristiques, établira un plan de conservation et de mise en valeur du Lac Salé, et mettra en place un aménagement autour du lac selon les directives établies par le plan de conservation.

## 8.4 VALEUR DU SITE

Parmi l'ensemble des habitats littoraux du territoire de la MRC de la Minganie, la valeur du Lac Salé de Baie-Johan-Beetz pourrait être qualifiée de « Moyenne à Élevée ». La richesse de la sauvagine, et la particularité hydrologique du lac, qui crée divers habitats sur les rives du lac tels que des marais salés ou des herbiers, rendent cet endroit unique. Cependant le manque de données flagrant sur les autres espèces fauniques ne permettent pas de le placer à un rang plus élevé.

## 8.5 ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION



**Figure 8.5.** Pont de fortune fabriqué pour les Véhicules Hors Route (VHR). *Crédit photo: G. Parenteau.*

Les perturbations anthropiques importantes que connaît le Lac Salé proviennent surtout des déplacements en véhicule hors-route (VHR) sur les berges du lac et de la rivière Piashti. Ces déplacements constituent une activité populaire sur la Côte-Nord et leur présence est de plus en plus importante, et ce, malgré plusieurs campagnes de sensibilisation qui ont été effectuées dans la région et à Baie-Johan-Beetz même.

La circulation en VHR dans les zones sensibles du Lac Salé perturbe la dynamique de l'écosystème : leur passage détruit la végétation, dont plusieurs plantes aquatiques et semi-aquatiques. Celles-ci sont essentielles, car elles constituent un habitat et une aire de repos et/ou d'alimentation non-négligeables pour plusieurs espèces animales, dont la faune avienne. Le Hibou des marais et le Râle jaune, espèces à statut

particulier, nichent justement en bordure de rivage, dans les herbiers au sol. De plus, les plantes en bordure des lacs et des rivières permettent une meilleure stabilisation des berges. En effet, les racines de ces plantes forment un treillis qui maintient le sol en place. Comme les VHR détruisent les plantes, et ainsi leur système racinaire, les berges s'en retrouvent perturbées et, dans le pire des cas, s'affaissent complètement.

Il faut ajouter à cela, la présence de chemins et de ponts de fortune fabriqués par les utilisateurs de VHR pour leur permettre de traverser les tributaires du lac. Ces ponts sont construits à l'aide de divers matériaux usagés (acier galvanisé, bois traité et/ou naturel, etc.) et ils contribuent à la détérioration du

milieu benthique et de l'habitat de plusieurs espèces. On remarque également diverses structures abandonnées et en état de décrépitude autour du Lac Salé (Fig. 8.5).

## 8.6 SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES

Le tableau 8.1 présente la synthèse des potentiels et des contraintes à l'égard d'éventuelles interventions de conservation ou de mise en valeur du Lac Salé de Baie-Johan-Beetz dans un contexte de développement durable et de conservation du patrimoine naturel.

**Tableau 8.1.** Synthèse des potentiels et contraintes pour le Lac Salé de Baie-Johan-Beetz.

POTENTIELS	VOCATION	
	Conservation	Mise en valeur
- Valeur écologique du site (concentration de la sauvagine, faune ichthyenne)	X	X
- Site inclus dans la zone de conservation	X	
- Site inclus dans la pourvoirie Baie-Johan-Beetz	X	X
- Esthétisme		X
- Chasse à la sauvagine, pêche		X
- Accessibilité au site par voie terrestre		X
- Présence d'un sentier pédestre		X
- Proximité de la route 138		X
- Proximité de la municipalité de Baie-Johan-Beetz		X
- Site de tenure publique		X
- Services d'hébergement disponibles à proximité du site (Pourvoirie ou Baie-Johan-Beetz)		X
<b>CONTRAINTES</b>		
- Accessibilité au sentier pédestre par bateau		X
- Ponts et aménagements pour les VHR à l'abandon	X	
- Circulation des VHR	X	

## 8.7 LIGNES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les lignes directrices s'appuient sur les informations recueillies et les analyses effectuées dans les sections précédentes. L'objectif de cet exercice est de proposer des orientations visant à mettre en valeur l'habitat d'intérêt tout en protégeant son intégrité dans une perspective de développement durable.

### 8.7.1 Vocation et orientations d'un développement durable

Le régime hydrographique particulier du Lac Salé lui confère une salinité variable entraînant la présence d'habitats marginaux qui laisseraient présager une faune et une flore riches et diversifiées. Les fortes concentrations de sauvagine à cet endroit témoignent d'ailleurs de la richesse alimentaire du site. Cependant, l'intégrité écologique du site est menacée par les perturbations anthropiques, notamment la circulation des VHR qui perturbent les berges, dégradent la végétation et entraînent une perte d'habitat pour la faune. Il conviendrait donc d'axer nos lignes de développement durable sur la protection du Lac

Salé et de mettre en valeur le site dans une optique de sensibilisation et d'éducation du public. Par conséquent il est recommandé de :

- X** Favoriser la mise en place de mesures de protection du Lac-Salé de Baie-Johan-Beetz :
  - Limiter la circulation de VHR autour du Lac;
  - Retirer les aménagements de fortune abandonnés;
  - Discuter de la mise en place d'un statut de protection du Lac Salé dans un cadre réglementaire municipal ou provincial;
  - Évaluer la possibilité de répartir la station de baguage.
  
- X** Développer la vocation de mise en valeur du site:
  - Évaluer la possibilité de créer un sentier qui mène directement à la Chute Piashti en partant du quai au Sud du lac et longeant la rive est du lac.
  - Améliorer les infrastructures d'accueil (table de pique-nique, toilettes ...)

### **8.7.2 Préfaisabilité et prise en charge du site**

À la vue des contraintes soulevées à l'égard d'éventuelles interventions sur le Lac Salé de Baie-Johan-Beetz et compte tenu de l'appui des organismes locaux et municipaux pour la protection de Lac Salé, les lignes de développement durable exposées plus haut devraient s'avérer possibles. Advenant la mise en place du projet prévu par le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe à l'été 2009, au niveau du Lac Salé, la majorité des recommandations énoncées au paragraphe précédent devraient être prises en compte. Bien entendu l'implication des organismes municipaux et locaux sera requise pour mener à bien ce projet et gérer le site par la suite.

En ce qui concerne la station de baguage, le défi réside dans l'obtention de subventions récurrentes pour faire tourner la station, mais également pour trouver un bagueur qualifié. En effet, la situation géographique de la station permet à la fois de récolter des données uniques, à l'est du Québec, mais peut également s'avérer un frein pour attirer des bagueurs, particulièrement sur une courte période (un mois). Il serait, en l'occurrence, judicieux de former une main d'œuvre qui soit locale et capable d'effectuer cette tâche chaque année afin d'assurer une gestion optimale et pérenne de la station. Des discussions avec le SCF, qui s'occupe du programme de baguage, devraient être entamées pour voir les possibilités d'une relance de la station. Un partenariat avec un organisme local pourrait alors être envisagé et servir de lien sur le terrain. Enfin, des économies pourraient éventuellement être faites en réduisant le nombre de trappes et en réduisant la période de baguage.

## **8.8 RÉFÉRENCES**

Commission de toponymie du Québec. 2008. Baie-Johan-Beetz. [En ligne], URL : <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/topos/carto.asp?Speci=3074&Latitude=50,28333&Longitude=-62,8&Zoom=1700>

Comité ZIP CNG. 1999. Inventaire des habitats côtiers et marins sensibles de la Basse-Côte-Nord.

ÉPOQ-COCN 1983-2007. Banque régionale de données ornithologiques ÉPOQ-COCN. Club d'Ornithologie de la Côte-Nord.

Lambert, S. et C. Roy. 2001. Une histoire d'appartenance – La Côte-Nord. Les Éditions GID, Sainte-Foy, Québec, 266 p.

MPO. 2007. Système d'information pour la gestion de l'habitat du poisson (SIGHAP). [En ligne], URL : [http://sighap-fhamis.qc.dfo-mpo.gc.ca/cartes/sighap2-1/selection\\_francais/selection.html](http://sighap-fhamis.qc.dfo-mpo.gc.ca/cartes/sighap2-1/selection_francais/selection.html)

MRNF, 2008. La pêche sportive au Québec - 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2009. [En ligne], URL : <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/enligne/faune/reglementation-peche/impression/peche-regles.pdf>

SCF. 2008. [En ligne], URL : <http://www.qc.ec.gc.ca/faune/sauvagine/html/baguage.html>

SCF. 2008. Le Rôle jaune. [En ligne], URL : [http://www.registrelep.gc.ca/species/speciesDetails\\_f.cfm?sid=574](http://www.registrelep.gc.ca/species/speciesDetails_f.cfm?sid=574)

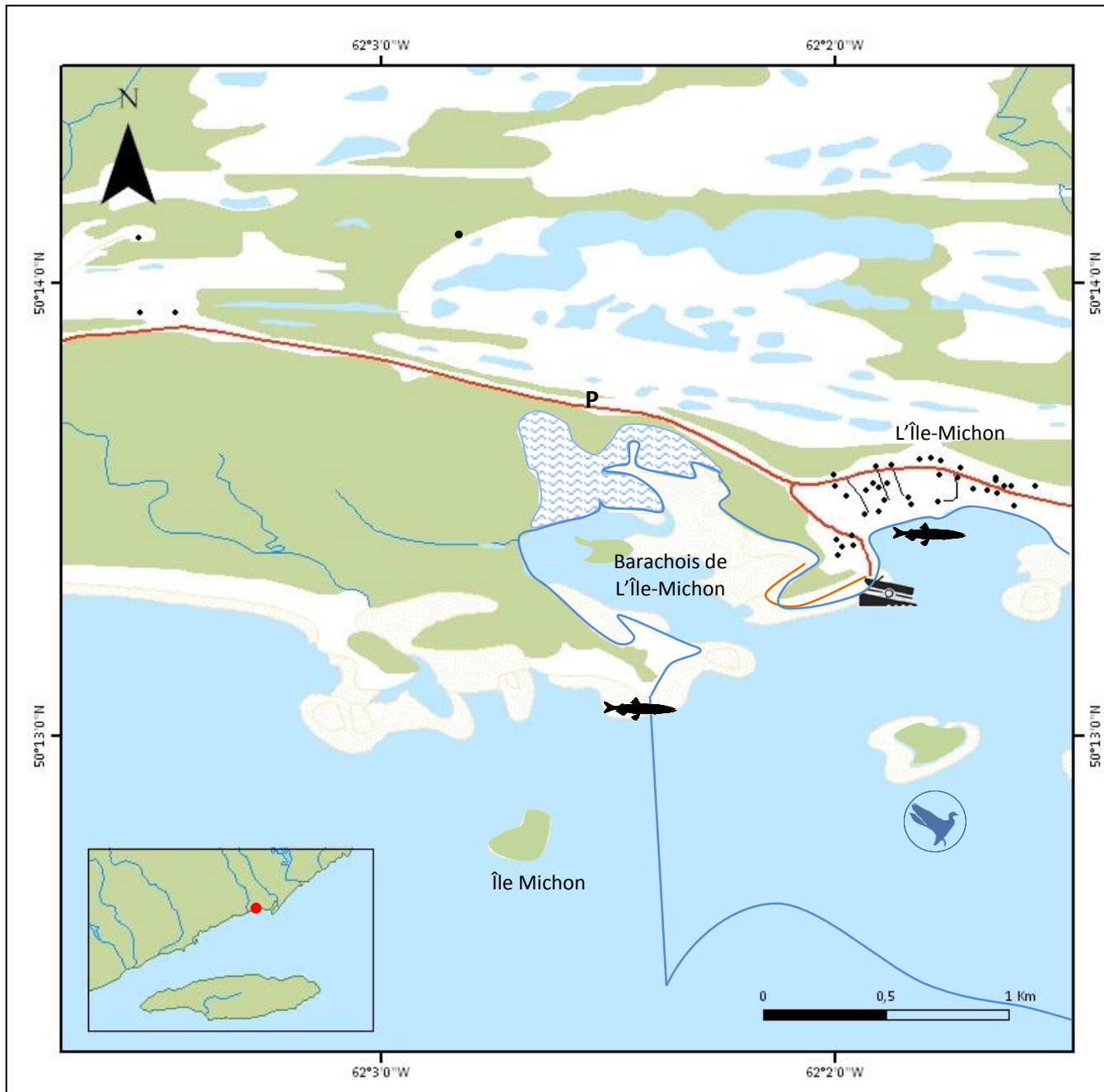
SCF. 2008. Le Hibou des marais, [En ligne], URL : [http://www.registrelep.gc.ca/species/speciesDetails\\_f.cfm?sid=60](http://www.registrelep.gc.ca/species/speciesDetails_f.cfm?sid=60)

Statistiques Canada. 2008. [En ligne], URL : <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/Details/Page.cfm?Lang=F&Geo1=CSD&Code1=2498035&Geo2=PR&Code2=24&Data=Count&SearchText=Baie-Johan-Beetz&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&GeoLevel=&GeoCode=2498035>.

## **9 – BARACHOIS DE L'ÎLE MICHON**

### **TABLE DES MATIÈRES**

9.1	INTRODUCTION .....	106
9.2	MILIEU BIOPHYSIQUE .....	106
9.2.1	Composantes physiques .....	106
9.2.2	Composantes biologiques .....	106
9.3	MILIEU HUMAIN .....	107
9.3.1	Situation géographique et contexte régional .....	107
9.3.2	Accessibilité et équipements d'accueil existants .....	107
9.3.3	Utilisation du territoire .....	108
9.3.4	Tenure des terres .....	108
9.3.5	Affectation du territoire .....	108
9.3.6	Gestionnaires du site .....	108
9.4	VALEUR DU SITE .....	109
9.5	ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION .....	109
9.6	SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES .....	109
9.7	LIGNES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE .....	110
9.7.1	Vocation et orientations d'un développement durable .....	110
9.7.2	Pré faisabilité et prise en charge du site .....	110
9.8	RÉFÉRENCES .....	110



## BARACHOIS DE L'ÎLE MICHON

Figure 9.1. Vue générale et composantes de l'habitat

### LÉGENDE

-  Cours d'eau
-  Route 138
-  Sentier naturel
-  Végétation
-  Dépôts sableux
-  Milieu humide
-  Aire de concentration d'oiseaux aquatiques
-  Résidences et villégiatures
-  Halte routière
-  Rampe de mise à l'eau
-  Aire de fraie du capelan



## 9.1 INTRODUCTION

### Localisation

Le barachois de l'île-Michon se situe à l'extrémité ouest du hameau de l'île-Michon et à 3,5 km en aval d'Aguanish. Ce site fait partie de la municipalité d'Aguanish dans la MRC de la Minganie.

<u>Coordonnées:</u>	UTM (Est) :	568 559 m	UTM (Nord) :	5 563 939 m
	Longitude :	62° 02' 20" O	Latitude :	50° 13' 25" N

### Historique

L'histoire reliée à L'île-Michon est sensiblement la même que celle d'Aguanish. Après la fermeture des établissements de pêche au saumon dans le coin par la Compagnie de la Baie d'Hudson, les frères Rochette décidèrent de s'établir à Aguanish vers 1850 puis furent rejoints, en 1875, par des familles provenant des Îles-de-la-Madeleine et de Kegaska (Lambert et Roy 2001).

Le hameau serait dénommé « L'île-Michon » en souvenir du capitaine Jean-Phidyme Michon qui a fait naufrage, en novembre 1876, dans le golfe du Saint-Laurent sur l'île Michon vis-à-vis ce hameau. Selon d'autres, l'île tire son appellation de Jean Michon, artisan qui se serait installé sur l'île en 1850 pour y construire des barques (Commission de Toponymie 2008).

## 9.2 MILIEU BIOPHYSIQUE

### 9.2.1 Composantes physiques



**Figure 9. 2.** Barachois de l'île-Michon direction Sud.  
Crédit photo: V. Provost.

Le terme barachois sert de générique dans plusieurs toponymes de l'est du Canada et est attesté en Acadie, au Québec ainsi que dans d'anciennes colonies françaises. Ce terme désigne « une lagune peu profonde limitée par une formation littorale (banc de sable, de gravier, etc.) généralement percée d'un goulet par où entrent les eaux salines » (Grand dictionnaire terminologique 2008). Le barachois de L'île-Michon n'échappe pas à la règle puisque celui-ci se présente comme une lagune circulaire dont la formation littorale est essentiellement composée de roche mère d'origine granitique. À l'intérieur du barachois s'est formée une île, de 190 m de long par 110 m de large dont l'élévation atteint les 16 mètres

contrairement au littoral qui se situe au niveau de la mer (Fig. 9.2).

### 9.2.2 Composantes biologiques

#### Végétation

Le barachois de l'île-Michon se situe dans le domaine de la pessière noire à mousses où les épinettes dominent sur le continent et sont également présentes de façon plus éparse sur l'île située au milieu du barachois. Les îlots granitiques sont en revanche dénudés. L'intrusion d'eau salée a entraîné la formation, au fond du barachois, de marais salés qui laissent place à des tourbières à mesure que l'on rentre dans les terres. Cet habitat serait propice à l'Aréthuse bulbeuse, espèce floristique susceptible d'être désignée vulnérable au Québec selon la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (LEMV). Des mentions

historiques datant de 1962 ont été faites pour cette espèce tout près de la rivière Nabisipi, à environ 10 km en aval d'Aguanish (CDPNQ 2008). On rencontre également de l'Airelle canneberge et de l'Iris versicolore le long du rivage (V. Provost Obs. Pers.2008).

### *Faune marine*

La présence d'un marais salé constitue un garde-manger pour de nombreuses espèces fauniques. La décomposition de la matière organique en substance nutritive par les champignons et les bactéries permettent d'alimenter un réseau trophique complexe, allant des mollusques aux mammifères en passant par les poissons et les oiseaux.

Bien que peu de données ne soient disponibles concernant la faune ichthyenne et marine, en 2002, 2004 et 2008, des observations de capelans venus frayer sur les rives vis-à-vis du hameau de L'île-Michon et juste à l'Ouest du barachois ont été faites (ROC 2007). Le Capelan est une espèce clé dans l'écosystème du Saint-Laurent, car il est à la base du régime alimentaire des mammifères marins, des oiseaux de mer et de nombreuses espèces d'importance commerciale comme la morue, le flétan ou la plie. Le Système d'Information pour la Gestion de l'Habitat du Poisson (SIGHAP), créé par le Ministère des Pêches et des Océans Canada (MPO), révèle également la présence de Crabe commun et de Homard d'Amérique (MPO 2007).

### *Faune avienne*

Le site constitue également une Aire de Concentration des Oiseaux Aquatiques (ACOA) et le marais salé contribue grandement à la grande quantité de sauvagine qui peut y être observée (Danais 2003). Eiders à duvet, Cormorans à aigrette, et Macreuses à front blanc sont les espèces présentes en plus grand nombre. Les limicoles fréquentent également le site en grand nombre et on peut y retrouver, entre autres, du Pluvier semipalmé, du Tournepipe à collier, du Bécasseau roux et du Bécasseau semipalmé (Rail et Savard 2003, ÉPOQ-COCN 1983-2007, MRNF 2008).

Les données disponibles pour les passereaux proviennent essentiellement de la base de données pour l'Étude des Population d'Oiseaux du Québec (ÉPOQ) pour le secteur d'Aguanish, il est donc difficile d'être précis quant aux espèces présentes aux alentours du barachois même (ÉPOQ-COCN 1983-2007). Cependant, pour les rapaces dont le territoire est autrement plus conséquent que pour les passereaux, la fréquentation de notre site par ces espèces est probable. Le Pygargue à tête blanche et le Balbuzard pêcheur font partie de ces rapaces. La présence de la rivière Aguanish, rivière à saumon, située à 3,5 km en aval du barachois, contribue certainement à la présence de ces espèces.

## **9.3 MILIEU HUMAIN**

### **9.3.1 Situation géographique et contexte régional**

Le barachois de l'île Michon se situe juste à l'Ouest du hameau de l'île Michon et à 3,5 km à l'Est d'Aguanish qui comportait en 2006, 303 habitants (Statistiques Canada 2009).

### **9.3.2 Accessibilité et équipements d'accueil existants**

De la 138, une halte routière permet une vue imprenable sur le barachois grâce à un belvédère naturel qui surplombe le marais salé. Une gloriette, abritant une table de pique-nique, a été construite sur cette halte routière (Fig. 9.3B). Aucun pictogramme n'indique cependant la présence de cette halte. Pour accéder à l'intérieur du barachois, il faut se rendre dans le village de l'île-Michon jusqu'à la rampe de mise à l'eau (Fig. 9.3C) et marcher sur la roche mère qui forme un sentier naturel (Fig. 9.3A) vers l'Ouest pour arriver à l'intérieur du barachois. Aucun sentier n'a été aménagé.



**Figure 9.3.** A) Sentier naturel menant au barachois. B) Vue du barachois à partir de la halte routière. *Crédits photos : V. Provost.* C) Rampe de mise à l'eau dans le hameau de l'île-Michon. *Crédit photo : E. Luce.*

### 9.3.3 Utilisation du territoire

Peu de personnes semblent circuler dans et aux abords du barachois. Un panneau de signalisation stipule, par ailleurs, que la cueillette de mollusques y est interdite. Juste à l'Est du site, se trouve une rampe de mise à l'eau pour les bateaux et les embarcations à faible tirant d'eau.

### 9.3.4 Tenure des terres

Le barachois de l'île Michon fait partie du domaine de l'État et est sous l'autorité du Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune (MRNF).

### 9.3.5 Affectation du territoire

#### *Zonage municipal*

Le site se situe en zone d'affectation dite de « conservation » où les usages permis sont les établissements impliquant comme activité principale le groupe public et institutionnel et les abris d'hydravion.

#### *Statut actuel du site*

Le large du barachois a été identifié comme ACOA (02-09-0304-1991) selon le *Règlement sur les habitats fauniques* et est protégé par la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. Selon l'article 128.6 de cette dernière loi « nul ne peut faire une activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à l'habitat de l'animal ou du poisson visé par cet habitat » sans l'autorisation préalable du ministre. En tant qu'ACOA, ce site est également reconnu comme une aire protégée au sens de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* appliquée par la Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

### 9.3.6 Gestionnaires du site

Jusqu'à présent, les activités pouvant se dérouler sur le site du barachois de l'île Michon sont sous la juridiction des autorités gouvernementales fédérales et provinciales notamment en vertu de la Loi

fédérale sur les pêches, de la Loi sur les oiseaux migrateurs et de la Loi provinciale sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Les activités qui s’y déroulent sont donc principalement gérées par des organismes gouvernementaux tels que MPO, le Service Canadien de la Faune (SCF) et le MRNF. Bien qu’ils pratiquent certaines activités dans le secteur, dont des inventaires fauniques, ces organismes n’ont aucun projet particulier de conservation ou de mise en valeur du site.

#### 9.4 VALEUR DU SITE

Parmi l’ensemble des habitats littoraux de la Minganie, la valeur du site pourrait être qualifiée de « Faible à Moyenne ». Des inventaires plus poussés des espèces fauniques et floristiques présentes à cet endroit permettrait certainement de le placer à un rang plus élevé et révélerait certainement la présence d’une grande diversité d’espèces grâce aux habitats présents, soit le marais salé, la pessière, et la tourbière.

#### 9.5 ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION

Le secteur du barchois de l’île-Michon est soumis à très peu de perturbations, si ce n’est de la visite occasionnelle des résidents. La halte routière permet une vue saisissante sur le barchois sans que celui-ci ne soit toutefois accessible de cet endroit. De plus, son accessibilité par le village n’est pas indiquée et limite donc sa fréquentation par les visiteurs. Le site ne semble donc pas soumis à des pressions humaines pouvant mettre en péril les populations animales et végétales.

#### 9.6 SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES

Le tableau 9.1 présente la synthèse des potentiels et des contraintes à l’égard d’éventuelles interventions de conservation ou de mise en valeur du site du barchois de l’île-Michon dans un contexte de développement durable et de conservation du patrimoine naturel.

**Tableau 9.1.** Synthèse des potentiels et contraintes pour le barchois de l’île-Michon.

POTENTIELS	VOCATION	
	Conservation	Mise en valeur
- Valeur écologique du site (marais salé, ACOA)	X	X
- Esthétisme		X
- Accessibilité au site par voie terrestre limitée (manque d’indication)	X	
- Accessibilité par voie maritime		X
- Proximité de la route 138		X
- Présence de la halte routière		X
- Proximité du hameau de l’île-Michon		X
- Site de tenure publique		X
- Services d’hébergement et de restauration disponibles à proximité du site (3,5 Km)		X
<b>CONTRAINTES</b>		
- Manque de données sur la faune et la flore	X	
- Accessibilité au site par voie terrestre limitée (manque d’indication)		X

## 9.7 LIGNES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les lignes directrices s'appuient sur les informations recueillies et les analyses effectuées dans les sections précédentes. L'objectif de cet exercice est de proposer des orientations visant à mettre en valeur l'habitat d'intérêt tout en protégeant son intégrité dans une perspective de développement durable.

### 9.7.1 Vocation et orientations d'un développement durable

Le barchois de l'île-Michon est un site ayant subi peu de pressions anthropiques. Les difficultés d'accès, par manque de signalisation, en sont la principale cause. Cependant même si le barchois était rendu accessible, la présence de la roche mère créant un sentier naturel ne nuirait pas à la végétation et permettrait aux visiteurs d'apprécier les lieux. Les recommandations relatives à notre site d'intérêt seraient axées sur la mise en valeur du barchois de l'île-Michon tout en préservant son intégrité biologique. Par conséquent il est recommandé de :

- Améliorer la signalisation pour la halte routière et l'accessibilité au barchois;
- Évaluer la possibilité de mettre en place des activités d'auto-interprétation du milieu naturel (ex. panneaux) le long de la halte routière ou le long du sentier naturel;
- Évaluer la possibilité d'installer une longue vue fixe sur la halte routière pour l'observation ornithologique;
- Sensibiliser les usagers sur les comportements à adopter à proximité d'un milieu naturel.

### 9.7.2 Préfaisabilité et prise en charge du site

#### *Préfaisabilité*

Compte tenu des potentiels et contraintes soulevés, les recommandations de mise en valeur et de conservation du site s'avèrent tout à fait réalisables. La mise en place de mesures supplémentaires de conservation ne devrait être envisagée qu'à la suite d'une meilleure connaissance de la fréquentation du site par la faune. Dans les réunions avec les intervenants du milieu, il a été soulevé que le site était très fréquenté par la faune avienne. L'instauration d'un suivi des populations utilisant le barchois serait donc judicieux. Les activités d'auto-interprétation pourraient être envisagées advenant une utilisation récurrente de la halte routière par les visiteurs et/ou de la découverte d'autres composantes d'intérêt de ce site.

#### *Prise en charge du site*

La mise en place et la gestion courante des actions de mise en valeur (signalisation, auto-interprétation) sur le site pourraient être assurées par un organisme municipal ou para-municipal. Pour ce qui a trait à la conservation du site, les instances concernées sont, outre la municipalité d'Aganish, les organismes gouvernementaux tels que le MRNF, le SCF et le MPO. Ultimement, le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe pourrait voir à la mise en œuvre de certaines actions et/ou assurer des activités de concertation entre les divers intervenants.

## 9.8 RÉFÉRENCES

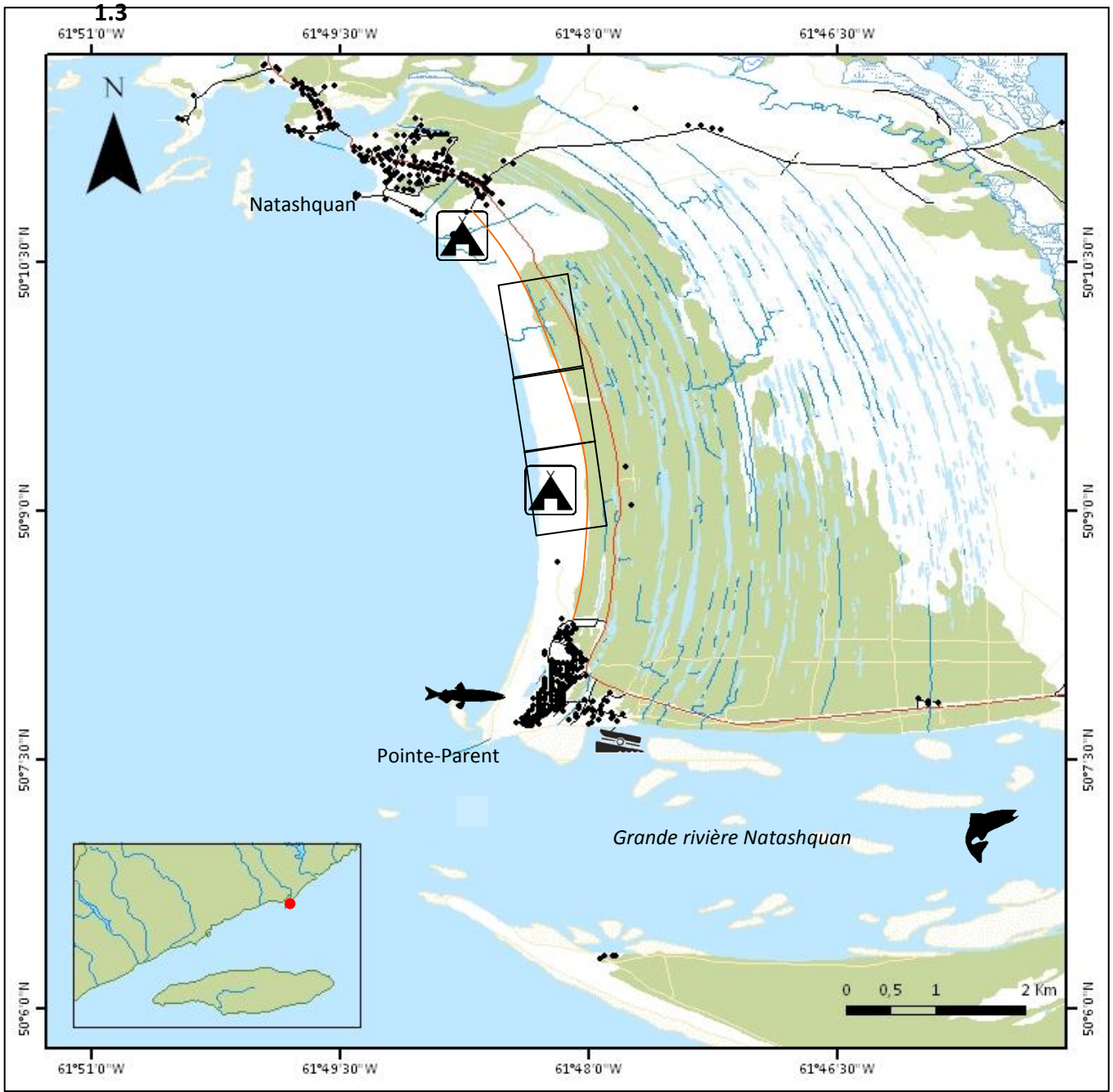
Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). 2008. Données sur les espèces menacées ou vulnérables recensées ou potentielles pour Aganish. Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Québec.

- Commission de toponymie du Québec. 2008. L'île Michon. [En ligne], URL : <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/topos/carto.asp?Speci=70433&Latitude=50,2125&Longitude=-62,04583&Zoom=1700>
- Danais, A. 2003. Routes des Baleines – Phase II – Volume 2 : MRC de la Minganie. Étude du potentiel de développement touristique. Réalisé par AquaBIO Concept pour l'ATR de Duplessis.
- ÉPOQ-COCN 1983-2007. Banque régionale de données ornithologiques ÉPOQ-COCN. Club d'ornithologie de la Côte-Nord.
- Grand dictionnaire terminologique. Barachois. Office nationale de la langue française du Québec. [En ligne], URL : [http://www.granddictionnaire.com/btml/fra/r\\_motclef/index1024\\_1.asp](http://www.granddictionnaire.com/btml/fra/r_motclef/index1024_1.asp)
- Lambert, S. et C. Roy. 2001. Une histoire d'appartenance – La Côte-Nord. Les Éditions GID, Sainte-Foy, Québec, 266 p.
- MPO. 2007. Système d'information pour la gestion de l'habitat du poisson (SIGHAP). [En ligne], URL : [http://sighap-fhamis.qc.dfo-mpo.gc.ca/cartes/sighap2-1/selection\\_francais/selection.html](http://sighap-fhamis.qc.dfo-mpo.gc.ca/cartes/sighap2-1/selection_francais/selection.html)
- MRNF. 2008. Données internes sur les habitats fauniques reconnus en vertu de la Loi sur les espèces menacées et vulnérables et inventaires correspondants. Données fournies au Comité ZIP Côte-Nord du Golfe en 2008.
- Rail, J.-F. et J.-P.L. Savard. 2003. Identification des aires de mues et de repos au printemps des macreuses (*Melanitta sp.*) et de l'Eider à duvet (*Somateria mollissima*) dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. Série de rapports techniques No. 408. Service canadien de la faune, région du Québec, Environnement Canada, Sainte-Foy, 54 pages.
- ROC 2007. Réseau d'observateurs du capelan. [En ligne], URL : <http://sighap-fhamis.qc.dfo-mpo.gc.ca/capelan/>
- Statistiques Canada. 2009. [En ligne], URL : <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/Details/Page.cfm?Lang=F&Geo1=CSD&Code1=2498030&Geo2=PR&Code2=24&Data=Count&SearchText=Aguanish&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&GeoLevel=&GeoCode=2498030>

# **10 – EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE NATASHQUAN ET PLAGE ENTRE NATASHQUAN ET POINTE-PARENT**

## **TABLE DES MATIÈRES**





10.1 LOCALISATION ET INTRODUCTION DU SITE.....	114
10.2 DESCRIPTION DU MILIEU BIOPHYSIQUE.....	114
10.2.1 Composantes physiques .....	114
10.2.2 Composantes biologiques.....	115
10.3 DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN.....	117
10.3.1 Situation géographique et contexte régional .....	120
10.3.2 Accessibilité et équipements d'accueil existants.....	120
10.3.3 Utilisation du territoire .....	120
10.3.4 Tenure des terres.....	120
10.3.5 Affectation du territoire.....	121
10.3.6 Gestionnaires du site .....	121
10.3.7 Orientation et développement du site .....	121
10.4 VALEUR ÉCOLOGIQUE DU SITE .....	121
10.5 ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION .....	121
10.6 SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES.....	122
10.7 LIGNES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE .....	123
10.7.1 Vocation et orientations d'un développement durable .....	123
10.7.2 Préfaisabilité et prise en charge du site .....	123
10.8 RÉFÉRENCES .....	124



**EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE  
NATASHQUAN ET PLAGE ENTRE  
NATASHQUAN ET POINTE-PARENT**

Figure 10.1. Vue générale et composantes de l'habitat

**LÉGENDE**

-  Cours d'eau
-  Route 138
-  Sentier non carrossable
-  Sentier des dunes projeté
-  Végétation
-  Claim
-  Dépôts sableux
-  Milieu humide
-  Camping
-  Rivière à saumon
-  Site de fraie du capelan
-  Stationnement
-  Résidences et villégiatures
-  Débarcadère



## 10.1 LOCALISATION ET INTRODUCTION DU SITE

### Localisation

Le site se situe juste à l'Est du village de Natashquan qui fait partie de la municipalité du même nom. Le site couvre l'embouchure de la rivière Natashquan ainsi que toute la plage comprise entre Natashquan (excluant le village) et la communauté Innue de Nutashkuan. Ce site, localisé à 370 km à l'Est de Sept-Îles, marque la fin de la route 138 (Fig. 10.1).

Coordonnées:	UTM (Est) :	585 529 m	UTM (Nord) :	5 557 000 m
	Longitude :	61° 48' 09" O	Latitude :	50° 09' 32" N

### Historique



**Figure 10.2.** Au premier plan, village de Natashquan, relié à la Pointe Parent par la plage. Au loin, l'embouchure de la rivière Natashquan.

Natashquan fut autrefois appelé Cap Thiennot par Jacques Cartier lors de son premier voyage en 1534 mais il faudra attendre un peu moins de deux cents ans pour que le premier poste de traite soit érigé à l'embouchure de la rivière Natashquan en 1710. En 1830, la Compagnie de la Baie d'Hudson s'en porta acquéreur, mais s'en départira en 1914. Provenant des Îles-de-la-Madeleine, les premiers Natashquanais vinrent s'installer sur ce site vers 1855 pour développer les activités de pêches qui virent le jour vers 1857. Après 20 années de commerce, les jersiais, propriétaires des établissements de pêches, finirent par vendre leurs installations à la « Charles Robin and Compagny » qui devint la « Charles Robin, Collas and Compagny ». Vers 1886, une période de disette força un grand

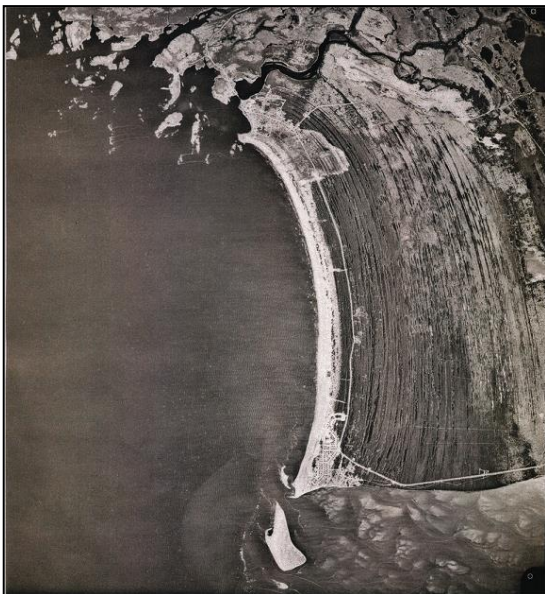
nombre d'habitants à quitter le village pour fonder Saint-Théophile, en Beauce. Certains reviendront pour reprendre les activités de pêche à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Mais à la fin du XX<sup>ème</sup> siècle, la disparition de la morue marqua la fin des activités de pêche de la région. L'ouverture, en 1996, de la route 138 entre Havre St-Pierre et Natashquan a entraîné l'exode d'un grand nombre d'habitants du village alors qu'à l'inverse, la communauté amérindienne, installée à quelques kilomètres à l'Est, a vu sa population croître (Lambert et Roy 2001, Frenette et Landry 2005, Commission de Toponymie 2008).

Les Innus sont associés à l'arrière pays de la grande rivière Natashquan depuis l'époque de la Nouvelle-France. Ce sont alors des nomades qui exploitent le saumon et le loup marin, l'été, sur le littoral, et le petit et gros gibier à l'année, dans l'arrière pays. La saison estivale est alors un moment propice pour traiter avec les commerçants des fourrures récoltées durant l'année. À l'heure actuelle la communauté Innue, nommée « Nutashkuan » est sédentarisée et occupe le territoire situé sur la Pointe-Parent à l'embouchure de la rivière Natashquan. Le gouvernement leur céda les premières terres en 1949 (Lambert et Roy 2001, Frenette et Landry 2005, Commission de Toponymie 2008).

## 10.2 MILIEU BIOPHYSIQUE

### 10.2.1 Composantes physiques

La rivière Natashquan prend sa source au-delà du 52<sup>ème</sup> parallèle, dans un lac situé à environ 630 m d'altitude pour se jeter, après 378 km, dans le Golfe Saint-Laurent entre la Pointe-Parent et la Pointe-du-Vieux-Poste. Le long de son parcours, elle chemine dans d'étroites vallées jalonnées de plusieurs chutes et est alimentée par plusieurs réseaux hydrographiques secondaires. Au centre de l'embouchure, parsemée



**Figure 10.3.** Paléolignes de rivages parallèles à la plage.

de nombreux hauts fonds sableux, siège l'île Saint-Hélène, d'une longueur de 850 m et d'une largeur de 200 m. Cette île se serait détachée du continent à la suite de l'érosion de la flèche en 1875 (Frenette 1996). Juste à l'Ouest de l'embouchure, sur la Pointe-Parent, est érigé le Village du Poste qui marque le début de la plage qui s'étend sur 5,5 km jusqu'à Natashquan. Parallèlement à la plage se sont formées de nombreuses paléolignes de rivages recouvertes de peuplements de pessière noire entrecoupée de tourbières (Fig. 10.3). Ces paléolignes résultent de la transgression<sup>8</sup> de la mer de Goldthwait couplée au soulèvement du sol (également appelé relèvement isostatique) lors de la fonte des glaces (Sala et Long 1989) et participent à la formation la structure deltaïque de la rivière Natashquan.

## 10. 2.2 Composantes biologiques

### Végétation

Un inventaire de végétation a été effectué en juillet 2008 le long de la plage qui relie Natashquan à l'embouchure de la rivière Natashquan, à environ 2 km de Pointe-Parent. Cet inventaire, réalisé de la plage en remontant vers les peuplements de pessière noire, permet de décrire la succession spatiale des plantes au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la plage (Tableau 10.1). Il est cependant à noter que cet inventaire n'est pas exhaustif en raison de l'aspect spatial et temporel qui est limité (Environnement Illimité Inc., données non publiées 2008).

Le Centre de données du Québec sur le Patrimoine Naturel (CDNQ) indique des observations en 2003 d'*Hudsonia tomentosa*, à 3 km à l'Est de Natashquan, entre l'aéroport et le Lac Tauéunan. Cette espèce, susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec, pousse essentiellement dans les milieux dunaires fixés et semi-fixés. Notre site d'intérêt, serait donc propice à la présence de cette espèce, mais la fréquentation du site pourrait également en expliquer son absence, car c'est une espèce très sensible au piétinement (CDPNQ 2008).

**Tableau 10.1.** Liste des plantes inventoriées entre la plage et le peuplement de pessière noire (Environnement Illimité Inc., données non publiées 2008).

Milieu	Nom commun	Genre	Espèce
Plage	Agare criblée	<i>Agarum</i>	<i>cibrosum</i>
	Algues vertes	<i>Ulva</i>	
	Ascophylle noueuse	<i>Ascophyllum</i>	<i>nodosum</i>
	Fucus vésiculeux	<i>Fucus</i>	<i>vesiculosus</i>
	Laminaire	<i>Laminaria</i>	<i>longipes</i>
Haut de plage	Amophylle à ligule courte	<i>Ammophila</i>	<i>breviligulata</i>
	Caquillier édentulé	<i>Cakile</i>	<i>edentula</i>
	Élyme des sables	<i>Elymus</i>	<i>arenarius</i>
	Sabline faux-péplus	<i>Arenaria</i>	<i>peplodes</i>
Crête (Haut de dune)	Amophylle à ligule courte	<i>Ammophila</i>	<i>breviligulata</i>

<sup>8</sup> Transgression = Avancée lente de la mer en raison de la remontée de son niveau lors d'une période interglaciaire.

	Gesse maritime	<i>Lathyrus</i>	<i>maritimus</i>
<b>Caoudeyre<sup>9</sup></b>	Hiérophloé odorante	<i>Hierochloe</i>	<i>odorata</i>
	Jonc de la baltique	<i>Juncus</i>	<i>balticus</i>
	Scirpe maritime	<i>Scirpus</i>	<i>maritimus</i>
<b>Dune fixée</b>	Achillée millefeuille	<i>Achillea</i>	<i>millefolium</i>
	Airelle fausse-myrtille	<i>Vaccinium</i>	<i>myrtilloides</i>
	Airelle vigne-d'Ida	<i>Vaccinium</i>	<i>vitis-idaea</i>
	Aralie hispide	<i>Aralia</i>	<i>hispida</i>
	Berle douce	<i>Sium</i>	<i>suave</i>
	Camarine noire	<i>Empetrum</i>	<i>nigrum</i>
	Céraiste des champs	<i>Cerastium</i>	<i>arvense</i>
	Cornouiller stolonifère	<i>Cornus</i>	<i>stolonifera</i>
	Léontodon d'automne	<i>Leontodon</i>	<i>autumnalis</i>
	Épilobe	<i>Chamerion</i>	<i>augustifolium</i>
	Fétuque rouge	<i>Festuca</i>	<i>libra</i>
	Fraisier	<i>Fragaria</i>	<i>virginiana</i>
	Framboisier	<i>Rubus</i>	<i>idaeus</i>
	Gadellier	<i>Ribes</i>	<i>sp.</i>
	Génévrier commun	<i>Juniperus</i>	<i>communis</i>
	Gesse maritime	<i>Lathyrus</i>	<i>maritimus</i>
	Lichen		
	Licopode		
	Maianthème du Canada	<i>Maianthemum</i>	<i>canadense</i>
	Mélampyre linéaire	<i>Melampyrum</i>	<i>lineare</i>
Mousse			
Potentille à feuilles tridentées	<i>Potentilla</i>	<i>tridentata</i>	
Potentille des marais	<i>Potentilla</i>	<i>palustris</i>	
Sabline à fleur latérale	<i>Arenaria</i>	<i>lateriflora</i>	
Smilacine étoilée var. maritime	<i>Smilacina</i>	<i>stellata</i>	
Spiranthe de Romanzoff	<i>Spiranthes</i>	<i>romanzoffiana</i>	
Stellaire graminioïde	<i>Stellaria</i>	<i>graminea</i>	
Violette			
<b>Bordure d'étang</b>	Aulne rugueux	<i>Alnus</i>	<i>rugosa</i>
	Carex	<i>Carex</i>	<i>retrorsa</i>
	Scirpe	<i>Scirpus</i>	<i>sp.</i>
	Épinette blanche	<i>Picea</i>	<i>glauca</i>
	Épinette noire	<i>Picea</i>	<i>mariana</i>
	Gaillet trifide	<i>Galium</i>	<i>trifidum</i>
	Iris à pétales aigus	<i>Iris</i>	<i>setosa</i>
	Myrique baumier	<i>Myrica</i>	<i>Gale</i>
	Saule	<i>Salix</i>	<i>sp</i>
	Spirée à large feuille	<i>Spiraea</i>	<i>latifolia</i>
<b>Pessière</b>	Clintonie boréale	<i>Clintonia</i>	<i>borealis</i>
	Cornouiller du Canada	<i>Cornus</i>	<i>canadensis</i>
	Épinette noire	<i>Picea</i>	<i>mariana</i>
	Linée boréale	<i>Linnaea</i>	<i>borealis</i>
	Triental boréale	<i>Trientalis</i>	<i>borealis</i>

### Faune marine

Le Système d'Information pour la Gestion de l'Habitat du Poisson (SIGHAP), créé par le Ministère des Pêches et des Océans Canada (MPO), révèle la présence du Buccin commun, du Crabe commun, du Homard d'Amérique et de la Mactre de Stimpson au large de l'embouchure (MPO 2007). Pour cette dernière espèce, des gisements, d'une superficie de plus de 45 km<sup>2</sup> et d'une densité variant de 2 à 6 mactres/m<sup>2</sup>, ont été observés à quelques kilomètres au Sud de la Pointe-Natashquan (Landry et al. 1992).

La rivière Natashquan est une des plus grandes rivières à Saumon de la Côte-Nord. Les taux de captures pour cette espèce atteignant les 1200 en 1990 (MRNF Comm. Pers. 2008). On y retrouve également du

<sup>9</sup> Caoudeyre = dépression formée à l'arrière d'une dune en raison de l'érosion éolienne.

meunier, de l’Ombre de fontaine, du mullet, et de la Ouananiche (MRNF, Comm. Pers. 2008). Le SIGHAP indique également la présence d’Anguille d’Amérique (MPO 2007), espèce susceptible d’être désignée menacée ou vulnérable au Québec et jugée préoccupante par le Comité sur la Situation des Espèces en Péril au Canada (COSEPAC). De plus, selon le Réseau d’observateurs du Capelan (ROC), le capelan a frayé au niveau de la Pointe-Parent en 2006 (ROC 2007). Le capelan est une des espèces clés dans l’écosystème du Saint-Laurent, car il est à la base du régime alimentaire des mammifères marins, des oiseaux de mer et de nombreuses espèces d’importance commerciale comme la morue, le flétan ou la plie.

Concernant les espèces marines, le Phoque commun fréquente le site d’intérêt selon le SIGHAP (MPO 2007), alors que les cétacés seraient régulièrement observés au large.

#### *Faune avienne*

Malgré une diversité d’au moins 99 espèces observées dans le secteur de Natashquan par le Club d’Ornithologie de la Côte-Nord (COCN), les abondances pour chacune des espèces apparaissent relativement faibles (Tableau 10.2). En effet, les groupes maximaux observés concernent la Sterne pierregarin (300), le Cormoran à aigrette (200), le goéland argenté (200) le Fou de Bassan (200), l’Eider à duvet (165) et la Sterne arctique (100) sont inférieurs à 300 individus (ÉPOQ-COCN 1983-2007). Il est à noter que ces observations ont essentiellement été faites l’été. Le Service Canadien de la Faune a également relevé, en 1992, la présence de 165 Arlequins plongeurs, dont 5 couples, au niveau de la Pointe du Vieux Poste. Cette espèce possède un statut préoccupant au Canada et est susceptible d’être désignée menacée ou vulnérable au Québec.

Notons les mentions historiques de Pluvier siffleur (1935) et du Hibou des Marais (1985) dans les alentours du site. La première espèce est en voie de disparition au Canada et considérée menacée au Québec. Cette espèce niche directement sur les plages exposées et est donc très sensible au dérangement sous toutes ses formes (circulation, prédation), ce qui a eu raison de la présence de l’espèce à cet endroit. Le Hibou des marais, quant à lui, est une espèce susceptible d’être désignée menacée ou vulnérable au Québec selon la LEMV. C’est une espèce qui fréquente les marais et les tourbières, habitat d’importance à la limite de notre site d’intérêt.

Tableau 10.2. Liste des espèces d'oiseaux observées dans le secteur Natashquan de 1985 à 2007

NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	Année d'observation et source <sup>1</sup>	NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	Année d'observation et source <sup>1</sup>
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	92, 00 à 04, 06, 07	Hirondelle bicolore	<i>Tachycineta bicolor</i>	00, 01, 03, 04, 06, 07
Bécasse d'Amérique	<i>Scolopax minor</i>	03	Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	01 à 03, 06, 07
Bécasseau minuscule	<i>Calidris minutilla</i>	92, 00	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	01
Bécasseau roussâtre	<i>Tryngites subruficollis</i>	06	Jaseur d'Amérique	<i>Bombycilla cedrorum</i>	92, 07
Bécasseau sanderling	<i>Calidris alba</i>	92, 06	Junco ardoisé	<i>Junco hyemalis</i>	85, 93, 01, 03, 07
Bécasseau semipalmé	<i>Calidris pusilla</i>	06, 07	Macareux moine	<i>Junco ardoisé</i>	92, 07
Bécassine de Wilson	<i>Gallinago delicata</i>	85, 03	Macreuse à front blanc	<i>Fratercula arctica</i>	03
Bec-croisé bifascié	<i>Loxia leucoptera</i>	00, 07	Macreuse brune	<i>Melanitta perspicillata</i>	07
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>	03	Martin-pêcheur d'Amérique	<i>Melanitta fusca</i>	01, 03, 07
Bruant à couronne blanche	<i>Zonotrichia leucophrys</i>	92, 07	Merle d'Amérique	<i>Turdus migratorius</i>	85, 00 à 04, 06, 07
Bruant à gorge blanche	<i>Zonotrichia albicollis</i>	92, 93, 00 à 04, 06, 07	Mésange à tête brune	<i>Poecile hudsonicus</i>	00, 07
Bruant chanteur	<i>Melospiza melodia</i>	92, 00, 01, 03, 06, 07	Mésangeai du Canada	<i>Perisoreus canadensis</i>	01, 03, 07
Bruant de Lincoln	<i>Melospiza lincolni</i>	03, 07	Moqueur polyglotte	<i>Mimus polyglottos</i>	01, 03
Bruant des neiges	<i>Plectrophenax nivalis</i>	85	Moucherolle des aulnes	<i>Empidonax alnorum</i>	00 à 03, 06, 07
Bruant des prés	<i>Passerculus sandwichensis</i>	85, 92, 00 à 03, 06, 07	Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla</i>	92, 04, 07
Bruant familier	<i>Spizella passerina</i>	01	Oriole de Baltimore	<i>Icterus galbula</i>	92
Bruant fauve	<i>Passerella iliaca</i>	85, 01, 04	Paruline à calotte noire	<i>Wilsonia pusilla</i>	92, 03
Bruant hudsonien	<i>Spizella arborea</i>	85	Paruline à croupion jaune	<i>Dendroica coronata</i>	92, 01, 03
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	85, 01, 02, 07	Paruline à gorge noire	<i>Dendroica virens</i>	01, 03, 06
Buse pattue	<i>Buteo lagopus</i>	07	Paruline à joues grises	<i>Vermivora ruficapilla</i>	03
Butor d'Amérique	<i>Botaurus lentiginosus</i>	00, 07	Paruline à tête cendrée	<i>Dendroica magnolia</i>	07
Canard branchu	<i>Aix sponsa</i>	93	Paruline des ruisseaux	<i>Seiurus noveboracensis</i>	07
Canard noir	<i>Anas rubripes</i>	92, 03, 07	Paruline flamboyante	<i>Setophaga ruticilla</i>	01
Carouge à épaulettes	<i>Agelaius phoeniceus</i>	01	Paruline jaune	<i>Dendroica petechia</i>	01 à 03, 07
Chardonneret jaune	<i>Carduelis tristis</i>	00 à 03, 06, 07	Paruline masquée	<i>Geothlypis trichas</i>	92, 03, 07
Chevalier grivelé	<i>Tringa macularia</i>	06, 07	Paruline noir et blanc	<i>Mniotilta varia</i>	01, 03, 07
Cormoran à aigrettes	<i>Phalacrocorax auritus</i>	85, 92, 00 à 04, 06 à 07	Paruline obscure	<i>Vermivora peregrina</i>	01, 07
Corneille d'Amérique	<i>Corvus brachyrhynchos</i>	85, 92, 00 à 03, 06, 07	Paruline rayée	<i>Dendroica striata</i>	01 à 03
Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>	00, 02, 07	Paruline verdâtre	<i>Vermivora celata</i>	07
Crécerelle d'Amérique	<i>Falco sparverius</i>	01	Petit Chevalier	<i>Tringa flavipes</i>	02, 03, 07
Durbec des sapins	<i>Pinicola enucleator</i>	93	Petit Pingouin	<i>Alca torda</i>	92, 04, 07
Eider à duvet	<i>Somateria mollissima</i>	00 à 03, 06, 07	Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i>	07
Engoulevent d'Amérique	<i>Chordeiles minor</i>	06	Plongeon huard	<i>Gavia immer</i>	92, 00 à 04, 06, 07
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	85, 00 à 04, 06	Pluvier kildir	<i>Charadrius vociferus</i>	85
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	01, 06, 07	Pluvier semipalmé	<i>Charadrius semipalmatus</i>	00, 06, 07
Fou de Bassan	<i>Morus bassanus</i>	92, 00, 04, 07	Puffin des Anglais	<i>Puffinus puffinus</i>	92, 07
Fulmar boréal	<i>Fulmarus glacialis</i>	92, 04, 07	Quiscale bronzé	<i>Quiscalus quiscula</i>	00, 01, 03, 07

Goéland à bec cerclé	<i>Larus delawarensis</i>	00 à 02, 06, 07	Roitelet à couronne dorée	<i>Regulus satrapa</i>	07
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	95, 92, 00 à 04, 06, 07	Roitelet à couronne rubis	<i>Regulus calendula</i>	92, 07
Goéland marin	<i>Larus marinus</i>	85, 92, 00 à 04, 06 à 07	Roselin pourpré	<i>Carpodacus purpureus</i>	02, 03, 06, 07
Goglu des prés	<i>Dolichonyx oryzivorus</i>	06	Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	93, 01, 07
Grand Chevalier	<i>Tringa melanoleuca</i>	92, 00, 03, 06, 07	Sittelle à poitrine rousse	<i>Sitta canadensis</i>	92, 01, 07
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	01 à 03, 06, 07	Sterne arctique	<i>Sterna paradisaea</i>	00, 07
Grand Héron	<i>Ardea herodias</i>	07	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	92, 01 à 04, 06, 07
Grive à dos olive	<i>Catharus ustulatus</i>	01, 03, 07	Tarin des pins	<i>Carduelis pinus</i>	01, 03, 07
Grive solitaire	<i>Catharus guttatus</i>	00, 01, 07	Tétras du Canada	<i>Falciennis canadensis</i>	03, 07
Guillemot à miroir	<i>Cephus grylle</i>	92, 04, 07	Tohi à flancs roux	<i>Pipilo erythrophthalmus</i>	07
Guillemot marmette	<i>Uria aalge</i>	07	Tournepierre à collier	<i>Arenaria interpres</i>	92, 00
Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>	85, 06	Tourterelle triste	<i>Zenaida macroura</i>	93, 00, 01, 02
<b>Hibou des marais*</b>	<i>Asio flammeus</i>	85			

<sup>1</sup>ÉPOQ-COCN 1989-2007; \* Espèce à statut particulier

## 10.3 MILIEU HUMAIN

### 10.3.1 Situation géographique et contexte régional

Notre site d'intérêt est situé entre le village de Natashquan et la Pointe du Vieux Poste, à l'extrémité est de la route 138, à 370 km de Sept-Îles. Natashquan est une destination touristique prisée sur la Côte-Nord qui voit environ 5 000 personnes, venir chaque été, apprécier le charme et l'attrait culturel des lieux. À 6 km à l'est du village de Natashquan, longeant les rives du Golfe du Saint-Laurent, le territoire de la communauté montagnaise de Natashquan, nommée « Nutashkuan », couvre une superficie de 20,63 hectares. Le territoire est enclavé dans celui de la municipalité et est accessible par la route 138 depuis 1996. La communauté est associée au Conseil tribal Mamuitun en ce qui a trait à la négociation territoriale globale avec les gouvernements fédéraux et provinciaux (COPACTE 2008).

### 10.3.2 Accessibilité et équipements d'accueil existants



**Figure 10.4.** Débarquement des bateaux à l'embouchure de la rivière Natashquan. *Crédit photo : V. Provost*

Notre site d'intérêt est accessible par la route 138, qui longe les dunes de sable sur toute leur longueur. La rive ouest de l'embouchure de la rivière Natashquan est également accessible en passant par la plage, ou en traversant la communauté innue. Un accès, vis-à-vis de la rivière Natashquan, permet alors aux usagers d'accéder à une plage de sable et de débarquer les bateaux (Fig. 10.4). La rive est de l'embouchure est inaccessible.

À mi-chemin entre Natashquan et Pointe-Parent, le camping montagnais Manteo Matikap est établi sur les dunes de l'arrière-plage de la baie de Natashquan. Le camping permet l'accueil de 20 tentes et de huit véhicules récréatifs. Un bloc sanitaire complet y a été

érigé. À la sortie de Natashquan, en direction de Pointe-Parent, on retrouve également le camping municipal du « Chemin Faisant » qui accueille autant les tentes que les véhicules récréatifs.

### 10.3.3 Utilisation du territoire

Le site d'intérêt est essentiellement utilisé à des fins récréo-touristiques. En effet, Natashquan est une destination prisée des touristes. Diverses activités peuvent être pratiquées, dont la randonnée pédestre, les activités nautiques, la découverte de l'artisanat et de l'histoire locale, la baignade dans des eaux qui peuvent atteindre les 20°C à l'embouchure de la rivière Natashquan et le long de la plage, et la pêche.

La partie sud de la plage est recouvert par trois claims. Le claim est le seul titre d'exploration octroyé pour la recherche des substances minérales du domaine de l'État. C'est un droit minier qui donne à son titulaire le droit exclusif de rechercher, pour une période de deux ans, sur un territoire délimité, toutes les substances minérales qui font partie du domaine de l'état. On retrouve dans ce secteur trois claims respectivement de 54,99 ha (CDC 217463), 43,05 ha (CDC 2174762) et 32,27 ha (CDC 2174760) appartenant à l'entreprise 0819317 B. C. Ltd (GESTIM 2008).

### 10.3.4 Tenure des terres

Mise à part l'extrémité ouest de l'embouchure de la rivière Natashquan qui présente des propriétés privées appartenant à des citoyens, à Environnement Illimité Inc. et au gouvernement du Canada, dont les lots acquis ont été transférés comme communauté autochtone, le reste du site d'intérêt fait partie du domaine de l'État et est sous l'autorité du Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune (MRNF).

### 10.3.5 Affectation du territoire

On retrouve diverses affectations dépendamment de la localisation sur le site d'intérêt :

- « Résidentielle » (Ra1) où sont permises les installations d'habitations unifamiliales isolées, bi-familiales isolées, d'établissements de services professionnels, personnels et artisanaux comme usages complémentaires à une habitation, des groupes publics institutionnels, des habitations multifamiliales isolées, des habitations collectives;
- « Publique et institutionnelle » (P4) où l'installation de groupes public et institutionnel et d'habitations collectives est permise;
- « commerciale mixte » (CR-1);
- « Récréo-touristique » (RT et Rtc) où l'installation de terrains de camping, de chalets et de groupe public et institutionnel est permise.

### 10.3.6 Gestionnaires du site

En règle générale, les terres du domaine de l'état sont gérées par le MRNF, les terres de la communauté autochtone par le Gouvernement du Canada et les équipements présents sur le site par la municipalité de Natashquan. En revanche, la gestion de certaines activités est sous la juridiction des autorités gouvernementales fédérales et provinciales en vertu de la Loi sur les Pêches, de la Loi concernant les oiseaux migrateurs, et de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Les activités qui s'y déroulent sont principalement gérées par des organismes gouvernementaux tels que Pêches et Océans Canada (MPO), le Service Canadien de la Faune (SCF) et le MRNF. Bien qu'ils pratiquent certaines activités dans le secteur, dont des inventaires fauniques, ces organismes n'ont aucun projet particulier de conservation ou de mise en valeur du site. Enfin, les activités de pêches au niveau de l'embouchure sont gérées par le Conseil des Montagnais de Natashquan en vertu de l'entente entre le gouvernement du Québec et le Conseil des Montagnais de Natashquan concernant le développement et la gestion des ressources fauniques du bassin de la rivière Natashquan. Cette entente stipule que le Conseil des Montagnais de Natashquan exerce, sans frais et pour des fins de pourvoirie, les droits exclusifs de pêche de toutes les espèces de poisson de l'embouchure de la rivière Natashquan jusqu'au kilomètre 58 (Société des Affaires Autochtones 2008). Il importe donc d'impliquer des représentants de la communauté autochtone comme ressource au niveau du développement local.

### 10.3.7 Orientation et développement du site

Le site d'intérêt a fait l'objet d'actions de mise en valeur, notamment par la création de campings et de diverses activités d'interprétation de l'histoire et de la culture des lieux. La Corporation de développement Patrimonial, Culturel et touristique de Natashquan (COPACTE) a amorcé un projet d'aménagement du « sentier des dunes », reliant Natashquan à Pointe-Parent qui viserait avant tout la randonnée pédestre et, à long terme, celle à vélo. De plus, des fiches d'interprétation expliquant la succession spatiale et temporelle des plantes seront produites.

## 10.4 VALEUR ÉCOLOGIQUE DU SITE

Les faibles concentrations d'oiseaux, couplées aux perturbations anthropiques constantes, font du site de Natashquan un site de valeur écologique considéré « Faible à Moyenne » comparativement aux neuf autres habitats littoraux choisis dans le cadre de ce projet. Cependant la valeur historique et culturelle de ce site est certainement la plus élevée de toute.

## 10.5 ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION





**Figure 10.5.** Érosion des berges de la rivière Natashquan. *Crédit photo : V. Provost.*

Les sources de perturbations sont principalement causées par le dérangement humain, soit le piétinement et la circulation de véhicule hors route (VHR). Cette dernière activité est une vraie problématique puisqu'elle entraîne la dégradation des dunes entre Pointe-Parent et Natashquan. Le long de la berge de la rive ouest de la rivière Natashquan, on peut également observer de l'érosion des berges, attribuable aux grandes crues printanières qui transportent de grands radeaux de glace ainsi qu'aux tempêtes de hautes marées, qui pourraient devenir une menace pour les habitations (Fig. 10.5).

La fréquentation du site par les touristes, notamment sur les dunes et les plages, peut également entraîner un dérangement pour la faune et la flore.

## 10.6 SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES

Le tableau 10.3 présente la synthèse des potentiels et des contraintes à l'égard d'éventuelles interventions de conservation ou de mise en valeur du site de l'embouchure de la rivière Natashquan et de la plage entre Natashquan et Pointe-Parent dans un contexte de développement durable et de conservation du patrimoine naturel.

**Tableau 10.3.** Synthèse des potentiels et contraintes pour l'embouchure de la rivière Natashquan et de la plage entre Natashquan et Pointe-Parent.

POTENTIELS	VOCATION	
	Conservation	Mise en valeur
- Valeur écologique du site (espèces à statut particulier, rivière à saumon)	X	X
- Panorama		X
- Accessibilité au site par voie terrestre et maritime		X
- Présence de la COPACTE et d'équipements d'accueil		X
- Proximité de la route 138		X
- Attachement culturel		X
- Proximité de la municipalité de village de Natashquan		X
- Services d'hébergement disponibles à Natashquan, Pointe-Parent et le long de la plage		X
<b>CONTRAINTES</b>		
- Gestion du territoire par différents paliers gouvernementaux	X	X

- Artificialisation des berges (Pointe-Parent)	X	X
- Perturbation anthropique des dunes (circulation en VHR)	X	

## 10.7 LIGNES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les lignes directrices s'appuient sur les informations recueillies et les analyses effectuées dans les sections précédentes. L'objectif de cet exercice est de proposer des orientations visant à mettre en valeur l'habitat d'intérêt tout en protégeant son intégrité dans une perspective de développement durable.

### 10.7.1 Vocation et orientations d'un développement durable

#### X Secteur de la plage :

La pression constante liée à la circulation des VHR perturbe le site de façon importante. La mise en place de clôtures limitant l'accès aux dunes s'étant avérée inefficace dans le passé, d'autres mesures devront être prises afin de limiter l'érosion des dunes causées par la circulation des VHR. Afin de protéger et de mettre en valeur les plages, les recommandations émises sont les suivantes :

- Amorcer une campagne de sensibilisation sur les impacts causés par la circulation hors route à pied et en VHR;
- Évaluer la possibilité de re-végétaliser les berges en érosion en impliquant la population ;
- Évaluer la possibilité de baliser des sentiers sur les dunes à l'usage exclusif des VHR pour limiter leur circulation en se basant sur ce qui a déjà été fait à Pessamit, en 2007 ou de créer un sentier à l'est de la route 138 afin de laisser les dunes à l'usage des randonneurs;
- Installer des activités d'auto-interprétation du milieu naturel, le long du sentier des dunes.

#### X Secteur de l'embouchure de la rivière Natashquan :

Les différents paliers gouvernementaux qui gèrent le secteur de l'embouchure de notre site d'intérêt pourraient s'avérer être une contrainte non négligeable à toute mesure de conservation et de mise en valeur du territoire. Cependant, si les efforts sont concentrés sur la conservation et/ou la mise en valeur d'une composante qui suscite un attachement culturel fort pour les communautés de Pointe-Parent, leur appui faciliterait, sans nul doute, tout projet de développement durable. Le Saumon Atlantique est d'ailleurs une espèce qui pourrait entrer dans ce cadre. Exploitée par les communautés depuis des centaines d'années, cette espèce est importante pour les communautés, et une mise en valeur couplée à des mesures de conservation pourraient assurer la pérennité de cette espèce tout en promouvant l'histoire reliée à celle-ci. Plusieurs actions pourraient donc être mises en place telles que :

- Évaluer les stocks de Saumon dans la rivière Natashquan par la réalisation d'inventaires et de suivis de l'espèce;
- Évaluer la possibilité de créer un centre d'interprétation sur cette espèce en relation avec l'histoire des communautés Innus.

### 10.7.2 Préfaisabilité et prise en charge du site

Étant donnée les potentiels et les contraintes relevées à la section 6, la mise en place d'actions de protection et de mise en valeur de l'embouchure de la rivière Natashquan et de la plage entre Natashquan et Pointe-Parent pourraient s'avérer délicate, notamment dans le cas où plusieurs paliers gouvernementaux sont impliqués.

Des discussions entre la municipalité de Natashquan et la communauté de Nutashkuan devront être entamées afin d'évaluer la meilleure stratégie à adopter pour limiter la circulation des VHR sur les dunes. Le Comité ZIP Rive Nord de l'estuaire a réalisé un projet, en 2007, en collaboration avec le conseil des Innus de Pessamit, afin de protéger et restaurer les dunes de Pessamit. Une limitation des usages (sentiers balisés) couplée à une campagne de sensibilisation et de re-végétalisation des dunes se sont avérées efficaces. Les jeunes ont particulièrement été ciblés et ont été impliqués dans la re-végétalisation des dunes. L'autre solution serait la création d'un sentier à l'usage exclusif des VHR dont le tracé passerait à l'est de la route 138, parallèle à celle-ci. La création d'un tel sentier avait été budgétée à environ 90 000\$ par le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe en 2000 dont près de 80% du financement pourraient provenir de subventions externes (Comité ZIP CNG 2000). La prise en charge du projet pourrait être faite par un organisme régional voué à ce genre d'action qui a déjà développé une expertise dans ce genre de projet.

La mise en place du projet sur le Saumon Atlantique devra tout d'abord avoir l'aval du Conseil tribal Mamuitun. Le suivi des espèces pourra être réalisé par la pourvoirie en collaboration avec un organisme ayant de l'expertise dans ce domaine. Un appui de ce dernier pourra également être adéquat pour la réalisation des activités d'interprétation advenant la création d'un centre sur le saumon.

## 10.8 RÉFÉRENCES

- Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). 2008. Données sur les espèces menacées ou vulnérables recensées ou potentielles pour Natashquan. Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Québec.
- Comité ZIP CNG. 2000. Sentier de mise en valeur des ressources naturelles et culturelles de Natashquan et Nutakuan – Proposition de projet.
- Commission de toponymie du Québec. 2008. Natashquan. [En ligne], URL : <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/topos/carto.asp?Speci=43497&Latitude=50,18333&Longitude=-61,81667&Zoom=1700>
- COPACTE. 2008. [En ligne], URL : <http://www.copactenatashquan.net/index.php?cid=5&mid=81&lng=11>
- ÉPOQ-COCN 1983-2007. Banque régionale de données ornithologiques ÉPOQ-COCN. Club d'ornithologie de la Côte-Nord.
- Frenette P. 1996. Histoire de la Côte-Nord. Institut québécois de recherche sur la culture, Sainte-Foy, Québec.
- Frenette, P et B. Landry. 2005. Natashquan...Le goût du large. Les nouvelles Éditions de l'Arc, Montréal, Québec, 125p.
- GESTIM. 2008. [En ligne], URL : [https://gestim-mines.gouv.qc.ca/MRN\\_GestionP\\_Presentation/ODM02101\\_login.aspx](https://gestim-mines.gouv.qc.ca/MRN_GestionP_Presentation/ODM02101_login.aspx)
- Landry, T., E. Wade, et M. Giguère. 1992. Évaluation de gisements de Mactre de Stimpson, *Mactromeris polynyma*, dans le golfe du Saint-Laurent : résultats préliminaires. Secr. Can. De consult. Sci. Du MPO, Document de recherche 92/86.
- Lambert, S. et C. Roy. 2001. Une histoire d'appartenance – La Côte-Nord. Les Éditions GID, Sainte-Foy, Québec, 266 p.

- MPO. 2007. Système d'information pour la gestion de l'habitat du poisson (SIGHAP). [En ligne], URL : [http://sighap-fhamis.qc.dfo-mpo.gc.ca/cartes/sighap2-1/selection\\_francais/selection.html](http://sighap-fhamis.qc.dfo-mpo.gc.ca/cartes/sighap2-1/selection_francais/selection.html)
- Sala M. et Long M. 1989, Évolution des structures deltaïques du delta de la rivière Natshquan, Québec. Géographie physique et quaternaire. 43 : 311-323.
- ROC 2007. Réseau d'observateurs du capelan. [En ligne], URL : <http://sighap-fhamis.qc.dfo-mpo.gc.ca/capelan/>
- Société des Affaires Autochtones. 2008. [En ligne], URL : [http://www.autochtones.gouv.qc.ca/relations\\_autochtones/ententes/innus/19990521b](http://www.autochtones.gouv.qc.ca/relations_autochtones/ententes/innus/19990521b).

## **CONCLUSION**

*Le Guide d'intervention en matière de protection et de mise en valeur des habitats littoraux d'intérêt* dans la MRC de la Minganie a permis de combler le manque flagrant de connaissances sur les habitats littoraux de ce territoire. Il a permis de mettre en lumière 10 sites littoraux ayant un intérêt écologique notoire en Minganie et de cibler les priorités d'actions en termes de conservation et de mise en valeur de ces sites. Il va cependant sans dire, que les sites rejetés lors de la première phase de sélection présentent tout de même un intérêt écologique subséquent et pourraient être intégrés dans une seconde phase de caractérisation afin de compléter l'acquisition de connaissances.

Cette étude a non seulement permis de mieux connaître les habitats littoraux possédant un intérêt particulier, mais elle a aussi permis de démontrer le manque d'informations disponible pour certains sites. En effet, certains sites se sont vus attribuer une valeur écologique relativement faible comparativement à d'autres juste par le manque de connaissances. Ceci est d'autant plus évident pour des sites comme le barachois de l'île Michon ou le Lac salé de Baie-Johan-Beetz. Ces deux derniers sites possèdent toutes les caractéristiques physiques laissant présager la présence d'une grande biodiversité mais les données disponibles ne permettent pas de le confirmer. Une étude plus détaillée des composantes biologiques permettrait de mieux évaluer leur potentiel de conservation et de mise en valeur.

En raison de leur localisation géographique, certains sites identifiés sont relativement isolés jouant en faveur de la conservation de ceux-ci. Cependant cet isolement favorise également la pratique d'activités illégales ou encore le non-respect de l'environnement ou des infrastructures mises en place. Des actions de sensibilisation aux grands principes de la conservation seraient alors nécessaires afin de préserver l'intégrité biologique des habitats littoraux. À plus long terme, l'ensemble des habitats littoraux de la MRC de la Minganie pourraient être intégrés à tout le littoral de la côte nord du Golfe du Saint-Laurent dans une approche globale visant la gestion intégrée de la zone côtière de tout ce territoire.

La méthode de travail utilisée, faisant appel à la concertation et aux connaissances générales des intervenants du milieu, représente un moyen efficace de poursuivre et de mettre à jour les connaissances générales de ce territoire. Ce guide se veut donc un outil à la disposition des intervenants locaux et régionaux afin de stimuler la prise en charge de projet ou à tout le moins de les conscientiser à l'égard des habitats qui sont importants sur leur territoire et qui pourraient assurer une certaine rétention touristique. Ce travail de sélection et de caractérisation des habitats littoraux d'intérêt de la MRC de la Minganie servira donc de base à de nouveaux projets à caractère environnemental dans la région.

## **Annexe 1 – Liste des personnes et organismes consultés**

André Desrocher (Université d'Ottawa)

Christophe Buidin (Club d'Ornithologie de la Côte-Nord)

Corporation de développement patrimonial, culturel et touristique de Natashquan (COPACTE)

Daniel Bergeron, Gilles Falardeau et Michel Robert (Environnement Canada, Service Canadien de la Faune)

Éric Savard (Société des établissements de plein air – Anticosti)

Geneviève Pomerleau (Conseil Régional de l'Environnement de la Côte-Nord)

Hans-Frédéric Ellefesen et Sophie Roy (Ministère des Pêches et des Océans du Canada)

Jacques Lachance (Bleu-Blanc-Vert Consultants)

Mélissa Bélanger (Centre Local de Développement de la Minganie)

Michel Couillard et Brigitte Lalo-Malec (Environnement Illimité Inc.)

Michel Mélançon (Environnement Canada)

Municipalité d'Aganish

Municipalité d'Anticosti

Municipalité de Baie-Johan-Beetz

Municipalité de Havre-Saint-Pierre

Municipalité de Natashquan

Municipalité de Rivière-au-Tonnerre

Municipalité de Rivière-Saint-Jean

Norman Dignard, Pierre Grondin, Guy Jolicoeur, Michel Levasseur et Vincent Piché (Ministère du développement durable, de l'Environnement et des Parcs)

Pierre Lapointe (Pourvoirie du Lac Geneviève)

Richard Sears (Mingan Island Cetacean Study)

Shawn Craik (Université McGill)

Soazig LeBreton (Agence Mamu Innu Kaikusseht)

Stéphane Guérin, Françoise Jenniss et Danièle Morin (Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec)

Tangi Cheval et Jean-Sébastien Marcotte (MRC de la Minganie)

Yann Troutet et Stéphanie Cloutier (Agence Parcs Canada)